# 2024 Rapport annuel

**Ville d'Ottawa**
Ontario, Canada

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024**
Document préparé par la Direction générale des finances et des services organisationnels

# Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons qu'Ottawa est aménagée sur le territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine. Les peuples de la Nation Anishinabe Algonquine vivent sur ce territoire depuis des millénaires. Leur culture et leur présence enrichissent et continuent d'enrichir ce territoire. La Ville d'Ottawa rend hommage aux peuples et au territoire de la Nation Anishinabe Algonquine, ainsi qu'à toutes les Premières Nations, à tous les Inuits et à tous les Métis, en plus de saluer le précieux concours qu'ils ont apporté et qu'ils apportent encore aujourd'hui à ce territoire.

La Ville d'Ottawa entend consacrer une attention renouvelée aux droits des Autochtones et à la réconciliation, en plus de nouer des liens de réciprocité avec la Nation Anishinabe Algonquine hôte, les Premières Nations autochtones urbaines, les Inuits et les communautés métisses. Le 28 février 2018, le Conseil municipal a approuvé le Plan d'action de réconciliation, qui a été élaboré pour cadrer avec l'esprit et l'intention des Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR). En mars 2022, les 14 actions établies dans le Plan d'action de réconciliation de 2018 étaient toutes achevées ou en cours.

En tant que municipalité, la Ville a la responsabilité de mettre en œuvre les décisions de politique conformément à la reconnaissance des droits des Autochtones et des droits issus des traités protégés par la Constitution. Nous continuons d'apprendre à appliquer les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), de la souveraineté autochtone, de l'autodétermination et de la réciprocité.

# Table des matières


**À propos de la Ville . . . . . 4**

Mots de bienvenue . . . . . 5
En bref . . . . . 7
Structure organisationnelle de la Ville d'Ottawa . . . . . 11
La Ville est vraiment un excellent employeur . . . . . 12
Des résultats qui comptent . . . . . 13

**Exposé et analyse des états financiers de 2024. . . . . 16**

Introduction . . . . . 17
Rendement économique . . . . . 18
État consolidé de la situation financière . . . . . 19
État consolidé des résultats . . . . . 23
Réserves . . . . . 30
Dette nette à long terme . . . . . 31

**États financiers consolidés (audités) . . . . . 36**

**Information financière relative aux changements climatiques (non auditée) . . . . . 110**

Introduction . . . . . 111
À propos de l'information financière relative aux changements climatiques. . . . . 112
Gouvernance . . . . . 117
Stratégie. . . . . 119
Gestion des risques . . . . . 128
Indicateurs et cibles . . . . . 130
Indicateurs de rendement clés . . . . . 131

**Annexes financières et statistiques (non auditées). . . . . 133**

# À propos de la Ville

# Mots de bienvenue

## Le mot de Mark Sutcliffe, maire d'Ottawa

Je suis fier de rendre compte des progrès que nous avons accomplis en 2024 à l'heure où nous continuons de tout mettre en œuvre pour les résidents d'Ottawa. Notre ville se développe, et ce développement s'accompagne de difficultés. Or, nous continuons de nous consacrer à les résoudre de front. Notre priorité est claire : bâtir une ville plus abordable, fiable et sécuritaire pour toutes celles et tous ceux qui élisent domicile à Ottawa, en continuant d'assurer des services de qualité. Notre volonté d'harmoniser la qualité des services et la responsabilité budgétaire est toujours prioritaire. Ce rapport annuel rend compte des investissements stratégiques soutenus que nous avons consacrés à notre personnel, à nos activités, à nos infrastructures et à nos collectivités, dans tous les cas afin d'atteindre l'objectif qui consiste à s'assurer qu'Ottawa continue d'être florissante pour éviter d'alourdir le fardeau financier qui pèse sur les familles et les propriétaires d'entreprise d'Ottawa.

Nous continuons d'investir dans les infrastructures et dans la sécurité publique, d'étendre le réseau de transports en commun et de construire encore plus de logements abordables, en aménageant une ville inclusive et tournée vers l'avenir. Même si nous avons accompli d'énormes progrès, il y a encore beaucoup de travail à faire. Ce rapport annuel fait état des travaux réalisés au quotidien par le personnel et les partenaires de la Ville pour continuer de faire avancer Ottawa.

## Le mot de Wendy Stephanson, directrice municipale

Je suis heureuse de présenter le Rapport annuel 2024, qui décrit dans leurs grandes lignes les principales réalisations de la Ville d'Ottawa et qui donne une vue d'ensemble des états financiers consolidés.

L'administration municipale continue d'accomplir des progrès constants dans la réalisation des priorités du Conseil municipal, — ce qui consiste à construire des logements abordables, à mieux connecter la ville grâce à des options de mobilité fiables, sécuritaires et accessibles, à aménager une ville verte et résiliente et à veiller sur la diversification et sur la prospérité de l'économie.

En 2024, nous avons émis une débenture durable de 225 millions de dollars sur les marchés de capitaux afin de financer la nouvelle bibliothèque centrale (Ādisōke) et d'autres projets verts et sociaux, dont le train léger sur rail. Les efforts que nous continuons de consacrer à la Structure-cadre pour les obligations durables permettent à la Ville de financer et de refinancer les projets verts et sociaux recevables, en faisant concorder les investissements avec les principes de la durabilité et du bien-être des collectivités. Nous devrions tous être fiers du fait que la Ville d'Ottawa continue d'être un chef de file du marché municipal canadien des obligations vertes qui aideront les générations de demain à prospérer dans la capitale du pays.

J'invite les résidents à se tenir au courant et à participer aux initiatives de la Ville dans les prochaines activités de consultation. Nous continuerons de respecter les priorités du Conseil municipal, en plus de mener à bien d'autres initiatives essentielles, pour permettre de faire d'Ottawa une ville plus habitable, accueillante et florissante — pour toutes et pour tous.

# Le mot de Cyril Rogers, directeur général, Direction générale des finances et des services organisationnels et chef des finances

Le Rapport annuel 2024 met en lumière les réalisations financières de la Ville d'Ottawa durant l'exercice écoulé et témoigne de la ferme volonté de croissance de la Ville, tout en assurant les services publics essentiels offerts aux résidents d'Ottawa. La Ville continue de mettre en œuvre des opérations financièrement plus efficientes et réactives, en mettant l'accent sur l'automatisation, la normalisation et la simplification. Grâce à nos efforts soutenus et à la collaboration avec les responsables du Programme d'examen des services, ainsi qu'aux efforts continus d'amélioration, la Ville est fidèle à sa volonté de réaliser des gains d'efficience et des économies sur les coûts qui sont réinvestis dans les priorités du Conseil municipal et qui permettent de continuer d'assurer des services de qualité.

Nous avons à nouveau mérité la très forte note de crédit AAA, qui est la plus élevée qu'il est possible d'obtenir et que la Ville maintient depuis 1975. Dans l'ensemble, le Rapport annuel 2024 démontre que la Ville continue de se consacrer à la croissance, à l'abordabilité, aux améliorations continuelles et à la responsabilité budgétaire tout en maintenant les services publics essentiels offerts aux résidents d'Ottawa.

# En bref

Ottawa est la capitale du Canada. Située dans l'Est de l'Ontario, elle représente la quatrième région urbaine en importance au Canada et réunit plus d'un million d'habitants. Bien qu'elle soit reconnue comme le siège du gouvernement fédéral et comme un centre-ville bourdonnant, Ottawa est aussi connue pour sa majestueuse campagne et ses autres attractions rurales. La Ville s'étend sur 2 796 km², superficie plus vaste que celle des villes de Calgary, d'Edmonton, de Toronto, de Vancouver et de Montréal réunies. Elle regroupe aussi un ensemble de collectivités urbaines, de banlieue et rurales.

**Figure 1 :** Carte d'Ottawa

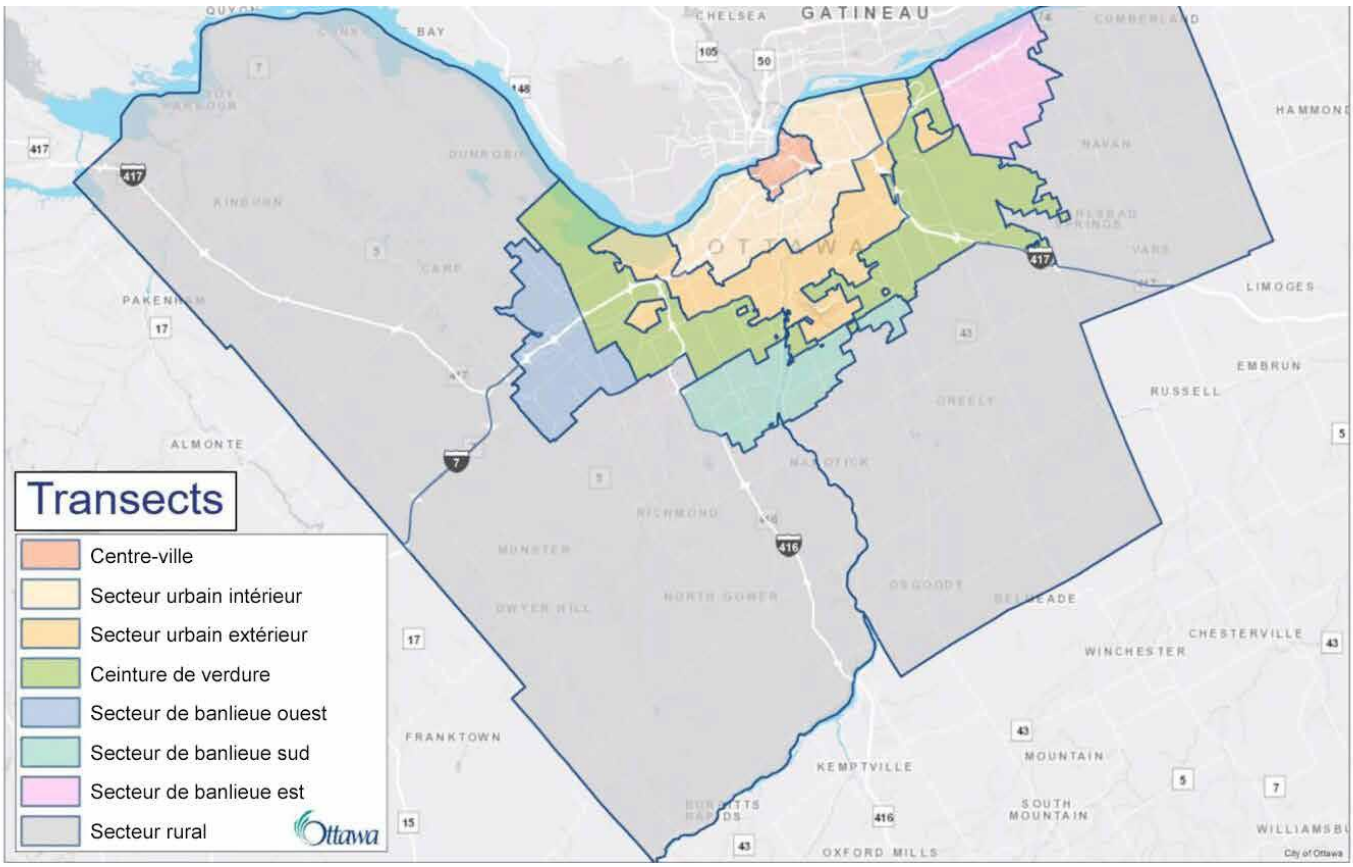

**2 796 km²**
**Superficie géographique de la Ville d'Ottawa**

**6 043 km**
**Nombre total de kilomètres de routes**

**1 097 760**
**Population en 2024**

Prévisions démographiques et des ménages actuels | Ville d'Ottawa

## Talents

**36 %** **Taux de bilinguisme (français et anglais)**
**Le triple du taux provincial**

Ottawa est dotée d'une population active instruite : 41 % possèdent un baccalauréat et Ottawa réunit plus de scientifiques et de titulaires de doctorats par habitant que toute autre grande région du Canada.

Source : Statistiques et données démographiques | Ville d'Ottawa

## Emploi par secteur d'activité

Décembre 2024 : moyenne mobile sur trois mois, non désaisonnalisée

**10,1 %**
**Part en pourcentage du secteur de production des biens**

**89,9 %**
**Part en pourcentage du secteur de production des services**

Source : Statistique Canada, Emploi selon l'industrie

## Population (projections)

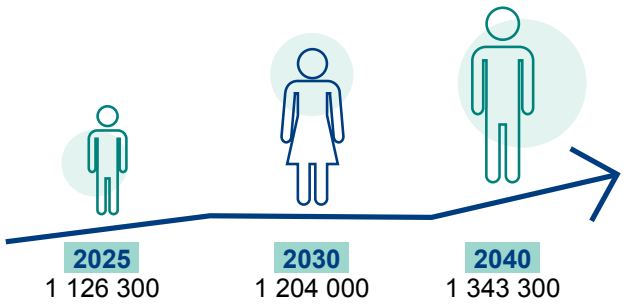


Source : Estimations de la Ville d'Ottawa

## Taux de chômage

**5,7 %**
**Ottawa**

**6,2 %**
**Canada**

Moyenne mensuelle désaisonnalisée par année, en 2024

Source : Statistique Canada, Caractéristiques de la population active

# Taux d'inflation moyen

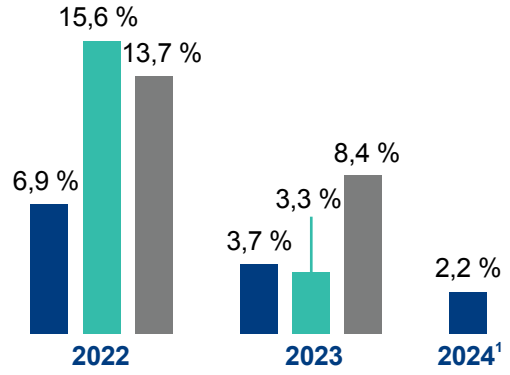


- Inflation à Ottawa
- Inflation dans le secteur de la construction (résidentielle) à Ottawa
- Inflation dans le secteur de la construction (non résidentielle) à Ottawa[1]

Source : Statistique Canada. Tableau : 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé

Source : Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810027601&request_locale=fr

1 L'IPC dans les secteurs de la construction (résidentielle et non résidentielle) pour 2024 n'est pas publié.

# À quoi sert votre argent?

## Dépenses de 2024

**Total des dépenses – 4 746 402 $**
*En milliers de dollars

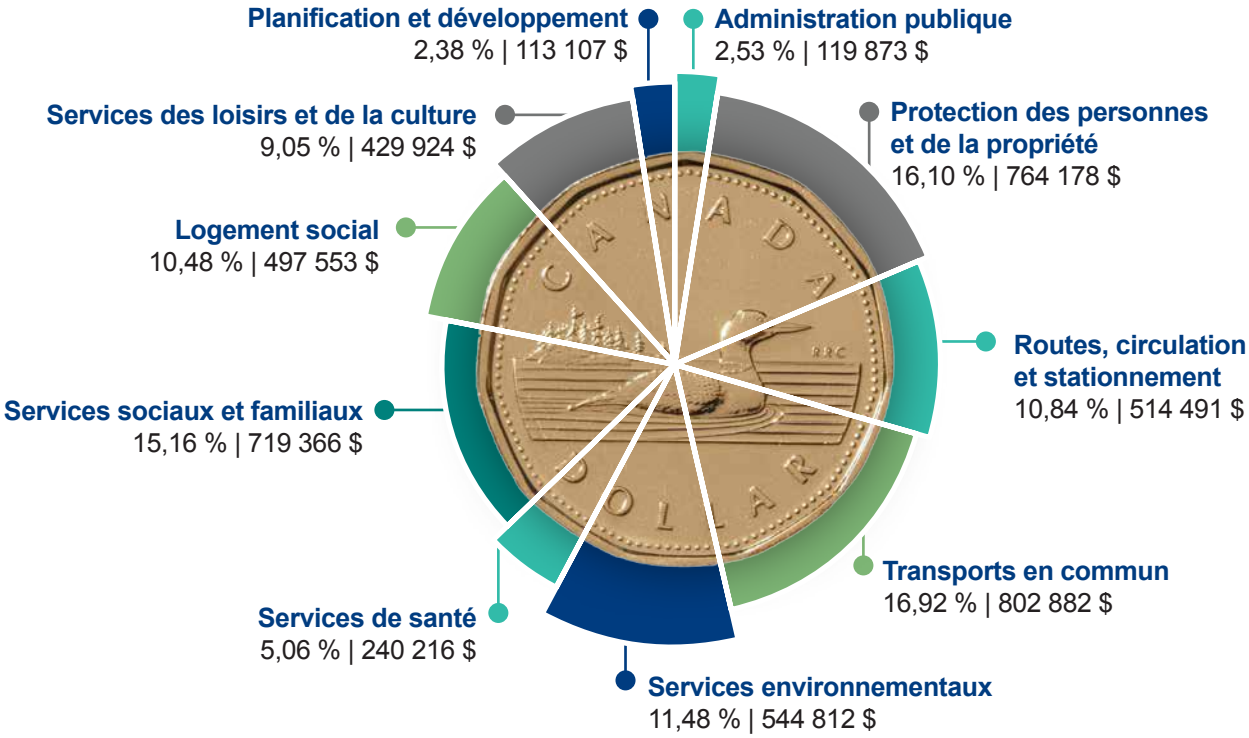

# Le maire et le Conseil municipal

La Ville d'Ottawa est gouvernée par le Conseil municipal, dont les 25 membres élus, dont le maire, représentent l'ensemble de la Ville; de ce nombre, 24 conseillers représentent les différents quartiers. Une élection municipale s'est déroulée le 24 octobre 2022 : le nouveau maire et les autres membres du Conseil municipal ont été assermentés pour un mandat de quatre ans le 15 novembre 2022. Le Conseil municipal définit l'orientation, les politiques et les budgets des services à offrir à notre collectivité.

La structure de gouvernance est constituée de plusieurs organes délibérants différents, mais liés, à savoir le Conseil municipal, les comités permanents et les comités consultatifs, ainsi que les organismes, conseils et commissions indépendants.

# Structure organisationnelle de la Ville d'Ottawa

La structure organisationnelle de la Ville d'Ottawa est constituée du Conseil municipal, de la directrice municipale, du Bureau de la directrice municipale, du Bureau de la greffière municipale et de neuf directions générales.

La directrice municipale est l'administratrice principale du Conseil municipal et dirige l'organisation afin d'assurer les services dans plus de 100 secteurs d'activité distincts par l'entremise de neuf directions générales réunissant plus de 17 000 employés. Les états financiers consolidés donnent de l'information sur les directions générales de la Ville, sur le Service de police d'Ottawa, sur la Bibliothèque publique d'Ottawa, sur Santé publique Ottawa, sur les Zones d'amélioration commerciale d'Ottawa et les Marchés d'Ottawa, sur Hydro Ottawa et sur la Société de logement communautaire d'Ottawa.

**Conseil municipal**

**Wendy Stephanson**
Directrice municipale

Bureau de la directrice municipale
**Steve Box**
Directeur

Bureau du greffe municipal
**Caitlin Salter MacDonald**
Greffière municipale

Bureau de l'avocat général de la Ville
**Stuart Huxley**
Avocat général de la Ville par intérim

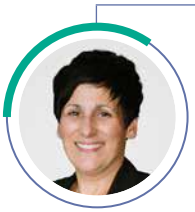

Direction générale des services sociaux et communautaires
**Clara Freire**
Directrice générale

Direction générale des services de protection et d'urgence
**Ryan Perrault**
Directeur général

Direction générale des finances et des services organisationnels
**Cyril Rogers**
Directeur général et chef des finances

Direction générale des services d'infrastructure et d'eau
**Tammy Rose**
Directrice générale

Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment
**Vivi Chi**
Directrice générale par intérim

Direction générale des travaux publics
**Alain Gonthier**
Directeur général

Direction générale des loisirs, de la culture et des installations
**Dan Chenier**
Directeur général

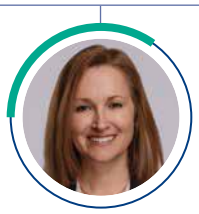

Direction générale des initiatives stratégiques
**Debbie Stewart**
Directrice générale

Direction générale des services de transport en commun
**Renée Amilcar**
Directrice générale

# La Ville est vraiment un excellent employeur

La Ville d'Ottawa a été à maintes reprises saluée parmi les meilleurs employeurs. Nous avons de nouveau l'honneur d'avoir été désignés, en 2024, comme l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada.

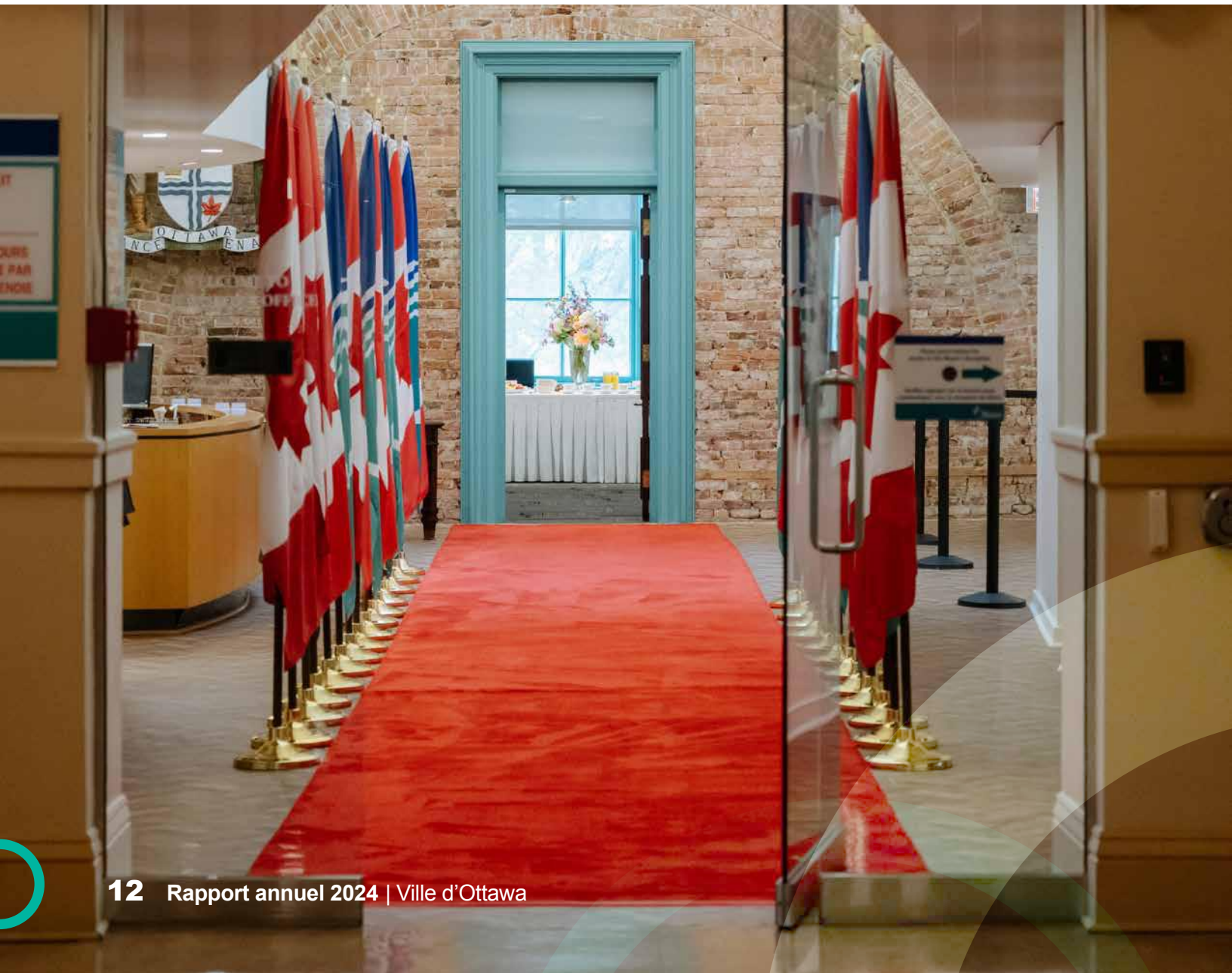

# Des résultats qui comptent

## En 2024 :

**966**
nouvelles prestations de logement pour les ménages à revenus faibles

**393**
nouveaux logements abordables et logements avec services de soutien achevés

**815**
logements abordables en construction

**112**
logements avec services de soutien en construction

**1 077**
ménages logés à partir de la Liste d'attente centralisée

**3 009**
logements abordables et logements avec services de soutien inscrits dans l'inventaire

Bureau central des activités

**228 événements spéciaux**
(réunissant plus de 500 personnes)

Le Service des incendies d'Ottawa est intervenu dans

**34 372 incidents**
dont des incendies, des situations mettant en cause des matières dangereuses, des sauvetages et des appels à caractère médical

### Parc automobile d'Ottawa

**182**
véhicules hybrides électriques

**69**
véhicules électriques

**Plus de 486 000**
appels traités par ServiceOttawa

**Plus de $90 milliards de dollars**
d'infrastructures dont la Ville est propriétaire et dont elle assure l'entretien, y compris plus de 1 000 immeubles qui lui appartiennent

**295 millions**
de litres d'eau potable propre produits chaque jour

**994 000**
clients de l'eau potable dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel

**3 300 kilomètres**
de conduites principales

**6 000 kilomètres**
de conduites de collecte des eaux sanitaires et des eaux pluviales

## Programme des trottinettes électriques

**252 000**
**déplacements**
par 55 000 trottinettistes différents

**493 000 km**
parcourus, ce qui a permis de réduire de 11 500 à 16 000 kg de $CO_2$ eq les émissions de GES

**6 977**
**demandes de permis de construire**
déposées

**7 688**
**permis de construire**
délivrés

**Plus de 98 000**
inspections menées dans les bâtiments

## Programme des améliorations communautaires de 2024
## Subventions approuvées et frais d'aménagement reportés

| Programmes | Nombre de subventions approuvées en 2024 | Somme de la valeur approuvée |
|---|---|---|
| PAC des friches industrielles | 7 | 22 889 465 $ |
| PAC des logements abordables | 6 | 50 960 000 $ |
| Frais d'aménagement reportés* | 3 | 6 683 135 $ |

* Depuis, deux comptes de frais d'aménagement reportés ont été réglés intégralement

**12 750**
kilomètres de voies carrossables

**730**
ponts et grands ponceaux

**6 600**
ponceaux de taille modeste ou moyenne

**268 110**
nids-de-poule réparés

**257 560**
demandes de service aiguillées par la Direction générale des travaux publics

**20**
nouvelles caméras de contrôle automatisé de la vitesse conçues et installées, dont 17 sont aujourd'hui en service

**73 725**
arbres plantés

**348 652**
tonnes de déchets (ordures, matières recyclables et composés organiques) ramassées

**245 853**
inscriptions au total pour les programmes de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations; 84 071 personnes inscrites

## Parcs

**13**
nouveaux parcs

**19**
parcs réaménagés

**159 631 $**
de subventions approuvées dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa afin de permettre à 64 propriétaires de réaliser 134 projets d'installation pour réduire le ruissellement des eaux pluviales

**3 242 752 $**
versés en prêts à des propriétaires d'Ottawa pour des projets de rénovation d'habitation afin d'économiser l'énergie dans le cadre du Programme de prêts Maisons durables Ottawa, qui permet d'offrir aux propriétaires des prêts sans intérêts afin de financer le coût des améliorations énergétiques dans les habitations

**405**
immeubles commerciaux qui ont diffusé publiquement leurs données sur les émissions de gaz à effet de serre et sur la consommation d'énergie dans le cadre du programme de la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa

**109**
acres (44 hectares) de terrain acquis pour la conservation

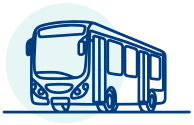

**131**
circuits d'autobus

**856 700**
déplacements de Para Transpo

# Exposé et analyse des états financiers de 2024

# Introduction

Le Rapport annuel 2024 de la Ville d'Ottawa comprend les états financiers consolidés audités et préparés conformément aux normes comptables du secteur public canadien établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), comme l'exige la *Loi de 2001 sur les municipalités* de l'Ontario.

L'administration de la Ville d'Ottawa est chargée de préparer l'exposé et l'analyse des états financiers (EAEF) ci-après, qu'il faut lire à la lumière des états financiers consolidés audités et des annexes financières et statistiques.

L'exposé et l'analyse des états financiers permettent aux parties prenantes de savoir comment sont gérées les ressources financières confiées à la Ville pour assurer les infrastructures et les services municipaux. Cet exposé et cette analyse font état des activités importantes qui ont eu des incidences sur les résultats de 2024 ou qui pourraient avoir un impact sur les résultats des exercices financiers suivants.

# Rendement économique

Comme l'indiquent les statistiques reproduites ci-après, la Ville a connu une hausse des mises en chantier de logements par rapport à l'exercice financier précédent. Le taux de chômage de la Ville, à 5,7 %, est resté inférieur au taux de l'ensemble du pays, soit 6,2 % pour le Canada. Le taux de chômage de 2024 a augmenté par rapport à celui de 2023.

Les données publiées en date du 31 décembre 2024 sont accompagnées de renseignements comparatifs pour 2023.

**Tableau 1 :** Rendement économique

| Environnement économique | 2024 | 2023 | Évolution en % |
|---|---|---|---|
| Mises en chantier de logements[1] | 7 894 $ | 9 245 $ | (14,6) % |
| Valeur des permis de construire délivrés (en millions de dollars) | 3 176 $ | 3 723 $ | (14,7) % |
| Inflation : hausses annuelles de l'IPC[2] (en %) | 2,2 % | 3,6 % | (1,4) % |
| Taux de chômage[3] (en %) | 5,7 % | 4,5 % | 1,2 % |

1 Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

2 Statistique Canada

3 Statistique Canada

# État consolidé de la situation financière

L'état de la situation financière rend compte des actifs financiers et non financiers, dont les immobilisations corporelles, dont dispose la Ville. Il dresse aussi la liste des obligations de la Ville sous la forme de passifs, dont la dette. Puisque le total des actifs de la Ville est supérieur à ses passifs, cet état consolidé se solde par un excédent cumulé.

Les données publiées en date du 31 décembre 2024 sont accompagnées de renseignements comparatifs pour 2023 (en milliers de dollars).

**Tableau 2 :** État consolidé de la situation financière

| État consolidé de la situation financière | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **(en milliers de dollars)** | **Chiffres réels de 2024** | **Chiffres réels de 2023** | **Écart** | **Évolution en %** |
| Actifs financiers | 3 822 113 $ | 4 366 538 $ | (544 425) $ | (12,5) % |
| Passifs | 7 931 070 | 7 733 506 | 197 564 | 2,6 % |
| **Dette nette** | **(4 108 957)** | **(3 366 968)** | **(741 989)** | **22,0 %** |
| Immobilisations corporelles | 23 781 983 | 22 250 618 | 1 531 365 | 6,9 % |
| Autres actifs non financiers | 124 226 | 116 528 | 7 698 | 6,6 % |
| **Excédent cumulé** | **19 797 252 $** | **19 000 178 $** | **797 074 $** | **4,2 %** |

## Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués de liquidités ou d'éléments qui peuvent être transformés en liquidités pour liquider les passifs existants ou pour financer les opérations projetées. Font partie des actifs financiers de la Ville, les liquidités et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les placements, les investissements dans les entreprises publiques (EP) et l'encours des prêts.

Les actifs financiers totalisaient 3,82 milliards de dollars à la fin de 2024; ils ont baissé de 544,4 millions de dollars (ou de 12,5 %) par rapport à l'exercice précédent. La diminution des liquidités et des équivalents de trésorerie (118,5 millions de dollars) et la baisse des placements et des investissements (427,2 millions de dollars) expliquent les principales variations. La baisse des liquidités et des équivalents de trésorerie est attribuable à l'encaissement, à la fin de 2023, du financement provincial et fédéral que la Ville ne s'attendait pas à percevoir avant le début de 2024, ce qui a donné lieu à la hausse des soldes des liquidités en 2023. La baisse des placements et des investissements s'explique surtout par le transfert de fonds plus considérables dans les liquidités et les équivalents de trésorerie pour les paiements à consacrer aux grands projets comme l'Étape 2 du TLR et la Bibliothèque publique Ādisōke d'Ottawa.

**Figure 2 :** Actifs financiers

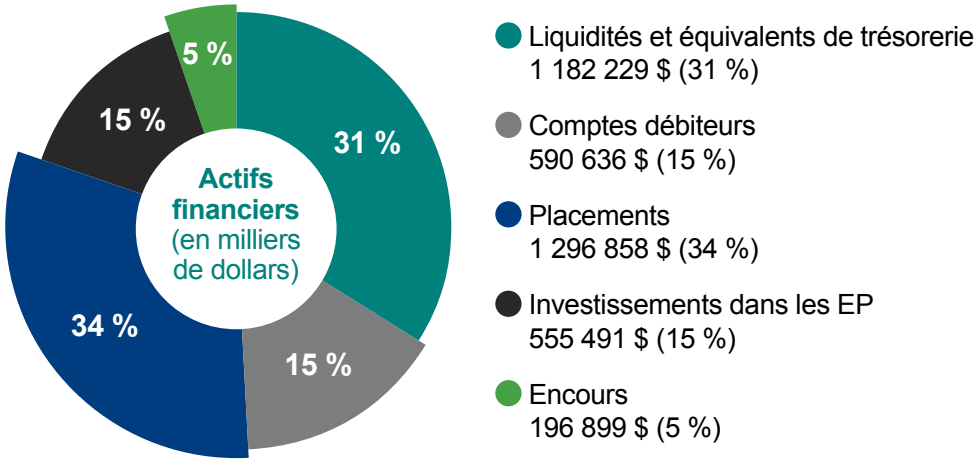

# Passifs

Les passifs représentent les obligations à acquitter à court et à long termes. Les passifs de la Ville comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, les produits reportés, les avantages sociaux et les conventions de retraite projetés, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, la dette nette à long terme et les autres éléments de passif.

**Figure 3 :** Passifs

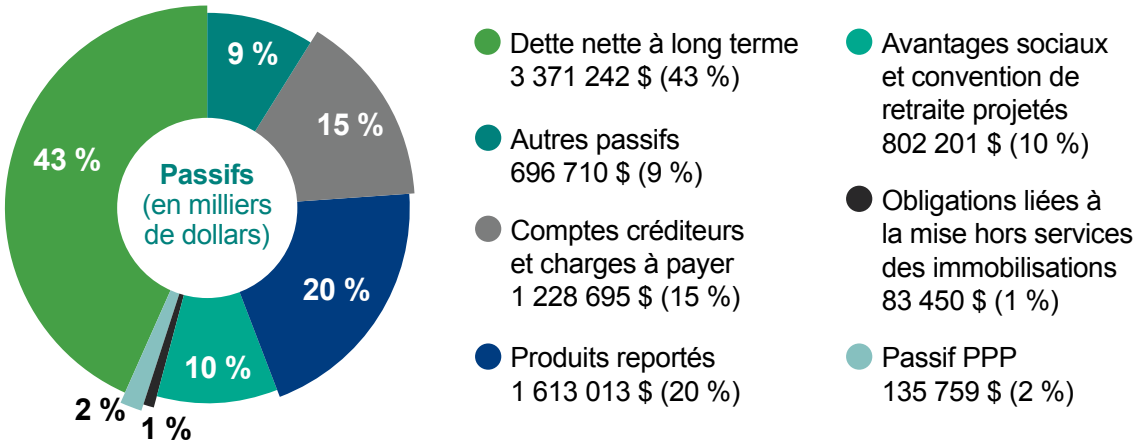


À la fin de 2024, ces passifs totalisaient 7,9 milliards de dollars, soit une hausse de 197,6 millions de dollars (2,6 %) par rapport à l'exercice précédent. Les principales variations correspondent à la hausse des produits reportés (208,0 millions de dollars), du passif PPP (135,8 millions de dollars), de la dette nette à long terme (65,7 millions de dollars) et des emprunts hypothécaires à rembourser (151,5 millions de dollars), ce qui a été compensé par la baisse des comptes fournisseurs (409,2 millions de dollars). L'augmentation des produits reportés s'explique surtout par le financement public encaissé en 2024, qui n'a toutefois pas encore été comptabilisé dans les produits, puisque les dépenses de programmes afférentes n'ont pas encore été engagées. Le passif PPP est un nouveau poste des états financiers et se rapporte à des partenariats public-privé (PPP). La somme en cause correspond au prolongement de la Ligne Trillium, qui était quasiment achevé en novembre 2024 et qui représente les charges annuelles des immobilisations financées par TNext et remboursées par la Ville pendant la durée des travaux d'entretien, soit 27 ans. La dette nette à long terme a augmenté en raison des nouvelles émissions de titres de dette et des nouveaux prêts de 225 millions de dollars, qui ont été compensées par le remboursement du capital de la dette pour la somme de 146 millions de dollars et par les résultats bénéficiaires du fonds d'amortissement pour la somme de 13 millions de dollars. Les remboursements hypothécaires à verser relativement à la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) ont augmenté essentiellement en raison des prêts consentis dans la construction neuve et des prêts consacrés à la réparation des infrastructures et versés à la SLCO en 2024.

Les comptes fournisseurs ont baissé essentiellement en raison de la réduction des sommes exigibles pour la Ligne Trillium, dont la réalisation a atteint en 2024 le stade du quasi-achèvement et de la réduction du montant du billet à ordre à court terme, puisqu'il n'y avait pas de paiements importants liés au TLR et exigibles à la fin de 2024.

# Dette nette

La dette nette est constituée de la différence entre les passifs financiers et les actifs financiers de la Ville. Il s'agit d'un baromètre des produits projetés et nécessaires au financement des transactions antérieures. La dette nette a augmenté de 741,9 millions de dollars en 2024.

# Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont surtout constitués des immobilisations corporelles, qui représentent le poste comptable le plus important de l'état consolidé de la situation financière de la Ville. Parce que les immobilisations corporelles n'apportent pas de liquidités et qu'elles servent généralement à assurer les services de l'État, elles sont comptabilisées distinctement, parmi les stocks et les charges payées d'avance, dans les actifs non financiers.

# Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent un investissement important pour la Ville, et l'information correspondante est essentielle dans l'intendance, la redevabilité, l'établissement des coûts et l'élaboration des plans de gestion des actifs. Ces immobilisations sont valorisées à leur coût historique à la date de leur acquisition ou de leur construction et sont amorties sur leur durée utile. La valeur comptable nette (VCN) résiduelle de ces actifs correspond à la valeur des immobilisations disponibles pour servir les générations de demain.

Les immobilisations corporelles de la Ville sont surtout constituées des infrastructures d'aqueduc et d'eaux usées, des routes, des terrains, du train léger sur rail (TLR), des bâtiments, ainsi que de la machinerie, des usines et des biens d'équipement. Les coûts correspondant à la construction de l'Étape 2 du TLR sont comptabilisés dans les actifs en construction jusqu'à ce que chaque ligne du TLR soit mise en service.

**Figure 4 :** Valeur comptable nette en 2024

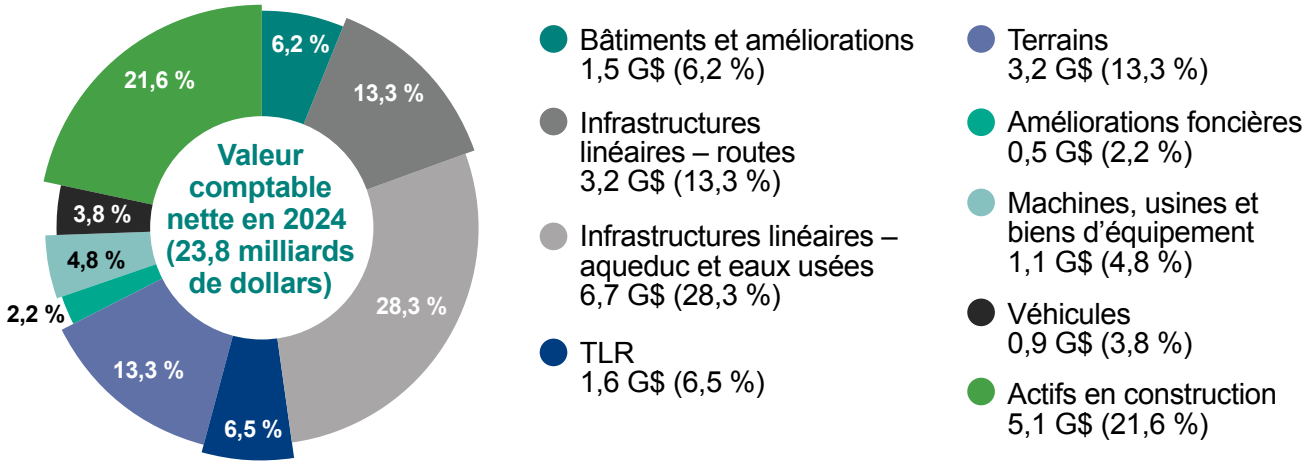


Au 31 décembre 2024, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de la Ville s'élevait à 23,78 milliards de dollars; elle a augmenté de 6,9 % par rapport au solde de 22,25 milliards de dollars en 2023. La hausse nette de 1,53 milliard de dollars est le résultat de l'acquisition d'immobilisations corporelles de 1,51 milliard de dollars et des apports de 465 millions de dollars des immobilisations corporelles. Cette hausse a été en partie effacée par l'amortissement annuel de 421 millions de dollars et par des cessions d'actifs dont la valeur comptable nette est de 20 millions de dollars. Font partie des projets importants qui expliquent la hausse des immobilisations corporelles, l'Étape 2 du TLR (679 millions de dollars), les projets de voirie (199 millions de dollars) ainsi que les infrastructures d'aqueduc et d'eaux usées (474 millions de dollars).

## Excédent cumulé

L'excédent cumulé est le principal indicateur des ressources financières dont dispose la municipalité pour assurer les services projetés. Il représente le solde net de l'ensemble des actifs (financiers et non financiers) et des passifs de la Ville. L'excédent cumulé a augmenté de 797 millions de dollars en raison de la hausse des investissements de la Ville dans les immobilisations corporelles, soit 777 millions de dollars, de l'augmentation des investissements de la Ville dans Hydro Ottawa, soit 26 millions de dollars, de l'amélioration des réserves, soit 45 millions de dollars, qui a été effacée par la baisse de 11 millions de dollars du Fonds de dotation de la Ville et par l'augmentation des passifs non financiers, soit 40 millions de dollars.

# État consolidé des résultats

L'état consolidé des résultats fait état des produits et des dépenses pour faire la synthèse des transactions qui se sont répercutées sur l'excédent cumulé durant l'exercice financier.

L'exposé budgétaire reproduit ci-après pour les produits et les dépenses respecte les exigences du *Règlement de l'Ontario 284/09* de la *Loi sur les municipalités*. Cette loi oblige les municipalités à préparer des budgets équilibrés, qui font état des estimations de toutes les sommes à consacrer durant l'année à leurs besoins. Autrement dit, les municipalités doivent avoir à leur disposition ou mobiliser chaque année des sommes suffisantes en établissant les taux d'imposition, les redevances d'aqueduc et les droits d'utilisation pour financer leurs dépenses en immobilisations et leurs dépenses de fonctionnement de l'exercice financier. La Ville d'Ottawa continue, comme les autres municipalités, à préparer ses budgets annuels selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, sans prévoir d'excédent ni de déficit. Cette méthode consiste à estimer certains postes de trésorerie, dont les emprunts, le coût initial des actifs et le remboursement de la dette, en les comptabilisant dans les produits et les frais. Toutefois, la Ville enregistre ces opérations et les autres transactions en les comptabilisant au moment où elles sont réalisées, et non au moment où les fonds sont encaissés ou décaissés.

Les états financiers établis à la fin de l'exercice sont préparés différemment. Le gouvernement provincial oblige les municipalités à se conformer aux normes comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour les gouvernements au Canada. Le CCSP exige que les états financiers soient préparés selon les principes de la comptabilité d'engagement. En vertu de ces principes, l'organisation comptabilise ses produits à mesure qu'elles sont gagnées, même si les fonds n'ont pas été encaissés, et les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées, même si les factures n'ont pas encore été réglées. Il s'agit entre autres des sommes supplémentaires liées aux entités consolidées, à l'amortissement, aux prestations postérieures à l'emploi, aux passifs éventuels, aux actifs apportés, à l'acquisition des actifs ainsi qu'au transfert dans les réserves ou à partir des réserves.

La note 24 des états financiers établit la concordance du budget approuvé avec les résultats budgétaires déclarés dans le présent rapport annuel et avec les états financiers consolidés en faisant appel à la méthode de la comptabilité d'exercice.

# Produits

Le tableau 3 et la figure 5 ci-après donnent de l'information sur les produits pour le budget de 2024 ainsi que pour les résultats réels de 2024 et de 2023. Le tableau 3 fait aussi état des écarts entre les résultats réels et le budget, ainsi que des écarts réels sur un an.

**Tableau 3 :** Comparaison des produits

| Produits | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **(en milliers de dollars)** | **Budget 2024** | **Résultats réels 2024** | **Résultats réels 2023** | **Écarts entre les résultats réels et le budget** | **Écarts réels sur un an** |
| Impôts et taxes disponibles pour les besoins de la municipalité | 2 328 811 $ | **2 362 466 $** | 2 282 933 $ | 33 655 $ | 79 533 $ |
| Transferts gouvernementaux | 1 437 681 | **1 191 609** | 1 308 108 | (246 072) | (116 499) |
| Redevances et frais d'utilisation | 1 026 615 | **1 045 002** | 959 863 | 18 387 | 85 139 |
| Immobilisations corporelles apportées | 459 877 | **464 565** | 488 087 | 4 688 | (23 522) |
| Redevances d'aménagement | 173 322 | **171 373** | 170 256 | (1 949) | 1 117 |
| Produits des placements et des investissements | 59 638 | **143 824** | 95 691 | 84 186 | 48 133 |
| Amendes et pénalités | 99 948 | **76 685** | 55 048 | (23 263) | 21 637 |
| Autres produits | 41 647 | **42 310** | 56 603 | 663 | (14 293) |
| Part des résultats bénéficiaires des entreprises publiques | 37 500 | **42 122** | 24 104 | 4 622 | 18 018 |
| **Total des produits** | 5 665 039 $ | **5 539 956 $** | 5 440 693 $ | (125 083) $ | 99 263 $ |

**Figure 5 :** Sources des produits de 2024

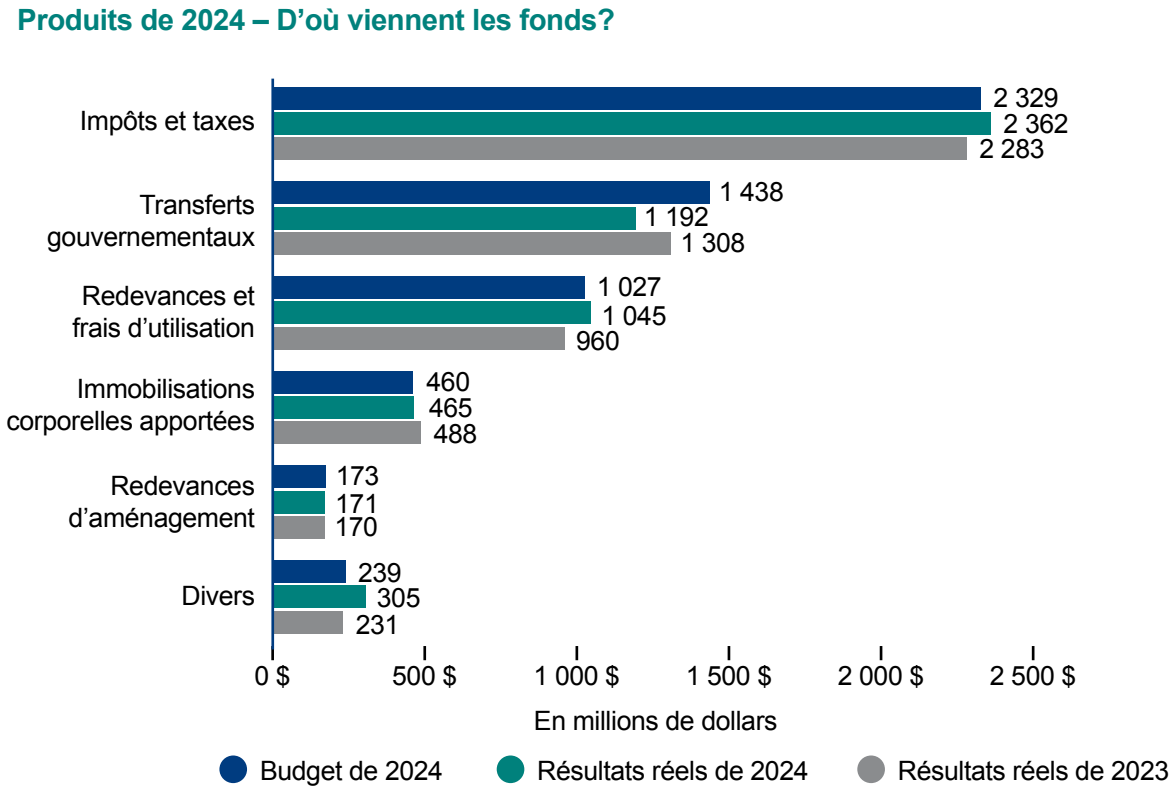


# Comparaison avec le budget

Les produits ont accusé une baisse de 125,1 millions de dollars par rapport au budget, surtout en raison de la diminution des transferts gouvernementaux, qui a été compensée par l'augmentation des impôts et des taxes disponibles pour les services municipaux et par les revenus apportés par les placements et les investissements.

Les **impôts et les taxes disponibles pour les services municipaux** ont inscrit une hausse de 33,7 millions de dollars par rapport au budget, surtout grâce à la croissance meilleure qu'attendu de l'assiette fiscale.

Les **transferts gouvernementaux** ont accusé une baisse de 246,1 millions de dollars par rapport au budget. Les fonds apportés par la taxe sur l'essence ont été inférieurs au budget puisque les recettes fiscales sur l'essence sont comptabilisées lorsque les dépenses sont engagées (52,5 millions de dollars). En 2024, le financement des services de garde d'enfants a été inférieur au budget pour les sommes récupérées se rapportant aux exercices 2022 et 2023 parce que l'affectation du modèle de financement a été calculée d'après la capacité correspondant aux permis par rapport à la capacité opérationnelle (85,5 millions de dollars). On a aussi constaté une baisse relativement au financement de la récupération des coûts du train léger pour l'Étape 2 (230,4 millions de dollars), puisque la part des transferts gouvernementaux du projet est presque entièrement financée. Ces sommes ont été compensées par la hausse du financement se rapportant à différents programmes de logements et de refuges (122,50 millions de dollars).

Les **revenus sur les placements et sur les investissements** ont augmenté de 84,2 millions de dollars par rapport au budget, essentiellement en raison de la hausse du taux d'intérêt préférentiel.

## Comparaison avec l'exercice précédent

Les **produits ont augmenté** de 99,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des impôts et des taxes disponibles pour les besoins de la municipalité, des redevances et des frais d'utilisation, ainsi que des amendes et des pénalités. Cette augmentation a été effacée par la diminution des transferts gouvernementaux.

Les **impôts et les taxes disponibles pour les besoins de la municipalité** ont augmenté de 79,53 millions de dollars, essentiellement en raison de la hausse des impôts et des taxes prélevées de 2,5 % et de l'augmentation de l'assiette fiscale attribuable aux nouvelles propriétés.

Les **redevances et les frais d'utilisation** ont augmenté de 85,1 millions de dollars. Les recettes apportées par les tarifs des transports en commun ont augmenté puisque les résidents qui empruntent les transports en commun sont plus nombreux (14,0 millions de dollars); les recettes apportées par les réseaux d'aqueduc et d'égouts ont progressé essentiellement en raison de l'augmentation des tarifs et de l'accroissement de la consommation (25,7 millions de dollars), et les recettes apportées par les loisirs ont crû (de 11,2 millions de dollars), surtout grâce à la progression des inscriptions et de la location des arénas.

Les **transferts gouvernementaux** ont baissé de 116,5 millions de dollars, surtout en raison de la diminution dans le cadre du Programme de contribution des coûts extraordinaires des services de police dans la capitale nationale (23,8 millions de dollars), de la régression de la demande exprimée pour les services de santé, dont les programmes d'immunisation (24,0 millions de dollars), ainsi que du recul du financement de la récupération des coûts du train léger pour l'Étape 2 du TLR (230,4 millions de dollars). Ces baisses ont été compensées par les hausses dans le financement des services sociaux se rapportant à l'accroissement du nombre de cas (17,2 millions de dollars), dans les programmes de logements sociaux relatifs aux refuges et au financement de l'accélération dans la construction de logements (76,1 millions de dollars) et dans le Programme des autobus à émission zéro (30,6 millions de dollars).

Les **amendes et les pénalités** ont augmenté de 22,1 millions de dollars, surtout grâce à l'accroissement de l'activité sur les routes, ainsi qu'à la hausse du nombre de caméras de contrôle automatisé de la vitesse, ce qui a eu pour effet d'accroître les frais au titre des infractions provinciales.

# Dépenses

Le tableau 4 et la figure 6 ci-après donnent des renseignements sur les dépenses pour le budget de 2024 et pour les résultats réels de 2024 et de 2023. Le tableau 4 fait aussi état des écarts entre les résultats réels et le budget, ainsi que les écarts réels sur un an.

**Tableau 4 :** Dépenses

| Dépenses | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **(en milliers de dollars)** | **Budget 2024** | **Résultats réels 2024** | **Résultats réels 2023** | **Écarts entre les résultats réels et le budget** | **Écarts réels sur un an** |
| Administration publique | 118 316 $ | **119 873 $** | 115 682 $ | 1 557 $ | 4 191 $ |
| Protection des personnes et de la propriété | 723 344 | **764 178** | 758 321 | 40 834 | 5 857 |
| Routes, circulation et stationnement | 479 704 | **514 491** | 493 362 | 34 787 | 21 129 |
| Transports en commun | 825 653 | **802 882** | 781 055 | (22 771) | 21 827 |
| Services environnementaux | 518 400 | **544 812** | 517 004 | 26 412 | 27 808 |
| Services de santé | 230 813 | **240 216** | 258 974 | 9 403 | (18 758) |
| Services sociaux et familiaux | 803 594 | **719 366** | 724 130 | (84 228) | (4 764) |
| Logements sociaux | 366 990 | **497 553** | 435 553 | 130 563 | 62 000 |
| Services récréatifs et culturels | 414 233 | **429 924** | 404 117 | 15 691 | 25 807 |
| Planification et aménagement | 105 731 | **113 107** | 87 639 | 7 376 | 25 468 |
| **Total des dépenses** | 4 586 778 $ | **4 746 402 $** | 4 575 837 $ | 159 624 $ | 170 565 $ |

**Figure 6 :** Dépenses de 2024

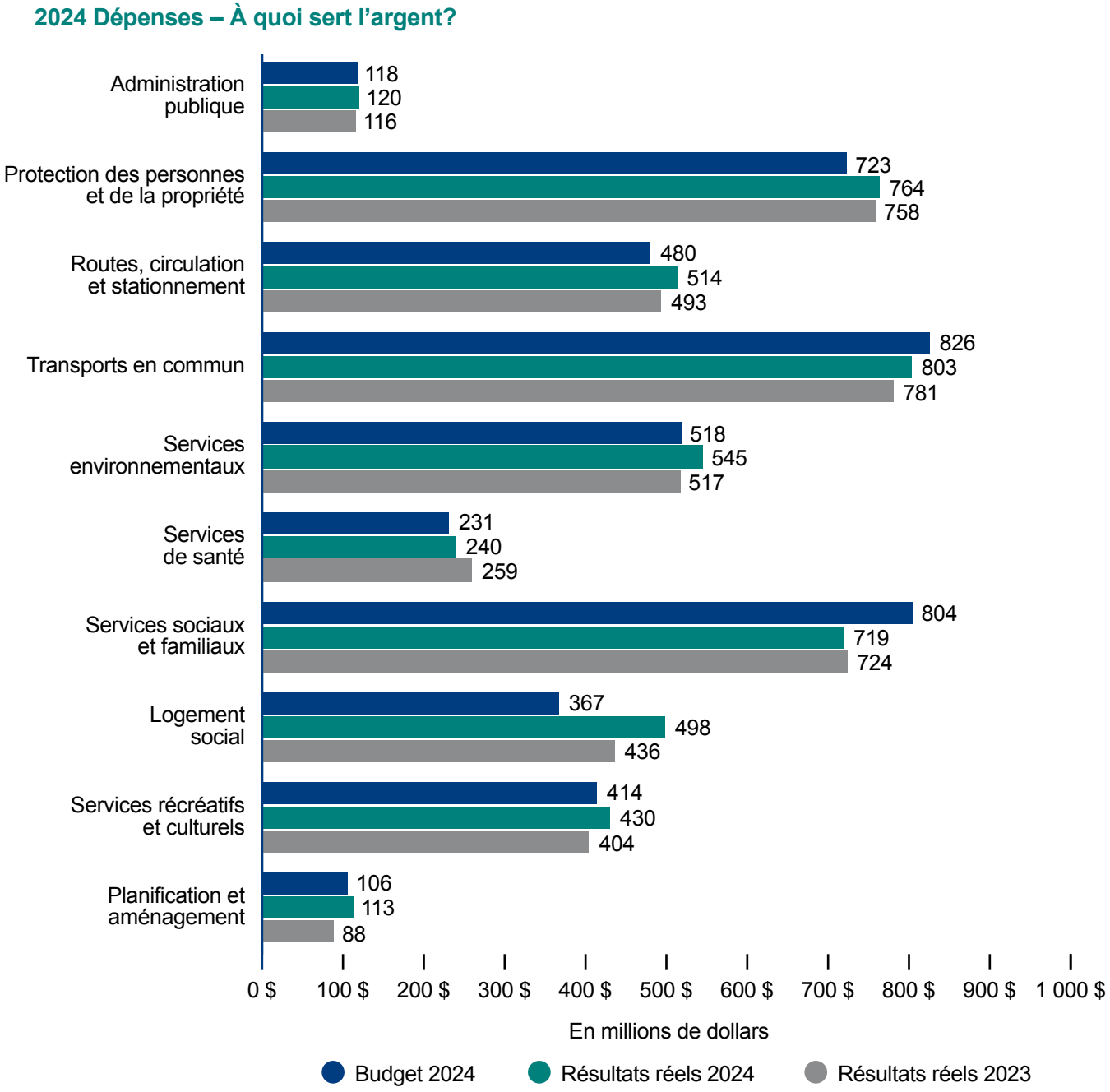

## Comparaison avec le budget

Les dépenses liées à la **protection des personnes et de la propriété** ont été supérieures au budget, essentiellement en raison de l'augmentation de la rémunération, des heures supplémentaires et des coûts des avantages sociaux et de la hausse des coûts prévus pour les matériaux et les fournitures et pour les travaux de réparation et d'entretien.

Les dépenses liées aux **routes, à la circulation et au stationnement** ont été supérieures au budget, surtout en raison de l'augmentation des activités d'entretien prévues ainsi que des travaux de réparation et d'entretien des véhicules.

Les dépenses liées aux **services sociaux et familiaux** ont été inférieures au budget en raison des sommes récupérées en 2024 par rapport à 2022 et à 2023 pour les services de garde d'enfants, parce que l'affectation du modèle de financement est calculée d'après la capacité correspondant aux permis délivrés plutôt que selon la capacité opérationnelle.

Les dépenses liées aux **logements sociaux** ont été supérieures au budget en raison de l'augmentation des dépenses des refuges hors site et des dépenses consacrées aux programmes et qui n'avaient pas été budgétées, mais pour lesquelles la Ville a eu droit à un financement ponctuel.

## Comparaison avec l'exercice financier précédent

Les dépenses liées aux **routes, à la circulation et au stationnement** ont augmenté de 21 millions de dollars en 2024 pour s'inscrire à 514 millions de dollars, essentiellement en raison de la hausse des dépenses de réparation et d'entretien et de l'augmentation de l'amortissement, ainsi que de la perte sur la cession des actifs.

Les dépenses liées aux **services environnementaux** ont augmenté de 28 millions de dollars en 2024 pour passer à 545 millions de dollars en raison de la hausse des dépenses de réparation et d'entretien et de l'augmentation de l'amortissement des actifs.

Les dépenses liées aux **services de santé** ont diminué de 19 millions de dollars en 2024 pour s'établir à 240 millions de dollars, essentiellement en raison de la réduction des activités pendant la COVID-19 et de la baisse de la demande exprimée pour les immunisations.

Les dépenses liées aux **logements sociaux** ont augmenté de 62 millions de dollars en 2024 pour se hisser à 498 millions de dollars, essentiellement en raison de la progression des programmes de refuges et de logements sociaux.

Les dépenses liées aux **services récréatifs et culturels** ont augmenté de 26 millions de dollars en 2024 pour passer à 430 millions de dollars, surtout en raison de la hausse des frais d'exploitation du fait de l'augmentation de la demande exprimée pour les programmes de loisirs et pour la location des arénas, ainsi que de la progression des dépenses de réparation et d'entretien.

Les dépenses liées à la **planification et à l'aménagement** ont augmenté de 26 millions de dollars en 2024 pour se chiffrer à 113 millions de dollars, surtout en raison des initiatives de lutte contre les dérèglements du climat et de promotion de la résilience et de la progression de l'activité se rapportant aux friches contaminées.

# Réserves

Les réserves constituent un outil essentiel pour permettre aux municipalités de financer des projets d'infrastructures, de maîtriser les risques financiers et d'assurer les services essentiels. La gestion des réserves est un facteur important dans le maintien de la situation financière de l'ensemble de la Ville et permet d'assurer la viabilité financière, en plus de lui donner une marge de manœuvre dans la gestion de ses finances. Les réserves sont constituées par le Conseil municipal en adoptant des règlements municipaux, qui décrivent l'objectif, le fonctionnement et les dépenses admissibles de certaines réserves. Ces réserves représentent les excédents de l'exercice financier précédent ou de l'exercice en cours, qu'il faut consacrer aux activités prévues obligatoirement dans les règlements municipaux approuvés par le Conseil municipal. Les réserves constituent le poste comptable le plus important de l'excédent cumulé de la Ville, après les 19,7 milliards de dollars investis par la Ville dans des immobilisations corporelles.

La Ville d'Ottawa fait appel à une approche fondée sur le portefeuille pour gérer les réserves. Le regroupement des réserves consacrées à des activités comparables réduit dans l'ensemble le risque en apportant beaucoup plus de souplesse dans la gestion des fluctuations ou lorsqu'il s'agit de réagir à des imprévus. Les trois portefeuilles de réserves discrétionnaires sont constitués des réserves opérationnelles, des réserves infrastructurelles, ainsi que des réserves opérationnelles et infrastructurelles réunies.

Les réserves opérationnelles servent à stabiliser ou à atténuer l'impact des dépenses ponctuelles, des déficits et des imprévus ou des urgences et à cumuler des fonds pour les passifs éventuels. Les réserves infrastructurelles servent généralement à financer les ouvrages d'infrastructures. Lorsqu'un projet est approuvé, les fonds sont réservés et la Ville peut les investir jusqu'à ce qu'ils soient épuisés. Les services de récupération des coûts financés grâce aux frais réunissent les réserves opérationnelles et infrastructurelles afin d'apporter la marge de manœuvre qui permet de gérer la volatilité des opérations et de financer les ouvrages d'infrastructure qui varient sur un an, en plus de permettre de stabiliser les répercussions sur les frais au fil des exercices financiers.

La Ville a ciblé les soldes minimums et maximums pour les réserves essentielles afin de préserver sa capacité financière.

Au 31 décembre 2024, les réserves de la Ville avaient augmenté de 45 millions de dollars (pour passer de 502 millions de dollars en 2023 à 547 millions de dollars en 2024), ce qui représente une hausse de 8,9 %.

**Tableau 5 :** État des réserves

| Reserves *(en milliers de dollars)* | 2024 | 2023 | Hausse/ (baisse) |
|---|---|---|---|
| Réserves opérationnelles | 233 436 $ | 188 661 $ | 44 775 $ |
| Réserves infrastructurelles | 162 555 | 137 768 | 24 787 |
| Réserves opérationnelles et infrastructurelles réunies | 150 983 | 175 938 | (24 955) |
| **Total des réserves discrétionnaires** | **546 974 $** | **502 367 $** | **44 607 $** |

# Dette nette à long terme

## Utilisation de la dette

La dette à long terme est une source importante de financement des immobilisations de la Ville, ce qui lui permet de se développer et de veiller à ce que ses actifs restent en bon état. Les lois provinciales limitent l'utilisation de la dette à long terme au financement de la construction ou de l'acquisition d'infrastructures qui ont été approuvées par le Conseil municipal dans le budget des infrastructures. En faisant prudemment appel à la dette à long terme selon ce principe, la Ville mise sur trois grands avantages :

1. Le coût initial des projets d'infrastructures cadre avec la durée utile des actifs, ce qui améliore l'équité intergénérationnelle en permettant aux contribuables de demain de financer les actifs dont ils profiteront.
2. Ce principe permet d'avancer le calendrier des projets d'infrastructures nécessaires au maintien ou à l'amélioration des services municipaux dans les cas où le financement interne ou externe est limité.
3. Les municipalités ont accès au financement par débentures à des taux d'intérêt fixes pour toute la durée de la dette. Lorsque les taux d'intérêt sont inférieurs au taux d'inflation dans le secteur du bâtiment, il revient en fait moins cher, d'après la valeur actualisée nette, de financer un projet d'infrastructures en faisant appel à la dette et d'engager plus rapidement les dépenses afin d'éviter une éventuelle hausse des coûts en raison de l'inflation et d'autres facteurs de risque.

Au 31 décembre 2024, la dette nette à long terme de la Ville s'élevait à 3,37 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 66 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. La Ville a émis 225 millions de dollars en nouveaux titres de dette à long terme en 2024 afin de financer différents projets et programmes d'infrastructures, dont 165 millions de dollars pour les transports en commun (Étape 2 du TLR), 50 millions de dollars pour le nouveau projet de la Bibliothèque publique Ādisōke et 10 millions de dollars pour l'installation sud du Service de police d'Ottawa.

La dette nette à long terme représente 10,8 % des immobilisations corporelles de la Ville, qui totalisent 31,25 milliards de dollars (d'après la valeur comptable brute). Du point de vue du propriétaire, il s'agit de l'équivalent d'une hypothèque de 54 000 $ sur une maison de 500 000 $.

Comme l'indique la figure 7, la dette nette à long terme de la Ville a augmenté en proportion de la croissance de l'assiette des immobilisations corporelles de la Ville. Or, la plupart des besoins en infrastructures de la Ville sont financés en faisant appel à d'autres sources, par exemple les réserves de liquidités, les redevances d'aménagement, les subventions et d'autres recettes apportées par les infrastructures.

**Figure 7 :** Dette à long terme par rapport aux immobilisations corporelles

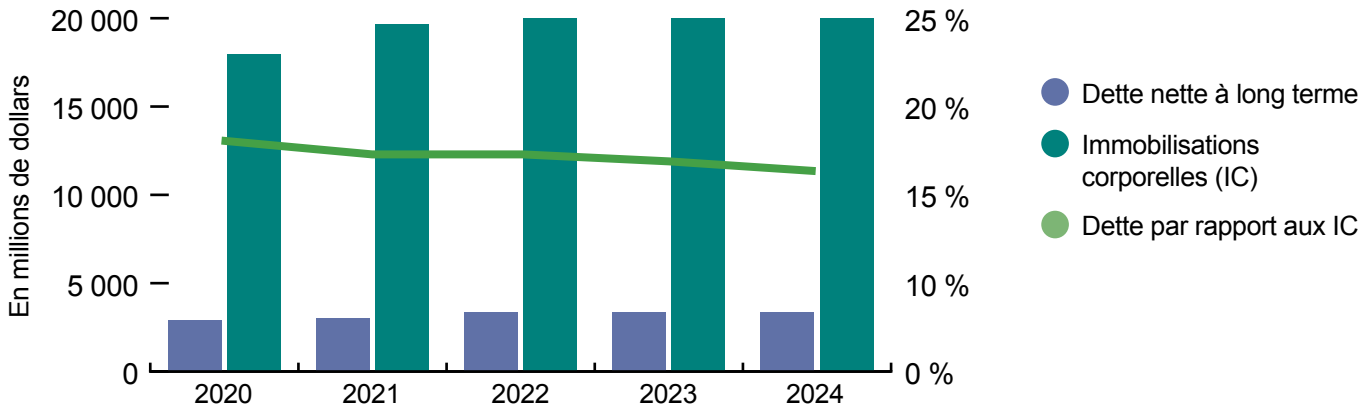


La dette à long terme sert à financer de nombreux types de projets. Elle sert le plus souvent à financer des projets dont la durée utile est longue, notamment les transports en commun, les routes, ainsi que les réseaux d'aqueduc et d'égouts. Le graphique ci-après fait état de la répartition de l'encours de la dette à long terme par fonction.[4]

**Figure 8 :** Dette à long terme par fonction

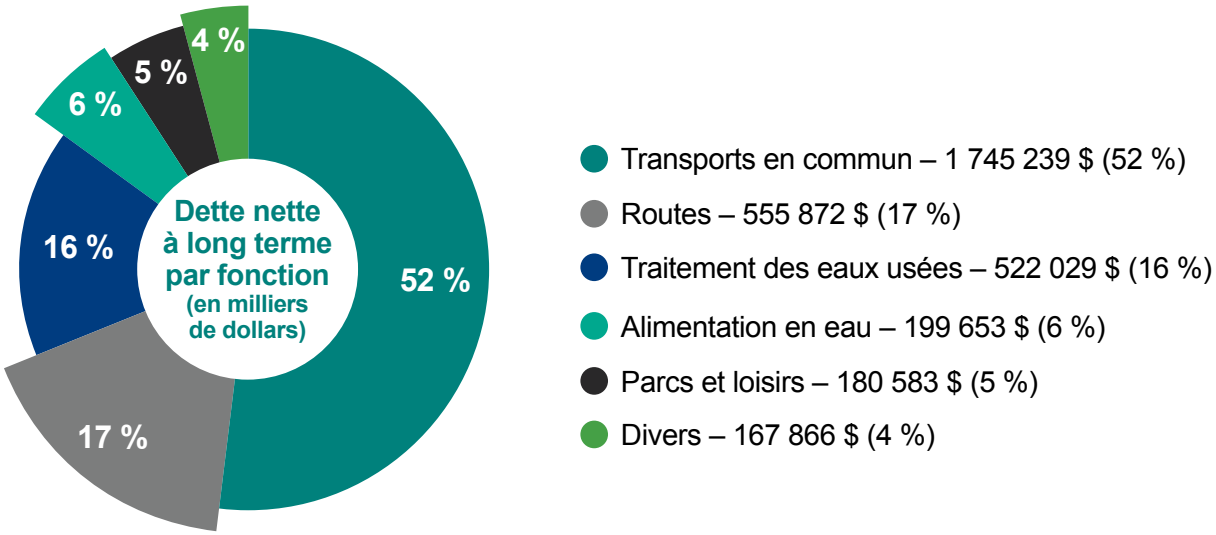


4 *Font partie des autres fonctions, la Planification et l'aménagement, le Service de police, l'assainissement de l'environnement, le Service des incendies, les Services sociaux et familiaux, les Services de gestion des déchets et de recyclage, les bibliothèques, l'inspection et la protection, l'administration générale et la santé. Dans les transports en commun, nous avons exclu une part de 205 M$ de la dette récupérable pour mieux tenir compte de la répartition de la dette nette par fonction.*

## Programme d'obligations vertes de la Ville d'Ottawa

La Ville d'Ottawa a été la première municipalité du Canada à émettre une obligation verte. Les obligations vertes constituent une forme ingénieuse de financement par dette qui témoigne de la volonté de la Ville de lutter contre les dérèglements du climat. Les produits de l'émission de ces obligations servent à financer des projets d'infrastructures qui promeuvent la durabilité environnementale en s'adaptant aux effets des changements climatiques ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES). La Ville a jusqu'à maintenant émis cinq obligations vertes totalisant plus d'un milliard de dollars afin de financer des projets du TLR.

## Structure-cadre pour les obligations durables

En décembre 2023, la Ville a mis au point une nouvelle structure-cadre actualisée pour les obligations durables; cette nouvelle structure régit l'émission des débentures durables. Il s'agit de titres de dette dont les produits sont consacrés exclusivement au financement des projets d'infrastructures vertes et sociales nouveaux ou existants. Cette structure-cadre se fonde sur quatre constituantes essentielles dans l'affectation des produits, dans le processus d'évaluation et de sélection des projets recevables, dans la gestion des produits et dans l'établissement des rapports. La structure-cadre pour les obligations durables confirme la volonté de la Ville de respecter les critères environnementaux, sociaux et gouvernanciels (ESG). La Ville a émis en octobre 2024 sa première débenture durable pour la somme de 225 millions de dollars afin de financer le projet du TLR, la nouvelle Bibliothèque publique d'Ottawa et l'installation sud du Service de police d'Ottawa.

## Niveaux de la dette

Les niveaux de la dette font l'objet d'une surveillance attentive dans le cadre des plans financiers à long terme de la Ville, afin de veiller à préserver la situation financière d'Ottawa conformément aux principes de sa structure-cadre budgétaire. Le Conseil municipal fixe des cibles prudentes pour le ratio de remboursement de la dette dans les programmes financés par les taxes et les redevances. Ce ratio représente la part des produits propres qui peuvent servir à financer le remboursement du capital et des intérêts de la dette émise.

Les programmes financés par les redevances comprennent les services d'aqueduc, de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Les produits propres sont ceux qui sont perçus grâce aux factures d'eau. Les programmes financés par les taxes sont financés essentiellement par l'impôt foncier, notamment sur le transport en général, sur les transports en commun, sur les loisirs, sur la bibliothèque et sur le Service de police. Les produits propres des programmes fiscaux comprennent les impôts fonciers, les paiements tenant lieu de taxes et les frais d'utilisation. La dette remboursée par les redevances d'aménagement ou par les taxes sur l'essence n'est pas comprise dans les programmes financés par les taxes ou par les redevances; elle entre toutefois dans le calcul du ratio du remboursement de la dette consolidée de la Ville, ratio qui est assujetti à la limite de remboursement du gouvernement provincial. Les transferts gouvernementaux, les immobilisations corporelles apportées et les recettes provenant des redevances d'aménagement sont exclus dans tous ces calculs.

Comme l'indique le tableau 6, la Ville se situe nettement en deçà de chacune des limites fixées. Les ratios ont baissé par rapport à l'exercice financier précédent en raison de la croissance soutenue des produits propres et parce qu'on a profité des taux d'intérêt statistiquement faibles des dernières années. Ces ratios indiquent que la Ville est parfaitement en mesure de s'acquitter des obligations de sa dette et de respecter les obligations permanentes dans les services à assurer.

**Tableau 6 :** Ratios du remboursement de la dette

| Ratios du remboursement de la dette | Limites autorisées | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| Financement par les taxes | 7,5 % | 3,7 % | 3,8 % |
| Financement par les redevances | 15 % | 11,4 % | 11,0 % |
| Financement par les taxes et les redevances réunies | 8,5 % | 4,7 % | 4,7 % |
| Limite provinciale du remboursement annuel | 25 % | 9,08 %* | 8,2 % |

* Sans tenir compte du financement-relais temporaire de la SLCO qui a été encaissé et remboursé en 2024.

## Fonds d'amortissement

Le Fonds d'amortissement est une autre caractéristique distinctive de la dette de la Ville; ce fonds est une obligation en vertu de la loi provinciale.

La Ville verse chaque année des contributions au Fonds d'amortissement, qui est ensuite investi conformément à sa politique d'investissement, qui est approuvée par le Conseil municipal. La durée des investissements du Fonds d'amortissement concorde avec le délai de remboursement de la dette à long terme, ce qui permet à la Ville de mieux gérer le risque de taux d'intérêt associé au portefeuille et de réduire le coût du crédit. Les contributions et les revenus sur les placements servent à acquitter les différentes obligations de la dette de la Ville à leur échéance.

Cette année, le Fonds d'amortissement a produit des revenus de placements de 12,6 millions de dollars (contre 11,5 millions de dollars en 2023). Le rendement moyen pondéré à l'échéance de la valeur nominale des placements détenus au 31 décembre 2024 s'établit à 3,9 % (soit le même taux de rendement qu'en 2023). Les états financiers du Fonds d'amortissement de la Ville font état d'un solde excédentaire de 5,5 millions de dollars (contre 4,5 millions de dollars en 2023); autrement dit, la Ville cumule suffisamment de fonds pour s'acquitter des obligations de sa dette à long terme lorsqu'elles arrivent à échéance. Les actifs financiers du fonds d'amortissement totalisent 461,8 millions de dollars (contre 375,5 millions de dollars en 2023) et sont consolidés dans les états financiers de la Ville, en plus de compenser les obligations de sa dette à long terme.

## Note de crédit

La Ville d'Ottawa est notée par deux agences de notation internationales : Moody's Investors Service (Moody's) et Standard & Poor's Ratings Services (S&P). Ces agences font appel à différentes méthodes et analysent l'information financière et non financière afin d'évaluer objectivement et indépendamment la capacité de la Ville à s'acquitter de ses obligations financières.

La note de crédit joue un rôle important puisqu'elle permet à la Ville d'émettre des titres de dette et qu'elle influe sur le taux d'intérêt du crédit qui lui est consenti. Généralement, meilleure est la note de crédit de la municipalité, meilleur est le taux d'intérêt; c'est pourquoi il est important, pour une municipalité, de mériter et de garder une bonne note de crédit.

En 2024, Moody's a confirmé la note AAA, qui correspond à la note maximum et que la Ville mérite depuis 1975. S&P a également confirmé la très solide note AA+, en raison de sa gestion financière saine, de la stabilité de ses produits, de la vigueur de son rendement budgétaire et de ses liquidités exceptionnelles.

1 Tunney's Pasture 1 min
1 Tunney's Pasture 6 min
13:02
OC Transpo

# États financiers consolidés (audités)

# États financiers consolidés

**Ville d'Ottawa**

**31 décembre 2024**

## RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité de l'intégrité, de la pertinence et de la comparabilité des données présentées dans les états financiers consolidés ci-joints incombe à la direction de la Ville d'Ottawa (la « Ville »).

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement certains montants fondés sur les estimations les plus probables et les jugements de la direction. Les données financières présentées ailleurs dans le présent rapport sont conformes à celles figurant dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction procède à des contrôles de la comptabilité, du budget et à d'autres contrôles afin de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien comptabilisés et protégés et que la documentation financière est fiable aux fins de la préparation des états financiers consolidés.

Le Bureau du vérificateur général relève directement du Conseil municipal (le « Conseil ») et, sur une base permanente, il accomplit son programme de vérification afin de s'assurer que les contrôles internes et leur application sont examinés et que l'information financière est mise à l'essai et vérifiée de façon indépendante.

Le Conseil exerce ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière par l'intermédiaire de son Comité d'audit et du Comité des finances et des services organisationnels.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, a été nommée par le Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Ville. Son rapport suit la présente.

Wendy Stephanson
Directrice municipale
Ottawa, Canada

Cyril Rogers
Chef des finances
Ottawa, Canada

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON)  K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au maire et aux membres du Conseil de la Ville d'Ottawa

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville d'Ottawa (la « Ville ») qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidé de la Ville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation consolidé, de la variation de la dette nette consolidé, des gains et pertes de réévaluation consolidés, et de ses flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section ***« Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers »*** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Observations – Adoption prospective de certaines méthodes comptables***

Nous attirons l'attention sur la note 26 des états financiers qui indique que la Ville a adopté certaines normes comptables pour le secteur public de façon prospective.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;

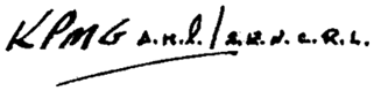

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 27 juin 2025

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec informations comparatives au 31 décembre 2023
*(en milliers de dollars)*

| **Actifs financiers** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | **1 182 229$** | 1 300 718$ |
| Débiteurs *(note 3)* | **590 636** | 607 445 |
| Placements *(note 4)* | **1 296 858** | 1 724 076 |
| Placement dans une entreprise publique *(note 5)* | **555 491** | 529 669 |
| Prêts *(note 6)* | **196 899** | 204 630 |
| **Total des actifs financiers** | **3 822 113** | 4 366 538 |
| **Passifs** | | |
| Créditeurs et charges à payer *(note 7)* | **1 228 695** | 1 637 887 |
| Produits reportés *(note 8)* | **1 613 013** | 1 405 018 |
| Avantages sociaux futurs et régimes de retraite *(note 9)* | **802 201** | 772 958 |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations *(note 10)* | **83 450** | 76 199 |
| Sites contaminés *(note 11)* | **21 865** | 19 143 |
| Dette à long terme nette *(note 12)* | **3 371 242** | 3 305 549 |
| Passif au titre des partenariats public-privé (PPP) *(note 13)* | **135 759** | |
| Emprunts hypothécaires à payer *(note 14)* | **542 692** | 391 230 |
| Autres passifs *(note 15)* | **74 095** | 60 092 |
| Obligations locatives *(note 16)* | **58 058** | 65 430 |
| **Total des passifs** | **7 931 070** | 7 733 506 |
| **Dette nette** | **(4 108 957)** | (3 366 968) |
| **Actifs non financiers** | | |
| Immobilisations corporelles *(note 17)* | **23 781 983** | 22 250 618 |
| Stocks | **73 098** | 67 905 |
| Charges payées d'avance | **51 128** | 48 623 |
| **Total des actifs non financiers** | **23 906 209** | 22 367 146 |
| **Excédent accumulé** *(note 18)* | **19 797 252$** | 19 000 178$ |
| **L'excédent accumulé comprend ce qui suit :** | | |
| **Excédent accumulé – exploitation** | **19 754 905$** | 18 961 351$ |
| **Cumul des gains de réévaluation** | **42 347** | 38 827 |
| | **19 797 252$** | 19 000 178$ |

Éventualités, engagements et droits contractuels *(note 19)*

*Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 *(en milliers de dollars)*

| Produits | 2024 Budget *(note 24)* | 2024 Réel | 2023 Réel |
|---|---|---|---|
| Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité *(note 20)* | 2 328 811$ | **2 362 466$** | 2 282 933$ |
| Paiements de transfert | 1 437 681 | **1 191 609** | 1 308 108 |
| Redevances et frais d'utilisation | 1 026 615 | **1 045 002** | 959 863 |
| Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports | 459 877 | **464 565** | 488 087 |
| Redevances d'aménagement | 173 322 | **171 373** | 170 256 |
| Revenus de placement | 59 638 | **143 824** | 95 691 |
| Amendes et pénalités | 99 948 | **76 685** | 55 048 |
| Autres produits | 41 647 | **42 310** | 56 603 |
| Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique *(note 5)* | 37 500 | **42 122** | 24 104 |
| Total des produits | 5 665 039 | **5 539 956** | 5 440 693 |
| **Charges** | | | |
| Affaires gouvernementales | 118 316 | **119 873** | 115 682 |
| Protection de la personne et de la propriété | 723 344 | **764 178** | 758 321 |
| Routes, circulation et stationnement | 479 704 | **514 491** | 493 362 |
| Transports en commun | 825 653 | **802 882** | 781 055 |
| Services environnementaux | 518 400 | **544 812** | 517 004 |
| Services de santé | 230 813 | **240 216** | 258 974 |
| Services sociaux et familiaux | 803 594 | **719 366** | 724 130 |
| Logements sociaux | 366 990 | **497 553** | 435 553 |
| Services récréatifs et culturels | 414 233 | **429 924** | 404 117 |
| Planification et développement | 105 731 | **113 107** | 87 639 |
| Total des charges *(note 21)* | 4 586 778 | **4 746 402** | 4 575 837 |
| **Excédent annuel** | 1 078 261 | **793 554** | 864 856 |
| Excédent accumulé – exploitation, à l'ouverture | 18 961 351 | **18 961 351** | 18 096 495 |
| **Excédent accumulé – exploitation, à la fin de l'exercice** | 20 039 612$ | **19 754 905$** | 18 961 351$ |

*Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

*(en milliers de dollars)*

| | 2024 Budget *(note 24)* | 2024 Réel | 2023 Réel |
|---|---|---|---|
| Excédent annuel | 1 078 261$ | **793 554$** | 864 856$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles, y compris les immobilisations reçues sous forme d'apports | (1 972 190) | **(1 972 190)** | (1 769 245) |
| Amortissement d'immobilisations corporelles | 420 513 | **420 513** | 411 968 |
| Perte à la cession d'immobilisations corporelles | 18 079 | **18 079** | 23 182 |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 2 233 | **2 233** | 2 258 |
| Augmentation des stocks de fournitures | (5 193) | **(5 193)** | (10 241) |
| Augmentation des charges payées d'avance | (2 505) | **(2 505)** | (8 158) |
| Variation de la dette nette, excluant les gains de réévaluation | (460 802) | **(745 509)** | (485 380) |
| Dette nette au début de l'exercice | (3 366 968) | **(3 366 968)** | (2 920 415) |
| Cumul des gains de réévaluation | **3 520** | **3 520** | 38 827 |
| **Dette nette à la fin de l'exercice** | (3 824 250)$ | **(4 108 957)$** | (3 366 968)$ |

*Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 *(en milliers de dollars)*

| Activités de fonctionnement | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Excédent annuel | **793 554$** | 864 856$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique | **(42 122)** | (24 104) |
| Amortissement d'immobilisations corporelles | **420 513** | 411 968 |
| Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports | **(464 565)** | (488 087) |
| Perte à la cession d'immobilisations corporelles | **18 079** | 23 182 |
| | **725 459** | 787 815 |
| **Variations des actifs et des passifs** | | |
| Diminution des débiteurs | **16 809** | 569 554 |
| Augmentation des stocks | **(5 193)** | (10 241) |
| Augmentation des charges payées d'avance | **(2 505)** | (8 158) |
| Diminution des prêts | **7 731** | 7 382 |
| Augmentation des créditeurs et charges à payer | **(409 192)** | (24 273) |
| Augmentation des produits reportés | **207 995** | 137 339 |
| Augmentation des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite | **29 243** | 40 474 |
| Augmentation d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | **7 251** | 1 640 |
| (Diminution) augmentation des passifs au titre des sites contaminés | **2 722** | (2 188) |
| Augmentation des autres passifs | **14 003** | 1 190 |
| **Flux de trésorerie de fonctionnement** | **594 323** | 1 500 534 |

| Activités d'investissement en immobilisations | | |
|---|---|---|
| Acquisition d'immobilisations corporelles | **(1 507 625)** | (1 281 158) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | **2 233** | 2 258 |
| **Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations** | **(1 505 392)** | (1 278 900) |

| Activités d'investissement | | |
|---|---|---|
| Vente de placements, montant net | **427 038** | 112 707 |
| Dividendes provenant de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. | **20 000** | 20 000 |
| **Flux de trésorerie d'investissement** | **447 038** | 132 707 |

## État consolidé des flux de trésorerie (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 *(en milliers de dollars)*

| Activités de financement | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Produits provenant de l'émission de nouveaux titres d'emprunt à long terme | **503 135** | 290 079 |
| Passif émis au titre de partenariats public-privé (PPP) | **136 126** | 0 |
| Intérêts générés par le fonds d'amortissement | **(12 590)** | (11 510) |
| Variation au titre de la déclaration des primes/escomptes sur les obligations relativement aux instruments financiers | **(2 362)** | 39 839 |
| Remboursement du capital de la dette | | |
| Dette à long terme nette | **(144 414)** | (136 442) |
| Passif au titre de partenariats public-privé (PPP) | **(367)** | 0 |
| Emprunts hypothécaires à payer | **(126 614)** | (10 646) |
| Obligations locatives | **(7 372)** | (6 977) |
| **Flux de trésorerie de financement** | **345 542** | 164 343 |
| | | |
| **Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie** | | |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice | **(118 489)** | 518 684 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | **1 300 718** | 782 034 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice** | **1 182 229$** | 1 300 718$ |

*Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

## État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 *(en milliers de dollars)*

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice | **38 827$** | $0 |
| Gains (pertes) de réévaluation non réalisé(e)s attribuables sur : | | |
| Autres éléments du résultat étendu (pertes) de la filiale | **3 700** | (1 379) |
| Actions des fonds de dotation | **15 010** | 40 206 |
| Montants reclassés dans l'état des résultats : | | |
| Actions des fonds de dotation | **(15 190)** | **0** |
| **Variation nette des gains de réévaluation pour l'exercice** | **3 520** | **38 827** |
| **Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice** | **42 347$** | **38 827$** |

*Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

## 1. Nature des activités

La Ville d'Ottawa (la « Ville ») a été créée par l'adoption d'une loi provinciale le 20 décembre 1999 et a amorcé ses activités le 1er janvier 2001.

La Ville est responsable de la prestation de services municipaux tels que l'aide financière et l'aide à l'emploi, les soins de longue durée, les services communautaires et les bibliothèques, les services d'urgence et de sécurité publique, y compris les services de police et d'incendie et les services ambulanciers, ainsi que le transport, les services publics et les travaux publics, dont les routes, les égouts et les eaux usées, l'eau potable, la collecte et l'élimination des déchets.

À titre d'unique actionnaire de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. (« Hydro Ottawa ») et de la Société de logement communautaire d'Ottawa (« SLCO »), la Ville fournit également des services d'électricité et de logement aux résidents d'Ottawa. En 2009, Bâtir Ottawa (anciennement la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa) et la Société d'aménagement communautaire du quartier du moulin de Manotick (SACQMM) ont été fondées aux fins de la promotion et de l'amélioration des terrains communautaires dans la Ville grâce à la gestion des biens-fonds. La SACQMM a été dissoute le 31 mars 2023.

## 2. Principales méthodes comptables

### Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Ville présentent les actifs, les passifs, les produits et les charges des activités de tous les comités du Conseil municipal (le « Conseil »), ainsi que des conseils et des zones d'amélioration commerciale (« ZAC ») et entités suivantes :

Commission de services policiers d'Ottawa
Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa
Conseil de santé d'Ottawa
Société de logement communautaire d'Ottawa
Société d'aménagement communautaire du quartier du moulin de Manotick
Bâtir Ottawa (anciennement la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa)
ZAC de Centretown (anciennement la ZAC de la rue Bank)
ZAC du village Westboro
ZAC de la rue Sparks
ZAC du quartier chinois de la rue Somerset
ZAC de Glebe
ZAC du cœur d'Orléans
ZAC du couloir du chemin Carp
ZAC du village de Carp
ZAC de Vanier
ZAC de Manotick
Administration du mail de la rue Sparks
ZAC du village de Somerset
ZAC de la rue Preston
ZAC du centre-ville Rideau
ZAC de Barrhaven
ZAC de Wellington-Ouest
ZAC de Kanata-Nord
ZAC de Bells Corners
ZAC centrale de Kanata

Les actifs, passifs, produits et charges interfonds ont tous été éliminés.

Hydro Ottawa et ses filiales sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément à la méthode de comptabilisation généralement reconnue pour les entreprises publiques *(voir la note 5)*. Ces sociétés appliquent les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Selon cette méthode, les méthodes comptables des entreprises ne sont pas ajustées pour les rendre conformes à celles de la Ville, et les opérations et soldes interorganismes ne sont pas éliminés. Les autres éléments du résultat étendu de la société sont comptabilisés directement dans les gains et pertes de réévaluation et la dette nette de la Ville.

### Conseils scolaires

Les recettes fiscales, les autres produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs aux activités des conseils scolaires ne sont pas présentés dans les présents états financiers consolidés, étant donné que les conseils scolaires sont des entités distinctes et que la Ville n'exerce aucun contrôle sur les activités de ces conseils et n'y participe d'aucune façon.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Utilisation d'estimations et incertitude quant à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public exige que la direction formule des estimations et fasse des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus, des charges ainsi que sur les informations fournies dans les notes Les montants assujettis aux estimations comprennent les obligations liées à la mise hors service d'actifs, le passif au titre des avantages sociaux des employés, les appels en matière d'évaluation foncière, les provisions pour réclamations en justice, les passifs au titre des sites contaminés et les apports en immobilisations corporelles.

Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la meilleure information et le jugement de la Ville, et les montants réels peuvent différer considérablement de ces estimations. Elles font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

### Produits et charges

Les produits et les charges sont présentés selon la comptabilité d'exercice qui permet de constater les produits à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés et de constater les charges à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées suivant la réception des biens ou des services.

### Recettes fiscales

Chaque année, la Ville impose et perçoit des impôts fonciers aux fins municipales, des taxes scolaires pour le compte de la province d'Ontario (la « Province ») aux fins de l'éducation, des paiements tenant lieu d'impôts, des charges au titre des améliorations locales et autres charges *(voir la note 19)*. L'autorité qui impose et perçoit les impôts fonciers est établie en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, de la *Loi sur l'évaluation foncière*, de la *Loi sur l'éducation* et d'autres lois.

Les recettes tirées des impôts fonciers et les débiteurs associés sont constatés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif et d'une recette; lorsque l'impôt est autorisé; et lorsque le fait imposable s'est produit. Les évaluations et les impôts fonciers connexes peuvent faire l'objet d'un appel. Les ajustements fiscaux en raison des appels sont comptabilisés lorsque l'issue du processus d'appel est connue.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont des transferts des ordres administratifs supérieurs qui ne résultent pas de transactions d'échange. Les paiements de transfert sont constatés au cours des exercices où ils se produisent à condition qu'ils soient autorisés, que les critères d'admissibilité et les stipulations soient respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

De plus, la Ville verse des paiements à des particuliers ou à des organisations. Ces paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges une fois qu'ils sont autorisés et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant.

### Redevances et frais d'utilisation

Les redevances et frais d'utilisation comprennent les tarifs du transport en commun; les tarifs pour les services publics et la gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets solides; les droits de licence; les frais d'utilisation de divers programmes et les frais relatifs à certaines activités. Les produits sont comptabilisés lorsque l'activité a lieu ou lorsque les services sont rendus.

### Redevances d'aménagement

Les redevances d'aménagement sont des droits non récurrents prélevés par la Ville sur les nouvelles propriétés résidentielles et non résidentielles qui servent à financer une partie des infrastructures liées à la croissance. Le pouvoir de mettre en application des redevances d'aménagement est décrit dans la loi provinciale, et les modalités opérationnelles ainsi que le barème des redevances sont présentés dans le règlement de la Ville. Les redevances d'aménagement sont établies et comptabilisées en fonction du type de services offerts. Le montant des redevances varie selon le type d'habitation et l'emplacement dans la Ville et tient compte des différents coûts réels engagés pour établir et fournir le service. Les redevances d'aménagement visent à ce que les coûts engagés dans le cadre de la croissance soient couverts par la croissance même et que le financement des dépenses en immobilisations nécessaires aux fins de la nouvelle croissance n'alourdisse pas le fardeau des contribuables.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Redevances d'aménagement (suite)

Les fonds aux fins des projets d'investissement sont transférés conformément aux règlements prévoyant que les redevances d'aménagement seront uniquement imputées aux projets lorsque les coûts sont engagés. Le pouvoir de contracter des dépenses liées à la croissance est accordé chaque année dans le cadre du processus d'établissement du budget de la Ville et porte seulement sur les projets d'investissement admissibles au financement présentés dans l'étude préliminaire actuelle sur les redevances d'aménagement. Les soldes des fonds liés aux redevances d'aménagement font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du processus d'approbation du budget d'immobilisations pour s'assurer qu'ils respectent les politiques générales adoptées par le Conseil. Les redevances d'aménagement sont comptabilisées dans les produits lorsque les charges connexes sont engagées.

### Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. Ils comprennent également les revenus du fonds de dotation de la Ville et sont investis conformément à la politique de placement et aux procédures adoptées par le Conseil.

### Autres produits

Les autres produits comprennent les produits tirés de la vente de terrains, de la compensation au titre des espaces verts et d'autres produits divers. Les montants reçus ayant trait à des produits qui seront gagnés au cours d'un exercice ultérieur sont reportés et comptabilisés à titre de produits reportés.

### Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des placements, des prêts, des créditeurs et charges à payer, des intérêts courus, de la dette à long terme nette, des emprunts hypothécaires à payer et des autres passifs.

La Ville recourt à des instruments financiers dérivés comprenant des swaps bancaires pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt lié à sa dette. La Ville ne recourt pas à des instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers (suite)

La Ville recourt à des swaps bancaires pour gérer les fluctuations des prix des produits de base. Ces swaps bancaires servent à établir un prix fixe à l'égard d'une quantité spécifique pour une période déterminée et sont réglés à des dates précises correspondant à la période déterminée. Les swaps entraînent un paiement à verser à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Les gains (montants reçus) ou les pertes (montants versés) sont comptabilisés au cours de la période où le produit de base sous-jacent est livré.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements très liquides dont les échéances initiales sont de 90 jours ou moins à compter de la date à laquelle les titres sont achetés.

### Placements

Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement moins les montants radiés afin de refléter une baisse permanente de la valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, après quoi elles passent à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

Les placements se composent de placements autorisés en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités* et comprennent des instruments financiers émis par le gouvernement canadien et des banques des annexes I, II et III ainsi que des titres adossés à des créances et du papier commercial admissible. Parmi ces placements, certains sont spécifiquement destinés au fonds de dotation et comprennent des actions canadiennes et des obligations de sociétés autorisées par le *Règlement provincial 438/97.* Tous les placements sont conformes à la politique de placement approuvée par le Conseil. Les placements dont les échéances initiales sont supérieures à 90 jours sont inscrits à titre de placements à l'état de la situation financière consolidé. Quand un placement de portefeuille affiche une baisse de valeur qui n'est pas temporaire, le placement sera comptabilisé comme une perte. Toute dépréciation sera incluse dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

### Opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens en fonction des taux de change en vigueur au moment de l'opération.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Prêts

Lorsque la Ville a le droit contractuel de recevoir de l'argent de l'emprunteur, elle comptabilise le prêt dans l'état de la situation financière consolidé. Au départ, elle le comptabilise au coût. Si les circonstances justifient une réévaluation du prêt, la Ville déclarera le prêt net de toute provision ou réduction de valeur connexe. Toute modification de la provision pour moins-value, le cas échéant, sera prise en compte, à titre de charges, dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé. Les intérêts créditeurs d'un prêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et reflétés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

### Produits reportés

Certains montants reçus en avance en vertu de lois, de règlements ou de contrats peuvent uniquement être affectés à l'exécution de certains programmes ou à l'achèvement de certains travaux. En outre, la Ville perçoit en avance certaines redevances et certains frais d'utilisation en contrepartie de services qu'elle n'a pas encore rendus. Ces montants sont présentés à titre de produits reportés et sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées à condition que les critères d'admissibilité et les stipulations soient respectés.

### Avantages sociaux

La Ville a adopté les méthodes comptables suivantes en ce qui a trait aux régimes d'avantages sociaux :

(a) Les coûts relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les coûts sont établis par calcul actuariel à l'aide des paiements de revenus futurs prévus, des coûts liés au maintien des soins de santé et des honoraires versés aux administrateurs indépendants de ces régimes, calculés selon la valeur actualisée.

(b) Les coûts relatifs aux avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les coûts sont établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des salariés, la progression des salaires, les coûts prévus des soins de santé et le rendement des placements des régimes.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Avantages sociaux (suite)

(c) Les coûts des modifications des régimes au titre des services rendus antérieurement par les salariés doivent être comptabilisés dans la période au cours de laquelle la modification est apportée. Les effets d'un gain ou d'une perte découlant de règlements ou de compressions sont passés en charges durant la période où ils surviennent. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux sont amortis sur la durée moyenne estimative résiduelle d'activité du groupe de salariés actifs concerné. Les avantages sociaux futurs sont actualisés à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations à long terme émises par la Ville.

(d) Les coûts des obligations au titre des assurances et de la sécurité professionnelles sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les passifs sont déterminés sur une base actuarielle en fonction des réclamations estimatives futures à assurer. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard notamment des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs, et de l'historique de réclamations avec les employés de la Ville.

(e) Les coûts des prestations de cessation d'emploi et des absences rémunérées sont comptabilisés lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville; ces coûts comprennent les paiements de revenus futurs prévus, les coûts liés au maintien des soins de santé et les honoraires versés aux administrateurs indépendants de ces régimes, calculés selon la valeur actualisée.

### Régimes de retraite

La Ville a adopté les méthodes comptables suivantes en ce qui a trait aux régimes de retraite :

(a) Les cotisations à un régime multiemployeurs à prestations déterminées sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

(b) L'évaluation actuarielle est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services validés. Elle repose également sur les meilleures estimations et les hypothèses les plus probables de la direction, notamment celles concernant l'âge de départ à la retraite des salariés, la progression des salaires, ainsi que le rendement des placements des régimes, lesquelles sont utilisées pour actualiser des prestations. Les actifs des régimes sont évalués au moyen d'une valeur liée au marché, calculée sur une période de trois ans.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Litiges et éventualités

Les coûts estimatifs pour régler les réclamations et les réclamations éventuelles sont déterminés d'après l'information disponible. Si ces coûts sont jugés comme probables et peuvent être estimés de façon raisonnable, le montant des réclamations est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé et compris dans le passif à l'état de la situation financière consolidé. Si ces coûts ne peuvent être déterminés, aucun passif n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

### Sites contaminés

Les critères à respecter afin de comptabiliser un passif au titre des sites contaminés sont comme suit :

(i) il existe une norme environnementale;

(ii) la contamination dépasse la norme;

(iii) la Ville soit est directement responsable ou soit accepté la responsabilité de la contamination;

(iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;

(v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Une fois tous les critères de comptabilisation respectés, la Ville comptabilise un passif à titre d'estimation des coûts d'assainissement futurs des sites contaminés ne faisant plus l'objet d'un usage productif.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) représentent les coûts qui devraient être engagés à la suite de la mise hors service ou de l'aliénation d'une immobilisation corporelle (IC). Une OMHSI doit être comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque tous les critères suivants sont remplis :

(a) il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;

(b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;

(c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;

(d) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

La portion la plus importante du passif au titre de l'OMHSI pour la Ville découle de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs des bâtiments appartenant à la Ville. Le passif au titre de l'OMHSI pour l'enlèvement de l'amiante a été fondé sur des travaux de dépollution antérieurs et des coûts engagés pour des projets représentatifs et a été comptabilisé selon la méthode modifiée de rétroaction. La Ville a également déterminé les coûts connexes liés à l'enlèvement de l'amiante et calculé un coût au pied carré, qui a été appliqué aux bâtiments restants construits avant 1991.

Les décharges sont assujetties aux exigences existantes en matière d'activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. La majorité des décharges de la Ville ne sont plus utilisées de façon productive. Pour ces actifs, les coûts de mise hors service sont passés en charges. Dans le cas des décharges actives, comme il y a encore un avantage à gagner dans le futur, les coûts sont inclus à titre d'OMHSI. Les coûts estimatifs de fermeture et d'entretien des sites d'enfouissement de déchets solides sont fondés sur les dépenses futures pour 25 ans.

La comptabilisation d'un passif a entraîné une augmentation connexe des immobilisations corporelles respectives. L'augmentation des immobilisations corporelles est amortie conformément aux méthodes comptables d'amortissement énoncées ci-dessous. Un taux d'actualisation n'a pas été appliqué au calcul du passif au titre de l'OMHSI.

### Ententes de partenariat public-privé (PPP)

La Ville comptabilise ses ententes de partenariats public-privé (PPP) conformément à la norme comptable du secteur public PS 3160 – Partenariats public-privé, laquelle énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à l'information à fournir concernant les partenariats public-privé, y compris la comptabilisation d'une immobilisation corporelle et du passif correspondant au titre de l'obligation de prestation liée aux infrastructures acquises par l'intermédiaire de tels partenariats.

La Ville comptabilise les infrastructures, ou les améliorations apportées à celles-ci, à titre d'actif au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, lorsqu'elle en a le contrôle :

(a) l'objet et l'utilisation de l'élément d'infrastructure;

(b) l'accès aux avantages économiques futurs et l'exposition aux risques liés aux infrastructures;

(c) un intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure, le cas échéant, à la fin de la durée du partenariat public-privé.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Ententes de partenariat public-privé (PPP) (suite)

Lorsque la Ville a l'obligation de verser une contrepartie au partenaire du secteur privé, elle comptabilise également un passif correspondant aux montants dus en vertu des modalités de l'entente.

### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne peuvent être utilisés par la Ville pour acquitter des dettes existantes; ils sont destinés à être utilisés pour la fourniture de services. Ces actifs non financiers ont une durée de vie utile s'étendant au-delà de l'exercice considéré et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités.

#### (a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend les montants directement liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur d'un actif. Les coûts, moins la valeur résiduelle, des immobilisations corporelles, compte non tenu du terrain, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

| Actifs – Durée de vie utile – années | Minimum | Maximum |
|---|---|---|
| Bâtiments et améliorations | 20 | 100 |
| Infrastructure linéaire – routes | 50 | 75 |
| Infrastructure linéaire – aqueduc / eaux usées | 50 | 100 |
| Infrastructure linéaire – train léger sur rail (« TLR ») | 30 | 100 |
| Améliorations foncières | 50 | 200 |
| Machinerie et immobilisations de production | 5 | 50 |
| Véhicules | 3 | 20 |

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis. L'amortissement des actifs commence au cours du mois qui suit la date de mise en service.

#### (b) Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont des actifs donnés sous forme de dons ou d'apports à la Ville par les promoteurs et sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les actifs ont été reçus sous forme d'apports à la juste valeur marchande à la date de l'apport.

#### (c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels et les ressources naturelles ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs dans les états financiers consolidés.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Actifs non financiers (suite)

#### (d) Capitalisation des intérêts

La politique de la Ville à l'égard des immobilisations corporelles ne permet pas la capitalisation des intérêts débiteurs payés par la Ville relativement à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation corporelle.

#### (e) Contrats de location (baux)

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation ou des contrats de location-acquisition. Les contrats de location qui prévoient le transfert de la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien immobilier sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition dans le passif. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation, et les paiements s'y rapportant sont imputés aux charges à mesure qu'ils sont versés.

#### (f) Stocks

Les stocks détenus à des fins de consommation sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement.

### Réserves

Les réserves comprennent les fonds mis de côté par le Conseil à des fins précises *(voir la note 18)*. Ces réserves mises de côté en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente sont comptabilisées à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière consolidé.

### Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels représentent les droits futurs aux ressources économiques de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus au cours de périodes futures. Voir la note 19 (m) pour de plus amples renseignements sur les droits contractuels de la Ville à l'égard des contrats de location de biens immobiliers à long terme.

Les obligations contractuelles représentent les obligations qui donneront lieu à des passifs au moment de la réalisation de certaines conditions convenues et précisées dans les contrats ou les accords au cours de périodes futures. Voir la note 19pour de plus amples renseignements sur les obligations contractuelles de la Ville, y compris la nature, l'ampleur et l'échéancier de ces types d'opérations.

## 3. Débiteurs

Les débiteurs comprennent ce qui suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Taxes | **162 934$** | 141 536$ |
| Frais d'utilisation | **70 581** | 56 665 |
| Transferts gouvernementaux | | |
| Gouvernement fédéral | **86 843** | 152 083 |
| Gouvernement provincial | **105 754** | 125 301 |
| Comptes clients | **164 524** | 131 860 |
| **Total des débiteurs** | **590 636$** | 607 445$ |

## 4. Placements et gestion des risques financiers

Les placements sont composés de ce qui suit :

| **Placements au coût amorti** | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Obligations du gouvernement fédéral | **566 241$** | 738 454$ |
| Obligations des gouvernements provinciaux | **249 094** | 383 539 |
| Obligations d'administrations municipales | **219 963** | 302 620 |
| Sociétés (revenu fixe) | **0** | 4 494 |
| Fonds de dotation géré en externe – revenu fixe | **76 770** | 80 322 |
| Autres | **66 422** | 89 983 |
| | **1,178 490** | 1 599 412 |
| **Actions à la juste valeur** | | |
| Fonds de dotation géré à l'externe | **118 368** | 124 664 |
| **Total** | **1 296 858$** | 1 724 076$ |

Le portefeuille des obligations des administrations municipales de la Ville comprend des débentures de la Ville d'Ottawa portant intérêt à un taux nominal allant de 4,60 % à 5.30 % (4,60 % à 5,30 % en 2023), dont la valeur comptable s'élève à 56 $ (56 $ en 2023).

## 4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

Les titres du fonds de dotation sont gérés par des gestionnaires de portefeuille externes engagés par la Ville et sont conformes à la politique de placement et aux procédures adoptées par le Conseil. Sur la base de la valeur marchande, au 31 décembre 2024, le fonds de dotation était réparti comme suit : placements en espèces et bons du Trésor 0,4 % (2,0 % en 2023), placements à revenu fixe 49,5 % (46,7 % en 2023) et actions 50,1 % (51,3 % en 2023).

Le poste Autres comprend des parts dans le portefeuille de placement en titres de capitaux propres du programme One Investment géré par une filiale de la Municipal Finance Officers' Association de l'Ontario, ainsi qu'un certificat de placement garanti (CPG).

Le rendement moyen pondéré des placements détenus au 31 décembre 2024 s'élève à 1,72 % (1,66 % en 2023). Les placements arrivent à échéance du 22 janvier 2025 au 1er décembre 2048 (19 janvier 2024 au 1er décembre 2048 en 2023).

Conformément à la politique de placement du fonds de dotation adoptée par le Conseil, les revenus de placement sont versés à la Ville au moindre de 6,5 % ou des revenus réels du fonds de dotation, pourvu que la valeur marchande du fonds de dotation ne diminue pas en deçà du placement initial de 200 000 $. En 2024, un montant de 31 400 $ (6 000 $ en 2023) a été versé par le fonds de dotation à la Ville.

### Gestion des risques

Les activités de la Ville l'exposent à un éventail de risques financiers relatifs à ses instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions).

#### (a) Évaluation à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui tient compte de l'importance des données utilisées pour l'évaluation :

Niveau 1 : Les actifs financiers sont évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour un actif identique.

Niveau 2 : Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués en fonction des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation qui utilisent au maximum les données de marché observables directement ou indirectement.

## 4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

### (a) Évaluation à la juste valeur (suite)

Niveau 3 : Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués à l'aide de techniques d'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation lorsque les données importantes ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

| **Actifs détenus sous forme de placements** | **Niveau 1** | **Niveau 2** | **Niveau 3** | **Total** |
|---|---|---|---|---|
| Actions dans le fonds de dotation | 118 368$ | 0$ | 0$ | **118 368$** |

### (b) Risque de crédit

Les placements font l'objet d'une exposition indirecte au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de payer intégralement les montants à leur échéance.

Voici les placements dans des instruments financiers portant intérêt et l'exposition au risque de crédit.

| **Cote de crédit** | **AAA** | **AA** | **A** | **BBB** | **B et moins** | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Au 31 décembre 2024 | 758 270$ | 311 531$ | 48 429$ | 0$ | 0$ | **1 118 230$** |

### (c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Ville ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières aux moments requis. La gestion du risque de liquidité vise à s'assurer que, même dans des conditions défavorables, la Ville ait accès à des liquidités immédiates qui sont nécessaires pour couvrir les créditeurs, les retraits et les autres passifs. Voici une analyse de l'échéance des placements.

| **Échéance** | **<1 an** | **1 à 5 ans** | **5 à 10 ans** | **>10 ans** | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|
| Au 31 décembre 2024 | 385 029$ | 583 749$ | 112 009$ | 37 362$ | **1 118 230$** |

## 4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

### (d) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des taux d'intérêt et d'autres risques liés aux prix influent sur le résultat net d'exploitation de la Ville ou sur la juste valeur de ses actifs financiers.

#### (i) Risque de taux d'intérêt

La Ville détient des instruments financiers porteurs d'intérêts. Ces placements sont donc exposés au risque de taux d'intérêt, car la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctuera en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

L'analyse de sensibilité suivante résume une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur la juste valeur d'un placement à revenu fixe de la Ville.

| | Augmentation (diminution) de la juste valeur | |
|---|---|---|
| | **Variation du taux d'intérêt** | **2024** |
| Instruments financiers portant intérêt | -1 % | 27 160$ |
| Instruments financiers portant intérêt | +1 % | (27 160)$ |

#### (ii) Risque lié au cours des actions

La Ville détient des instruments financiers en actions dans son fonds de dotation et est donc exposée au risque de cours des actions, car la valeur de ces instruments financiers fluctuera en raison des variations des prix des actions.

L'analyse de sensibilité qui suit résume une augmentation ou une diminution de 1 % de l'indice de prix sur la juste valeur des instruments financiers en actions.

| | Augmentation (diminution) de la juste valeur | |
|---|---|---|
| | **Variation de l'indice des prix** | **2024** |
| Actions | +1 % | 1 559$ |
| Actions | -1 % | (1 559)$ |

## 4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

### (d) Risque de marché (suite)

#### (iii) Risque de change

La Ville estime ne pas être assujettie à des risques de change importants découlant de ses instruments financiers, car elle ne détient pas de montants importants en devises étrangères.

### (e) Évolution des expositions au risque financier

Les risques financiers de la Ville découlant de ses instruments financiers n'ont pas beaucoup changé au cours de l'exercice. La direction estime que ses risques financiers sont adéquatement atténués et ne représentent pas un risque important pour les activités de la Ville. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

## 5. Placement dans une entreprise publique

Placement (détenu à 100 %) dans Hydro Ottawa

Le tableau ci-dessous présente l'information financière supplémentaire condensée selon les IFRS au titre d'Hydro Ottawa :

| **Actifs (aux 31 décembre)** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Actifs à court terme | **274 900$** | 230 042$ |
| Immobilisations | **2 322 298** | 2 191 770 |
| Autres actifs | **200 773** | 188 818 |
| **Total des actifs** | **2 797 971$** | 2 610 630$ |

| **Passifs (aux 31 décembre)** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Passifs à court terme | **849 783** | 567 443 |
| Autres passifs | **1 392 697** | 1 513 518 |
| **Total des passifs** | **2 242 480** | 2 080 961 |
| **Actifs nets** | **555 491$** | 529 669$ |

| **Actifs nets constitués du placement dans Hydro Ottawa (aux 31 décembre)** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Actions ordinaires (100 %) | **228 453$** | 228 453$ |
| Bénéfices non répartis | **319 723** | 297 601 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | **7 315** | 3 615 |
| **Actifs nets** | **555 491$** | 529 669$ |

## 5. Placement dans une entreprise publique (suite)

| Résultats de fonctionnement (pour les exercices clos les 31 décembre) | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Total des produits | **1 346 959$** | 1 194 425$ |
| Total des charges | **1 304 837** | 1 170 321 |
| **Bénéfice net** | **42 122$** | 24 104$ |

La Ville, à titre de porteur d'actions ordinaires d'Hydro Ottawa, a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration d'Hydro Ottawa. En 2024, des dividendes totalisant 20 000 $ ont été reçus (20 000 $ en 2023) relativement aux activités de 2023. Des dividendes totalisant 22 300 $ ont été déclarés et devraient être reçus en 2025 relativement aux activités d'Hydro Ottawa en 2024. Au cours de l'exercice, la Ville a acheté de l'électricité auprès d'Hydro Ottawa à des prix et selon des modalités approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, les opérations suivantes ont eu lieu durant l'exercice :

| Services achetés à Hydro Ottawa par la Ville | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Consultation en gestion de l'énergie | **995$** | 4 203$ |
| Autres services | **40 909** | 19 216 |

| Redevances versées à la Ville par Hydro Ottawa | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Impôts fonciers, carburant, permis et autres services | **4 991$** | 4 448$ |

Au 31 décembre 2024, les débiteurs d'Hydro Ottawa comprenaient un montant de 31 667 $ (16 725 $ en 2023) relativement aux opérations susmentionnées, tandis que les créditeurs et charges à payer d'Hydro Ottawa comprenaient un montant de 150 $ (206 $ en 2023) devant être versé à la Ville et à ses filiales.

## 6. Prêts

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| **Prêts** | **196 899$** | 204 630$ |

En 2017, la Ville a conclu une convention de cession et de prise en charge avec les prêteurs à long terme de la première étape du projet de train léger sur rail. Dans le cadre de cette convention, les prêteurs à long terme ont transféré tous les droits et les obligations découlant de la convention de crédit avec Project Co (emprunteur) à la Ville (cessionnaire). Le prêt a été émis à un taux d'intérêt de 4,89 % et arrivera à échéance le 30 juin 2047. Les remboursements, composés du capital et de l'intérêt, sont acquittés tous les trimestres. À chaque versement, le montant en capital du prêt est réduit et la partie du paiement de l'intérêt est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs.

| **Paiements de capital** | |
|---|---|
| 2025 | **7 984$** |
| 2026 | **7 928** |
| 2027 | **8 696** |
| 2028 | **8 314** |
| 2029 | **7 019** |
| 2030 et par la suite | **156 958** |
| **Total** | **196 899$** |

En 2024, des intérêts créditeurs de 9 875 $ (10 242 $ en 2023) sur le prêt ont été comptabilisés à titre de revenus de placement dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

## 7. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent ce qui suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Dettes fournisseurs et charges à payer | **1 069 507$** | 1 490 158$ |
| Charges salariales à payer et retenues à la source | **159 188** | 147 729 |
| **Total des créditeurs et charges à payer** | **1 228 695$** | 1 637 887$ |

## 8. Produits reportés

Les produits reportés mis de côté à des fins précises en vertu de lois, de règlements ou de contrats sont comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Produits reportés– Fonds de réserve obligatoire : | | |
| Redevances d'aménagement | **855 438$** | 805 613$ |
| Code du bâtiment | **20 935** | 25 664 |
| Compensation au titre des espaces verts | **108 431** | 97 567 |
| Transferts au titre de la taxe fédérale sur l'essence | **182 962** | 167 770 |
| Transferts au titre de la taxe provinciale sur l'essence | **75** | 73 |
| Produits reportés– Autres: | | |
| Autres paiements de transfert | **329 422** | 197 003 |
| Autres produits reportés | **115 750** | 111 328 |
| **Total des produits reportés** | **1 613 013$** | 1 405 018$ |

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite comprennent ce qui suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Avantages sociaux futurs | **784 598$** | 753 452$ |
| Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa – passif au titre de l'ajustement au coût de la vie | **17 603** | 19 506 |
| **Total des avantages sociaux futurs et régimes de retraite** | **802 201$** | 772 958$ |

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (a) Avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs de la Ville au 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour 2023, sont comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Avantages complémentaires de retraite | **243 210$** | 244 783$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | **416 537** | 399 904 |
| Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») | **124 851** | 108 765 |
| **Total des avantages sociaux futurs** | **784 598$** | 753 452$ |

Les régimes de retraite à prestations déterminées ayant trait aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi offrent différents avantages aux salariés retraités ainsi qu'aux salariés actifs et aux salariés en congé d'invalidité de longue durée, y compris une assurance salaire, une assurance médicale, une assurance dentaire, une assurance vie, des indemnités d'accident du travail et des crédits de congé de maladie.

La Ville est un employeur de l'annexe 2 en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, elle est entièrement responsable du financement de ses frais d'assurance pour la sécurité professionnelle. Les obligations à payer représentent la valeur actualisée des prestations futures liées aux réclamations existantes.

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (a) Avantages sociaux futurs (suite)

La continuité des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages au titre de la CSPAAT de 2024 se présente comme suit :

| Continuité des avantages sociaux | Complé-mentaires de retraite | Postérieurs à l'emploi | CSPAAT | Total |
|---|---|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | 244 783$ | 399 904$ | 108 765$ | **753 452$** |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice / coût des nouvelles réclamations | 7 279 | 60 012 | 36 495 | **103 786** |
| Intérêts débiteurs | 6 346 | 14 076 | 9 987 | **30 409** |
| Amortissement de la perte (du gain) actuariel(le) | (6 002) | (5 650) | 15 797 | **4 145** |
| Prestations versées | (9 196) | (51 805) | (46 193) | **(107 194)** |
| **Solde à la fin de l'exercice** | **243 210$** | **416 537** | **124 851** | **784 598** |

Les charges au titre des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi ainsi que de la CSPAAT, d'un montant de 138 340 $ (144 883 $ en 2023), sont constatées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

Les passifs au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés en fonction des débours futurs estimatifs exigés en vertu d'ententes contractuelles avec diverses unités de négociation de salariés municipaux. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard des coûts prévus des prestations qui dépendent de la composition démographique des divers groupes, des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs. Les passifs au titre de la CSPAAT sont calculés en fonction des réclamations à assurer futures estimatives. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard notamment des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs, et de l'historique de réclamations avec les employés de la Ville. La Ville a engagé un cabinet d'actuariat-conseil pour établir son obligation à l'égard des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages au titre de la CSPAAT.

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (a) Avantages sociaux futurs (suite)

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi présentés dans les présents états financiers consolidés reposent sur une évaluation au 30 septembre 2024, extrapolée jusqu'au 31 décembre 2024. Le passif au titre des avantages liés à la CSPAAT présenté dans les présents états financiers consolidés repose sur une évaluation au 31 décembre 2021, extrapolée jusqu'au 31 décembre 2024.

Des gains ou des pertes sont enregistrés chaque année par suite de modifications apportées aux hypothèses ou de corrections ou clarifications apportées à la conception du régime par la Ville. Ces gains ou ces pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative résiduelle d'activité des groupes de salariés actifs concernés à partir de l'exercice qui suit le gain ou la perte. L'amortissement du gain actuariel de 2024 d'un montant de 24 763 $ (gain de 8 638 $ en 2023) relatif aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi commencera à l'exercice 2025. L'amortissement de la perte actuarielle de 2024 d'un montant de 135 271 $ (perte de 136 018 $ en 2023) relative aux avantages au titre de la CSPAAT commencera à l'exercice 2025.

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (a) Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par la Ville pour évaluer ses obligations et coûts découlant des prestations constituées pour les avantages complémentaires de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages au titre de la CSPAAT sont les suivantes :

| | Obligation découlant des prestations constituées | | Charge au titre des avantages | |
|---|---|---|---|---|
| **Hypothèses actuarielles** | **2024** | **2023** | **2024** | **2023** |
| **Avantages postérieurs à l'emploi/complémentaires de retraite autres que des prestations de retraite** | | | | |
| Taux d'actualisation | 3,80 % | 3,80 % | 3,80 % | 4,10 % |
| Taux tendanciel initial des soins de santé moyen pondéré | 4,76 % | 4,76 % | 4,76 % | 4,75 % |
| Taux tendanciel définitif des soins de santé moyen pondéré | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % |
| Année à laquelle le taux tendanciel définitif est atteint | 2040 | 2040 | 2040 | 2040 |
| **CSPAAT** | | | | |
| Taux d'actualisation | 3,80 % | 3,80 % | 3,80 % | 4,10 % |
| Inflation (IPC) | 2,60 % | 4,40 % | 2,50 % | 3,80 % |
| Soins de santé | 6,00 % | 6,50 % | 2,60 % | 6,00 % |

Une réserve à l'égard des avantages sociaux futurs a été constituée afin de réduire les incidences futures des obligations au titre des avantages sociaux futurs. Au 31 décembre 2024, le solde de la réserve à l'égard des avantages sociaux futurs s'établissait à 94,618 $ (89 719 $ en 2023) *(voir la note 18)*.

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (b) Régimes de retraite

#### (i) Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario

La Ville cotise au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« RREMO »), un régime de retraite multiemployeurs, au nom de la plupart de ses salariés.

Le régime est un régime à prestations déterminées dans le cadre duquel le montant des prestations de retraite à verser aux salariés est déterminé en fonction des états de service et des taux de salaire. La cotisation de la Ville au RREMO pour 2024 a totalisé 151 285 $ (142 249 $ en 2023) au titre des services rendus au cours de l'exercice et est incluse à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé. Les salariés ont versé des cotisations égales à celles de la Ville pour ces deux exercices.

Le RREMO étant un régime de retraite multiemployeurs, la Ville ne comptabilise pas dans ses états financiers consolidés sa quote-part du déficit du régime de retraite de 4 319 000 $ (déficit de 7 571 000 $ en 2023), puisque cette responsabilité incombe à l'ensemble des municipalités de l'Ontario et à leurs employés.

Le montant cotisé au RREMO au titre des services passés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a totalisé 881 $ (916 $ en 2023) et est présenté à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

#### (ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa

La Ville est le promoteur de la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa, régime à prestations déterminées qui offre des prestations de retraite aux salariés en fonction des états de service et des taux de salaire. Par suite de l'instauration du RREMO, la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa est devenue un groupe fermé en 1965. Au 31 décembre 2024, le régime ne comptait aucun participant actif et comptait 360 prestataires (aucun participant actif et comptait 394 prestataires en 2023). En 2024, les prestations de retraite se sont élevées à 13 057 $ (13 879 $ en 2023). Aucune cotisation des salariés ni aucune cotisation correspondante de l'employeur à ce régime de retraite n'ont été requises en 2024 ou en 2023 pour les services rendus au cours de ces exercices. Les cotisations de l'employeur pour les services passés ont été de néant en 2024 (néant en 2023).

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (b) Régimes de retraite (suite)

#### (ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa (suite)

Les actifs de la caisse de retraite divulgués sont fondés sur une méthode d'évaluation selon laquelle les gains et les pertes en capital sur les actifs sont entièrement comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont subis. Le passif (l'actif) au titre des prestations constituées déclaré est le suivant :

| Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Actifs de la caisse de retraite – à la fin de l'exercice | **99 005$** | 112 908$ |
| Obligation découlant des prestations constituées – à la fin de l'exercice | **89 601** | 103 597 |
| **Excédent du régime** | **9 404** | 9 311 |
| Gains (pertes) actuariels non amortis | **0** | 0 |
| Provision pour moins-value | **9 404** | 9 311 |
| **Passif (actif) au titre des prestations constituées** | **$** | 0$ |

| Charges | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Amortissement des (gains) pertes actuariels | **349$** | 11 626$ |
| Revenu d'intérêts au titre du régime de retraite | **(442)** | (914) |
| Variation de la provision pour moins-value | **93** | (10 712) |
| **Total des charges au titre du régime de retraite** | **0$** | 0$ |

Il ne reste aucun montant au titre de la durée de vie des employés actifs dans ce régime.

L'évaluation actuarielle réalisée aux fins comptables était fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui reposent sur les estimations les plus probables de la direction et qui sont conformes à la pratique actuarielle reconnue. Le taux d'inflation a été estimé à 2,10 % (2,10 % par année en 2023), et le taux d'actualisation du régime a été estimé à 4,60 % par année (4,75 % par année en 2023).

Les obligations au titre des prestations constituées et les coûts découlant des prestations de retraite fluctueront à l'avenir en raison des modifications futures des méthodes et hypothèses actuarielles, de la participation aux régimes, des dispositions du régime et des règles législatives, ou par suite des gains ou des pertes actuariels réels.

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (b) Régimes de retraite (suite)

#### (ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa (suite)

L'indexation des prestations de la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa est financée à 45 % par la Ville et à 55 % par la Caisse. Ce complément à l'ajustement au coût de la vie est approuvé tous les ans dans le cadre du processus budgétaire de la Ville. L'obligation estimée au titre du régime de retraite si la Ville met fin à l'indexation après le 1er janvier 2025 est de 17,603 $ (1er janvier 2024, 19 506 $). Ce montant est inclus dans le total des obligations au titre des ententes sur les avantages sociaux futurs et les régimes de retraite dans l'état de la situation financière consolidé.

Une évolution des résultats dans un sens différent de celui établi selon les hypothèses entraînera des gains ou des pertes qui seront compris dans le cadre d'évaluations comptables futures.

La dernière évaluation actuarielle déposée aux fins de capitalisation en date du 31 décembre 2023 a permis de quantifier un excédent de 4 034 $ (6 900 $ au 31 décembre 2020) sur une base de continuité.

La valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2024 s'élevait à 103 293 $ (108 852 $ en 2023).

Une provision pour moins-value correspondant à l'excédent du régime a été comptabilisée, car il n'est pas certain que la Ville aura le droit inconditionnel de bénéficier de l'excédent au moment de la liquidation du régime de retraite.

#### (iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton

La Ville est le promoteur du régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (« OC Transpo »), un régime à prestations déterminées qui offre des prestations de retraite aux employés en fonction des états de service et des taux de salaire. En date du 1er janvier 1999, OC Transpo optait pour le RREMO pour tous les employés et nouveaux membres de son personnel afin d'accumuler les prestations futures. Les membres du personnel qui prennent leur retraite et qui ont été en service avant 1999 et après 1998 recevront des revenus de retraite en vertu des deux régimes. Les prestations de retraite nettes versées en 2024 se sont élevées à 34 629 $ (34 059$ en 2023). Aucune cotisation des salariés ni aucune cotisation correspondante de l'employeur à ce régime de retraite n'ont été requises en 2024 ou en 2023 pour les services rendus au cours de ces exercices. Les cotisations de l'employeur pour les services passés ont été de néant en 2024 (néant en 2023).

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (b) Régimes de retraite (suite)

#### (iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (suite)

Les actifs de la caisse de retraite présentés reposent sur une méthode d'évaluation selon laquelle les gains et les pertes en capital sur les actifs sont comptabilisés en partie dans l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés et le solde, dans les deux exercices suivants. L'actif présenté au titre du régime est comme suit :

| **Régime de retraite des employés d'OC Transpo** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Actifs de la caisse de retraite des employés d'OC Transpo – à la fin de l'exercice | **578 294$** | 621 868$ |
| Obligation découlant des prestations constituées – à la fin de l'exercice | **517 386** | 479 548 |
| **Excédent du régime** | **60 908** | 142 320 |
| Gains (pertes) actuariel(le)s non amorti(e)s | **88 407** | 5 186 |
| Provision pour moins-value | **(60 908)** | 137 134 |
| **Actif présenté au titre du régime** | **88 407$** | 0$ |

| **Charges** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Amortissement des gains actuariels | **(4 068)$** | (6 264)$ |
| Revenu d'intérêts au titre du régime de retraite | **(8 112)** | (7 830) |
| Variation de la provision pour moins-value | **(76 227)** | 14 094 |
| **Total des charges au titre du régime de retraite** | **(88 407)$** | 0$ |

La durée de vie moyenne active restante prévue des employés actifs de ce régime est de deux ans.

La valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2024 s'élevait à 611 751 $ (606 228 $ en 2023).

L'évaluation actuarielle effectuée à des fins comptables reposait sur un certain nombre d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction et conformes aux principes actuariels reconnus. Le taux d'inflation a été estimé à 2,10 % (2,10 % en 2023), le taux d'actualisation du régime a été estimé à 4,60 % par année (5,70 % par année en 2023) et les prévisions salariales à long terme aux fins actuarielles ont été estimées à 3,10 % par année (2,25 % pour 2023 et 2024 et 3,00 % par la suite en 2023).

## 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

### (b) Régimes de retraite (suite)

#### (iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (suite)

Les obligations au titre des prestations constituées et les coûts découlant des prestations de retraite fluctueront à l'avenir en raison des modifications futures des méthodes et hypothèses actuarielles, de la participation aux régimes, des dispositions du régime et des règles législatives, ou par suite des gains ou des pertes actuariels réels.

Une évolution des résultats dans un sens différent de celui établi selon les hypothèses entraînera des gains ou des pertes qui seront compris dans le cadre d'évaluations comptables futures.

La dernière évaluation actuarielle déposée aux fins de la capitalisation, datée du 1er janvier 2022, établissait un surplus de solvabilité de 56 866 $ (56 866 $ surplus en 2022). En 2024, la Ville a versé une cotisation de néant (néant en 2023) au régime.

## 10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs de la Ville à l'égard de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) sont les suivants :

| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Bâtiments | **46 727$** | 44 582$ |
| Décharges | **34 945** | 29 832 |
| Autres | **1 778** | 1 785 |
| **Total** | **83 450$** | 76 199$ |

| Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – continuité | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | **76 199$** | 74 559$ |
| Changements dans les estimations | **7 364** | 1 688 |
| Redressement | **(113)** | (48) |
| **Total** | **83 450$** | 76 199$ |

## 11. Sites contaminés

### Sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la contamination présente dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. Le passif a trait aux décharges qui ne font plus l'objet d'un usage productif et dont la Ville est responsable ou s'est rendue responsable de l'assainissement, pour lesquelles il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et dont les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable.

## 11. Sites contaminés (suite)

Les passifs comptabilisés correspondent aux coûts estimatifs liés à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés où la Ville devra probablement engager des coûts. L'estimation du passif comprend les coûts qui sont directement imputables aux activités d'assainissement et tient compte des coûts qui devront être engagés afin de rétablir le site selon la norme actuelle applicable à la même utilisation que celle antérieure à la contamination. Les hypothèses utilisées pour estimer le montant du passif comprennent une évaluation unique de la profondeur du sol à enlever et à éliminer pour chaque site ainsi que les coûts d'excavation, de camionnage et de remblayage accessoires.

La Ville a comptabilisé un passif estimatif de 8 058 $ (7 330 $ en 2023) pour l'assainissement de 35 terrains contaminés (34 en 2023) calculé selon les coûts estimatifs d'enlèvement et de remplacement du sol contaminé.

**Décharges non exploitées**

La Ville a désigné un total de 44 décharges non exploitées ou fermées. De ce total, 15 décharges doivent faire l'objet d'un suivi continu au cours des 25 années suivant la fermeture. Les activités d'après-fermeture des décharges contrôlées incluront le contrôle des eaux souterraines et des eaux de surface, l'entretien des structures de drainage, la surveillance du lixiviat et du gaz d'enfouissement, et l'entretien du recouvrement de la décharge.

Le passif estimatif lié aux décharges non exploitées ou fermées est déterminé en fonction des dépenses futures, ajustées d'après un taux d'inflation établi selon l'indice des prix à la consommation moyen des trois dernières années de 3,72 % (3,68 % en 2023), et actualisées en dollars courants au moyen du taux d'emprunt à long terme moyen de la Ville de 4,47 % (4,43 % en 2023). La valeur actualisée estimative des dépenses futures au titre de l'entretien d'après-fermeture des sites inactifs au 31 décembre 2024 est de 13 807 $ (11 813 $ en 2023).

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Sites contaminés existants | **8 058$** | 7 330$ |
| Décharges inactives | **13 807** | 11 813 |
| **Total** | **21 865$** | 19 143$ |

## 12. Dette à long terme nette

(a) La dette à long terme nette présentée à l'état de la situation financière consolidé comprend ce qui suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Débentures à versements échelonnés et à fonds d'amortissement émises à divers taux d'intérêt oscillant entre 0,00 % et 6,00 %, dont les échéances s'échelonnent de 2025 à 2053 | **3 298 348$** | 3 128 630$ |
| Dette privée au titre de l'Étape 1 du train léger sur rail, y compris la convention de cession et de prise en charge compensée par le prêt | **474 552** | 487 199 |
| Conventions de prêt bancaire et swaps de taux d'intérêt | **11 335** | 14 332 |
| Valeur totale des dépôts dans un fonds d'amortissement qui se sont accumulés jusqu'à la fin de l'exercice aux fins du remboursement des débentures à fonds d'amortissement incluses dans le montant ci-dessus | **(412 993)** | (324 612) |
| **Total** | **3 371 242$** | 3 305 549$ |

(b) Les paiements de principal des années futures, fondés sur la date de règlement, nets des intérêts à gagner sur les fonds d'amortissement, sont les suivants :

| | |
|---|---|
| 2025 | **154 977$** |
| 2026 | **169 576** |
| 2027 | **155 717** |
| 2028 | **135 750** |
| 2029 | **102 339** |
| 2030 et par la suite | **1 579 260** |
| **Total** | **2 297 619$** |

Les paiements de principal seront financés à même les opérations fiscales et fondées sur les taux. On estime que les intérêts gagnés par le fonds d'amortissement s'élèveront à environ 1 171 905 $, ce qui, combiné au montant de 2 297 619 $ indiqué ci-dessus, et aux primes/escomptes net(te)s de la dette non amortie de 37 477 $, sera utilisé pour rembourser la dette nette à long terme et le passif lié aux PPP en cours (note 13) 3 507 001 $.

## 12. Dette à long terme nette (suite)

(b) (suite)

La Ville a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. La Ville a converti le montant notionnel de la dette à taux variable totalisant 11 335 $ (14 332 $ en 2023) en dette à taux fixe dont le taux d'intérêt varie de 1,71 % à 5,92 %. Les contrats d'instruments dérivés connexes sont en place jusqu'à l'échéance des dettes en 2025 et 2031.

Ces swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Ville comme éléments de couverture des flux de trésorerie visant la dette à long terme à taux variable et remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être ainsi désignés. Si les swaps de taux d'intérêt avaient été annulés au 31 décembre 2024, la Ville aurait reçu la valeur marchande de 392 $ (751 $ en 2023).

La Ville a conclu des ententes de swaps bancaires afin d'améliorer la certitude budgétaire relativement aux coûts des produits de base. Au 31 décembre 2024, la Ville avait réalisé des swaps bancaires pour couvrir 34 050 000 litres (40 800 000 litres en 2023) de carburant diesel pour les années civiles 2025 et 2026, les dates d'expiration allant de janvier 2025 à septembre 2026 (janvier 2024 à décembre 2025 en 2023). Ces swaps n'ont pas été évalués à la juste valeur parce que les quantités de carburant achetées sont conformes aux exigences d'utilisation prévues de la Ville. Si les swaps sur les produits de base étaient annulés au 31 décembre 2024, la Ville verserait à la contrepartie du swap la valeur marchande de 204 $ (la Ville verserait à la contrepartie du swap la valeur marchande de 2 561 $ en 2023).

(c) Dans le cadre d'un partenariat public privé, Rideau Transit Group (« RTG ») avait obtenu 225 000 $ sous forme de financement par emprunt et 75 000 $ sous forme de financement en capitaux propres pour payer la construction du projet de train léger sur rail. À la date d'entrée en service commercial, la Ville a commencé à rembourser la somme totale de 300 000 $ à RTG dans le cadre du paiement des services d'entretien annuels des immobilisations et du paiement pour l'achèvement substantiel des travaux sur la durée de vie du train léger. Cette dette à long terme a été émise à un taux d'intérêt de 6,47 % et arrivera à échéance le 24 mai 2048.

(d) En 2017, la Ville a conclu une convention de cession et de prise en charge avec les prêteurs à long terme de la première étape du projet de train léger sur rail. Dans le cadre de cette convention, les prêteurs à long terme ont transféré tous les droits et les obligations découlant de la convention de crédit avec Project Co (emprunteur) à la Ville (cessionnaire) et, en échange, la Ville a émis des débentures moyennant un capital correspondant au plan de remboursement et au taux d'intérêt des prêteurs à long terme. Les débentures ont été émises par la Ville à un taux d'intérêt de 4,89 % et arriveront à échéance le 30 juin 2047.

## 12. Dette à long terme nette (suite)

(d) (suite)

Les paiements du montant combiné du capital, au cours des années à venir, de la dette liée à l'Étape 1 du train léger sur rail, y compris la convention de cession et de prise en charge susmentionnée, sont comme suit :

| | |
|---|---|
| 2025 | **13 271$** |
| 2026 | **13 548** |
| 2027 | **14 684** |
| 2028 | **14 655** |
| 2029 | **13 835** |
| 2030 et par la suite | **404 559** |
| **Total** | **474 552$** |

## 13. Passif au titre des partenariats public-privé (PPP)

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Passif de P3, Étape 2 de la Ligne Trillium | **135 759$** | 0$ |
| **Total** | **135 759$** | 0$ |

(a) En 2024, conformément au rapport du Conseil de l'étape 2, lors de l'achèvement substantiel du prolongement de la Ligne Trillium en novembre 2024, le passif de 136 126 $ associé aux paiements annuels de service au capital financés par TNEXT a été converti et comptabilisé à titre de passif lié à un partenariat public-privé (PPP). Ce passif doit être remboursé par la Ville au cours de la période d'entretien de 27 ans et arrive à échéance en novembre 2051. Les intérêts imputés s'élèvent à environ 106 261 $, ce qui correspond à un taux d'intérêt annuel effectif de 12,25 %.

Les paiements de principal et d'intérêts futurs liés au passif de PPP de l'Étape 2 de la Ligne Trillium sont les suivants :

| | Principal | Intérêts | Total |
|---|---|---|---|
| 2025 | **6 357$** | **15 632$** | **21 989$** |
| 2026 | **33 424** | **13 283** | **46 707** |
| 2027 | **36 932** | **9 180** | **46 112** |
| 2028 | **32 174** | **4 891** | **37 065** |
| 2029 | **(444)** | **3 137** | **2 693** |
| 2030 et par la suite | **27 316** | **58 690** | **86 006** |
| **Total** | **135 759$** | **104 813$** | **240 572$** |

Le total des charges d'intérêts comptabilisées relativement au passif de PPP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 1 449 $.

## 14. Emprunts hypothécaires à payer

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Emprunts hypothécaires à payer sur des biens résidentiels à divers taux d'intérêt allant de 1,70 % à 6,75 %, garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont les échéances s'échelonnent de 2025 à 2075, et débentures à payer au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario dont les échéances s'échelonnent de 2036 à 2054 à divers taux d'intérêt allant de 2,71 % à 4,96 % | **542 692$** | 391 230$ |
| **Total** | **542 692$** | 391 230$ |

(a) Des débentures au titre des logements sociaux émises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'un montant de 102 $ (762 $ en 2023) se rapportant à la SLCO ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés, car elles relèvent de la Province.

Les emprunts hypothécaires et les prêts-subventions sur des biens résidentiels sont régis par des ententes d'exploitation avec la Province et la Société canadienne d'hypothèques et de logement et ne constituent pas une obligation directe ou indirecte pour la Ville. En ce qui a trait aux débentures de 277 070 $ (246 437 $ en 2023) à payer au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario à la demande de la SLCO, la Ville a transféré directement au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario un montant de 16 962 $ (15 472 $ en 2023) équivalant aux versements annuels de capital et d'intérêts exigibles à l'égard des débentures. Ces versements font partie de la subvention annuelle versée par la Ville à la SLCO, laquelle est calculée en fonction de la déclaration de renseignements annuelle de la SLCO.

En 2023, trois (deux en 2023) propriétés de la SLCO ont été refinancées après la tenue d'évaluations détaillées. Ces nouvelles évaluations ont permis à la SLCO d'emprunter des fonds supplémentaires tout en continuant d'effectuer les mêmes paiements annuels sur la dette des propriétés refinancées. Le refinancement a permis de toucher 38 126 $ (13 481 $ en 2023) qui sera utilisée pour les réparations futures.

En 2024, le manoir Macdonald, un site non grevé faisant partie du portefeuille de capitaux propres de la SLCO, a été mis à profit afin de soutenir sa contribution en capitaux propres à la réurbanisation de la phase 2 du projet Mosaiq, ainsi que pour réinvestir dans les réparations majeures et la réduction de l'entretien différé dans l'ensemble du portefeuille. La SLCO a emprunté la somme de 21 318 $ (néant en 2023) à la Canada Mortgage and Loan Services Corporation, ce qui représente la juste valeur de la propriété. La SLCO a transféré le solde complet au Fonds de réinvestissement communautaire.

## 14. Emprunts hypothécaires à payer (suite)

(b) Les remboursements de capital des exercices à venir sont comme suit :

| | |
|---|---|
| 2025 | **11 895$** |
| 2026 | **12 379** |
| 2027 | **12 847** |
| 2028 | **12 897** |
| 2029 | **13 136** |
| 2030 et par la suite | **479 538** |
| **Total** | **542 692$** |

Les remboursements de capital en 2024 ont totalisé 126 614 $ (10 646 $ en 2023).

## 15. Autres passifs

Les autres passifs comprennent ce qui suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Friches industrielles | **74 095$** | 60 092$ |
| **Total des autres passifs** | **74 095$** | 60 092$ |

### Friches industrielles

Les friches industrielles sont des propriétés abandonnées, vacantes ou sous-utilisées où les activités passées ont entraîné une contamination réelle ou perçue de l'environnement ou encore ont donné lieu à l'abandon ou à la détérioration des bâtiments. Il s'agit généralement, sans s'y limiter, d'anciennes propriétés industrielles ou commerciales.

Le Programme d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles d'Ottawa est un cadre de promotion du réaménagement des friches industrielles dans la Ville. Il prévoit des incitatifs financiers visant à encourager l'assainissement, la réhabilitation et la réutilisation adaptable des friches industrielles à Ottawa. Le programme des friches industrielles comprend des mesures d'incitation financière équivalant à 100 % de la hausse d'impôts fonciers municipaux pour une période maximale de 10 ans en fonction d'un pourcentage des coûts admissibles. Les demandeurs doivent assumer au départ la totalité des coûts liés à la remise en valeur. Une fois que la Ville aura reçu le paiement de l'impôt foncier majoré à la suite du projet de réhabilitation, elle remboursera le demandeur sous la forme d'une subvention annuelle fondée sur l'entente juridique conclue et les paramètres du programme en vigueur.

## 15. Autres passifs (suite)

Le passif des friches industrielles est calculé à partir du schéma de la valeur actualisée de la hausse de taxes foncières pertinente pour une période maximale de dix ans, pour chaque bien-fonds. La hausse d'impôts fonciers constitue la différence entre l'impôt foncier projeté et l'impôt foncier actualisé pour chaque bien-fonds.

Au 31 décembre 2024, la valeur actualisée estimative des dépenses futures à engager pour les friches industrielles s'établissait à 74 095 $ (60 092 $ en 2023). Les charges totales estimatives non actualisées pour les friches industrielles s'élèvent à environ 85 425 $ (69 000 $ en 2023).

| **Valeur estimative des paiements des friches industrielles** | |
|---|---|
| 2025 | **3 661$** |
| 2026 | **11 680** |
| 2027 | **11 654** |
| 2028 | **7 967** |
| 2029 | **5 698** |
| 2030 et par la suite | **33 435** |
| **Total** | **74 095$** |

## 16. Obligations locatives

La Ville loue les installations figurant ci-dessous :

| Obligations locatives | Immeubles de bureaux | Édifice des services paramédicaux | Centre des arts Shenkman |
|---|---|---|---|
| Durée du bail | 24 ans | 30 ans | 30 ans |
| Date de fin du bail | Février 2026 | Décembre 2035 | Janvier 2039 |
| Taux d'intérêt | 6,00 % | 5,79 % | 4,99 % |
| Option d'achat | 10 000 $ | néant | néant |

Les paiements futurs minimaux en vertu des contrats de location-acquisition ci-dessus sont comme suit :

| Paiements futurs | Immeubles de bureaux | | Édifice des services paramédicaux | | Centre des arts Shenkman | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Capital | Intérêts | Capital | Intérêts | Capital | Intérêts | Capital | Intérêts |
| 2025 | 5 674$ | 625$ | 906$ | 675$ | 1 280$ | 1 372$ | 7 860$ | 2 672$ |
| 2026 | 11 050 | 0 | 956 | 622 | 1 502 | 1 304 | 13 508 | 1 926 |
| 2027 | 0 | 0 | 1 010 | 567 | 1 683 | 1 224 | 2 693 | 1 791 |
| 2028 | 0 | 0 | 1 066 | 509 | 1 840 | 1 138 | 2 906 | 1 647 |
| 2029 | 0 | 0 | 1 126 | 447 | 2 018 | 1 042 | 3 144 | 1 489 |
| Par la suite | 0 | 0 | 8 164 | 1 196 | 19 783 | 4 667 | 27 947 | 5 863 |
| **Total** | **16 724$** | **625$** | **13 228$** | **4 016$** | **28 106$** | **10 747$** | **58 058$** | **15 388$** |

Pour 2026, les remboursements de capital de 11 050 $ se rapportant aux immeubles de bureaux comprennent une option d'achat de 10 000 $.

## 17. Immobilisations corporelles

| Coût | Bâtiments et améliorations | Infrastructure linéaire – Routes | Infrastructure linéaire – Aqueduc / eaux usées | Infrastructure linéaire – TLR | Terrains | Améliorations foncières |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | 2 539 179$ | 5 017 994$ | 8 330 837$ | 1 708 321$ | 3 028 110$ | 840 557$ |
| Ajouts | 161 809 | 281 684 | 403 705 | 0 | 129 785 | 30 503 |
| Cessions | (1 535) | (27 035) | (8 556) | 0 | 0 | (755) |
| **Solde à la fin de l'exercice** | **2 699 453** | **5 272 643** | **8 725 986** | **1 708 321** | **3 157 895** | **870 305** |

| Amortissement cumulé | Bâtiments et améliorations | Infrastructure linéaire – Routes | Infrastructure linéaire – Aqueduc / eaux usées | Infrastructure linéaire – TLR | Terrains | Améliorations foncières |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | 1 192 131 | 2 012 443 | 1 898 773 | 125 347 | 0 | 339 672 |
| Cessions | (1 225) | (15 932) | (3 268) | 0 | 0 | (704) |
| Dotation aux amortissements | 45 696 | 108 547 | 97 407 | 29 002 | 0 | 17 312 |
| **Solde à la fin de l'exercice** | 1 236 602 | 2 105 058 | 1 992 912 | 154 349 | 0 | 356 280 |
| **Valeur comptable nette à la fin de l'exercice** | **1 462 851$** | **3 167 585$** | **6 733 074$** | **1 553 972$** | **3 157 895$** | **514 025$** |

## 17. Immobilisations corporelles (suite)

| Coût | Machinerie et immobilisations de production | Véhicules | Actifs en cours de construction | Total 2024 | Total 2023 |
|---|---|---|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | 1 935 471$ | 1 661 639$ | 4 300 283$ | 29 362 391$ | 27 667 244$ |
| Ajouts | 68 593 | 49 337 | 846 774 | **1 972 190** | 1 769 245 |
| Cessions | (5 172) | (41 429) | (184) | **(84 666)** | (74 098) |
| **Solde à la fin de l'exercice** | **1 998 892** | **1 669 547** | **5 146 873** | **31 249 915** | 29 362 391 |

| Amortissement cumulé | Machinerie et immobilisations de production | Véhicules | Actifs en cours de construction | Total 2024 | Total 2023 |
|---|---|---|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | 828 614 | 714 793 | 0 | **7 111 773** | 6 748 462 |
| Cessions | (4 264) | (38 961) | 0 | **(64 354)** | (48 658) |
| Dotation aux amortissements | 40 846 | 81 703 | 0 | **420 513** | 411 969 |
| **Solde à la fin de l'exercice** | 865 196 | 757 535 | 0 | **7 467 932** | 7 111 773 |
| **Valeur comptable nette à la fin de l'exercice** | **1 133 696$** | **912 012$** | **5 146 873$** | **23 781 983$** | 22 250 618$ |

**Actifs en cours de construction**

En 2024, la Ville a acquis des actifs en cours de construction totalisant 1 972 190 $ (1 769 245 $ en 2023). À mesure que les actifs sont entrés en service, un montant de 1 125 417 $ (1 206 766 $ en 2023) a été transféré des actifs en cours de construction aux catégories d'actif respectives pour un solde net de 846 774 $ (562 479 $ en 2023) comme il a été présenté ci-dessus. Un total de 960 177 $ d'actifs en construction est lié à l'entente de partenariat public-privé pour le prolongement de la Ligne Trillium.

## 17. Immobilisations corporelles (suite)

### Œuvres d'art et trésors historiques

En 1985, le Conseil a approuvé un programme sur l'art public visant à maintenir et à faire connaître la collection d'art de la Ville. La collection du programme sur l'art public de la Ville compte plus de 1 700 œuvres d'art. La Ville possède également la collection Firestone, qui réunit 1 605 œuvres d'art canadiennes historiques créées entre 1900 et 1980 et qui est présentée et gérée par la Galerie d'art d'Ottawa. Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Ville.

### Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

La valeur des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en 2024 s'établit à 464 565 $ (488 087 $ en 2023) et est prise en compte dans les ajouts présentés ci-dessus.

## 18. Excédent accumulé

L'excédent accumulé comprend l'excédent des fonds individuels, les réserves ainsi que la quote-part des bénéfices de l'entreprise publique.

| L'excédent accumulé comprend ce qui suit : | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Investi dans les immobilisations corporelles | **19 736 601$** | 18 712 107$ |
| Fonds des dépenses en immobilisations – dépenses en immobilisations non financées | **(166 671)** | 80 966 |
| Fonds de dotation | **188 009** | 198 470 |
| Avantages sociaux futurs et régimes de retraite | **(802 201)** | (772 958) |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | **(83 450)** | (76 199) |
| Friches industrielles | **(74 095)** | (60 092) |
| Sites contaminés | **(21 865)** | (19 143) |
| Autres | **(81 541)** | (95 009) |
| **Total avant les réserves et la quote-part de l'entreprise publique** | **18 694 787** | 17 968 142 |
| **Réserves discrétionnaires** | | |
| Services environnementaux | **105 802** | 131 939 |
| Transports en commun | **15 352** | 6 303 |
| Logement | **98 558** | 84 708 |
| Avantages sociaux | **138 818** | 89 719 |
| Stabilisation du taux d'imposition | **21 352** | 98 942 |
| Stationnement | **21 352** | 20 073 |
| Ensemble de la Ville | **48 962** | 47 481 |
| Parc automobile | **(317)** | (724) |
| Autres | **23 829** | 23 926 |
| Total des réserves discrétionnaires | **546 974** | 502 367 |
| **Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique *(note 5)*** | **555 491** | 529 669 |
| **Excédent accumulé** | **19 797 252$** | 19 000 178$ |
| L'excédent accumulé comprend ce qui suit : | | |
| Excédent accumulé – exploitation | **19 754 905$** | 18 961 351$ |
| Cumul des gains de réévaluation | **42 347** | 38 827 |
| | **19 797 252$** | 19 000 178$ |

## 19. Éventualités, engagements et droits contractuels

(a) Dans le cours normal de ses activités, la Ville fait l'objet de diverses réclamations et poursuites. Les litiges sont assujettis à de nombreuses incertitudes, et l'issue de chaque cas est difficilement prévisible. Une provision pour ces réclamations a été comptabilisée dans les états financiers consolidés en fonction des estimations les plus probables de la direction fondée sur l'analyse de réclamations particulières et de l'expérience historique à l'égard de réclamations semblables. Tout changement aux montants déjà établis sera comptabilisé au fur et à mesure que l'information devient disponible. Lorsque le passif éventuel est déterminable, la direction croit que l'issue des réclamations n'excédera pas de façon importante les montants comptabilisés dans les comptes. Si l'issue d'une réclamation n'est pas déterminable, aucune charge à payer n'est comptabilisée et les pertes additionnelles liées à ces réclamations qui ne sont pas déterminables seront comptabilisées au cours de la période où le passif deviendra déterminable. Les montants comptabilisés dans les comptes n'ont pas été présentés séparément dans les états financiers consolidés puisque cette présentation pourrait nuire à l'issue des réclamations.

(b) La Ville a les obligations contractuelles futures suivantes au titre des travaux d'immobilisations :

| | |
|---|---|
| 2025 | 1 156 108$ |
| 2026 | 42 634 |
| 2027 | 153 651 |
| 2028 | 80 111 |
| 2029 | 504 |
| 2030 et par la suite | 248 |

(c) Les paiements futurs que la Ville est tenue d'effectuer en vertu de contrats de location-exploitation d'immeubles et de matériel se présentent comme suit :

| | |
|---|---|
| 2025 | 19 395$ |
| 2026 | 15 395 |
| 2027 | 10 395 |
| 2028 | 6 239 |
| 2029 | 5 896 |
| 2030 et par la suite | 7 835 |

## 19. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

(d) Le 30 août 2019 marquait la date d'entrée en service commercial de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération de l'O-Train et l'entrée en vigueur du contrat d'entretien de la ligne ferroviaire. La Ville s'est engagée à verser des paiements mensuels pendant la durée du contrat d'entretien et de service de 28 ans, arrivant à échéance en mai 2048. Le versement des mensualités pour les services au titre des coûts de construction d'immobilisations reportés au-delà de la période de construction ainsi que des coûts d'entretien du réseau de train léger sur rail et des véhicules a commencé à la date d'entrée en service commercial. Les paiements annuels seront ajustés à mesure que les niveaux de service changeront, et une partie sera ajustée en fonction de l'inflation, selon les modalités de l'entente de projet. La Ville s'est également engagée à verser des paiements au titre des coûts du cycle de vie et des coûts d'entretien qui varieront selon les kilomètres de service.

(e) Au 31 décembre 2024, Hydro Ottawa avait des engagements ouverts totalisant 264 919 $ pour la période de 2025 à 2031. Ces engagements visent une entente de services de centre d'appels, des projets de construction liés à la distribution, des services administratifs généraux et services souterrains ainsi que d'autres services relatifs aux activités d'Hydro Ottawa.

(f) La Ville a des engagements visant l'achat de temps de location de glace s'élevant à des montants annuels de 750 $, 5 733 $ et 14 643 $, dont elle s'acquitte en deux versements, selon trois ententes de partenariat public-privé. Les échéances de ces engagements sont prévues respectivement en 2027, 2034 et 2043.

## 19. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

(g) La Ville a garanti des prêts de 132 720 $ de façon à assurer le financement de l'aménagement de patinoires, la construction d'un siège social destiné aux services paramédicaux, l'établissement d'un centre d'arts et le remplacement de la toiture de l'Aréna Lansdowne dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les garanties de la Ville concernant l'aménagement des patinoires et du siège social pour les services paramédicaux et le remplacement de la toiture de Lansdowne couvrent également les obligations des emprunteurs en vertu de contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2024, l'encours en vertu des garanties totalisait 91 157 $. La Ville a converti une dette à taux variable de 98 830 $ en dette à taux fixe variant de 2,849 % à 6,49 % pour quatre garanties. Les contrats d'instruments dérivés connexes sont en vigueur jusqu'à l'échéance des dettes en 2044. La garantie de la Ville pour les prêts à l'égard du centre d'arts ne comporte pas de contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt, puisque le prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe.

(h) Le 28 juin 2010, le Conseil a autorisé un engagement de paiement garanti qui pourrait obliger la Ville à effectuer des paiements annuels pouvant atteindre 1 463 $ à l'égard d'un prêt de 20 700 $ pour la construction et l'exploitation d'un centre de commerce et d'exposition. La Ville a signé officiellement le contrat d'engagement le 15 avril 2011; ce dernier arrivera à échéance le 15 avril 2041. Aucun paiement n'a été versé à l'égard de ces garanties en 2024 (néant en 2023).

(i) Le 12 octobre 2012, la Ville a conclu un contrat avec l'Ottawa Sports and Entertainment Group (« OSEG ») visant la revitalisation du parc Lansdowne. La convention-cadre de société en commandite a été établie pour gérer le projet de construction et les flux de trésorerie positifs nets futurs qui seront affectés à un éventail de priorités, comme il a été prévu par l'entente. Les flux de trésorerie positifs nets seront prioritairement affectés aux réserves pour le cycle de vie, puis au rendement des capitaux propres investis et au remboursement de capitaux propres investis des partenaires d'OSEG, puis au rendement des capitaux propres réputés de la Ville, et les soldes de trésorerie, le cas échéant, seront répartis à parts égales entre la Ville et OSEG. En 2020, le Conseil a approuvé une prolongation de dix ans de l'accord jusqu'au 31 décembre 2054.

## 19. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

(j) En 2017, le Conseil et le Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa ont approuvé l'établissement d'un partenariat entre la Ville et Bibliothèque et Archives Canada visant la construction d'une nouvelle installation partagée qui réunit sous un même toit les services créatifs d'une bibliothèque publique et les services publics d'une bibliothèque et des archives nationales. Les plans définitifs ont été approuvés en avril 2021 et les Services d'approvisionnement de la Ville ont émis en mai 2021 l'appel d'offres pour la construction de l'installation partagée. À la fin de 2024, les travaux étaient en cours et devraient se poursuivre jusqu'à la fin de 2025, l'ouverture officielle étant prévue en 2026. La portion Bibliothèque et Archives Canada est financée par le gouvernement fédéral. En ce qui concerne la portion de la Ville de l'installation, les dépenses en immobilisations engagées jusqu'au 31 décembre 2024 se sont élevées à 131 660 $. Les engagements futurs à l'égard de la portion de la Ville s'établissent à 57 213 $ pour 2025 à 2026 inclusivement.

(k) Le 10 août 2022, la Ville a conclu une entente de crédit avec la Banque de l'infrastructure du Canada d'un montant maximal de 380 000 $ afin de financer le programme d'autobus zéro émission (AZE). La facilité de crédit porte intérêt à 1 % par année et doit être remboursée sur la durée de vie utile des AZE (15 ans) à compter d'un an après la mise en service des AZE. Les premiers AZE devraient prendre la route à compter de 2025. Au 31 décembre 2024, la Ville a emprunté une somme de 1 693 $ à même cette facilité de crédit.

(l) En mars 2019, la Ville a conclu des ententes avec des partenaires privés visant la réalisation de deux projets de prolongement dans le cadre de l'Étape 2 du TLR : le prolongement de la Ligne Trillium et le prolongement de la Ligne de la Confédération. Le projet de la Ligne de la Confédération se fera en deux étapes, le prolongement vers l'est du TLR et le prolongement vers l'ouest du TLR. La réalisation du prolongement de la Ligne Trillium porte sur les composantes conception, construction, financement et entretien du projet tandis que celle des prolongements de la Ligne de la Confédération porte sur les composantes conception, construction et financement, la composante entretien du prolongement de la ligne étant réalisée par l'entrepreneur actuel de la Ligne de la Confédération existante.

En ce qui concerne le prolongement de la Ligne Trillium, la Ville a des engagements en suspens totalisant 7 538 $ liés aux coûts de construction permanents. À la suite de l'achèvement substantiel du projet, réalisé en novembre 2024, la Ville doit rembourser un montant de 136 126 $, plus les intérêts, sur une période d'entretien de 27 ans. Durant la période d'entretien, la Ville s'est également engagée à effectuer une série de paiements mensuels afin de couvrir les exigences liées à l'entretien et au cycle de vie, ainsi que les coûts d'assurance, d'administration et les frais juridiques et comptables.

## 19. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

(l) (suite)

Pour le prolongement de la Ligne de la Confédération, la Ville a des engagements en cours d'un total de 320 153 $ liés aux coûts de la construction en cours. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement vers l'est, la Ville devra rembourser un montant de 80 000 $ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement vers l'ouest, la Ville devra rembourser un montant de 176 446 $ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé. Pendant la période d'entretien de 30 ans des deux prolongements, la Ville s'est également engagée à verser des paiements mensuels pour couvrir l'entretien et les exigences du cycle de vie de l'Étape 1 et de l'Étape 2, ainsi que pour les frais liés à l'assurance, à l'administration et aux honoraires juridiques et comptables.

(m) Les droits contractuels représentent les droits aux ressources économiques de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des revenus et à des actifs au cours des périodes futures. Les droits contractuels de la Ville découlent de la conclusion de contrats à long terme visant des biens immobiliers et de contrats de location dans le cadre desquels la Ville est le bailleur. Les droits contractuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que les revenus ou les actifs ne sont pas reçus. Le montant estimé des droits contractuels est de 8 127 $, en supposant qu'il n'y aura aucun renouvellement de contrat de location et que les contreparties ne manqueront pas à leurs obligations.

## 20. Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Impôts fonciers | **2 604 184$** | 2 495 047$ |
| Paiement tenant lieu d'impôts | **185 189** | 211 998 |
| Améliorations locales et autres frais | **32 149** | 26 307 |
| Moins : les taxes scolaires | **(459 056)** | (450 419) |
| **Total des taxes disponibles pour les besoins de la municipalité** | **2 362 466$** | 2 282 933$ |

## 21. Charges selon leur objet

L'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé présente les charges par fonction. Le tableau suivant présente ces mêmes charges selon leur objet :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Traitements, salaires et avantages sociaux | **2 158 070$** | 2 053 816$ |
| Services généraux et à contrat | **484 969** | 500 274 |
| Matériaux, équipement et fournitures | **678 497** | 669 777 |
| Intérêts débiteurs | **159 207** | 146 856 |
| Loyers et charges financières | **79 556** | 88 693 |
| Virements à l'externe | **794 225** | 721 994 |
| Charges interfonctionnelles | **(46 714)** | (40 723) |
| Amortissement d'immobilisations corporelles | **420 513** | 411 968 |
| Perte sur cession en immobilisations corporelles | **18 079** | 23 182 |
| **Total des charges** | **4 746 402$** | 4 575 837$ |

## 22. Informations sectorielles

### Tableau des informations sectorielles consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

| PRODUITS | Affaires gouverne-mentales | Protection | Routes, circulation et station-nement | Transports en commun | Services environ-nementaux | Services de santé |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Taxes | 2 362 466$ | 0$ | 0$ | 0$ | 0$ | 0$ |
| Paiements de transfert – provinciaux | 9 730 | 21 811 | 2 435 | 71 966 | 1 624 | 139 969 |
| Paiements de transfert – fédéraux | 410 | 15 018 | 2 426 | 118 149 | 880 | 323 |
| Redevances et frais d'utilisation | 22 581 | 83 707 | 34 670 | 147 642 | 540 251 | 4 790 |
| Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports | 0 | 0 | 104 158 | 0 | 337 380 | 0 |
| Redevances d'aménagement | 6 749 | 2 345 | 35 334 | 87 296 | 32 589 | 0 |
| Amendes et pénalités | 28 173 | 46 422 | 0 | 2 000 | 0 | 0 |
| Autres | 184 583 | 5 409 | (164) | 2 883 | 8 708 | (148) |
| Total des produits | **2 614 692** | **174 712** | **178 859** | **429 936** | **921 432** | **144 934** |

| CHARGES | Affaires gouverne-mentales | Protection | Routes, circulation et station-nement | Transports en commun | Services environ-nementaux | Services de santé |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Salaires et avantages sociaux | 113 632 | 626 207 | 151 992 | 383 653 | 97 706 | 186 565 |
| Services généraux et à contrat | 7 646 | 50 811 | 112 737 | 85 794 | 135 447 | 15 514 |
| Matériaux, équipement et fournitures | 28 555 | 71 497 | 85 945 | 131 849 | 76 490 | 20 456 |
| Intérêts débiteurs | 208 | 1 457 | 32 393 | 60 553 | 32 412 | 762 |
| Loyers et charges financières | 16 830 | 10 218 | 8 423 | 36 657 | 1 080 | 4 262 |
| Virements à l'externe | (163) | 12 946 | 124 | (7 841) | 10 661 | (68) |
| Charges interfonctionnelles | (47 845) | (23 266) | (13 668) | 9 640 | 54 098 | 7 436 |
| Amortissement | 1 007 | 13 893 | 125 665 | 101 159 | 131 848 | 5 389 |
| Perte (gain) sur cession | 3 | 415 | 10 880 | 1 418 | 5 070 | (100) |
| Total des charges | **119 873** | **764 178** | **514 491** | **802 882** | **544 812** | **240 216** |
| **EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL** | **2 494 819$** | **(589 466)$** | **(335 632)$** | **(372 946)$** | **376 620$** | **(95 282)$** |

## 22. Informations sectorielles (suite)

### Tableau des informations sectorielles consolidé (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

| PRODUITS | Services sociaux et familiaux | Logements sociaux | Services récréatifs et culturels | Planification et dévelop-pement | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Taxes | 0$ | 0$ | 0$ | 0$ | **2 362 466$** |
| Paiements de transfert – provinciaux | 530 244 | 178 318 | 3 699 | 4 150 | **963 946** |
| Paiements de transfert – fédéraux | 2 369 | 86 002 | 1 666 | 420 | **227 663** |
| Redevances et frais d'utilisation | 20 355 | 97 609 | 71 779 | 21 618 | **1 045 002** |
| Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports | 20 | 0 | 17 280 | 5 727 | **464 565** |
| Redevances d'aménagement | 178 | 358 | 2 836 | 3 688 | **171 373** |
| Amendes et pénalités | 0 | 0 | 90 | 0 | **76 685** |
| Autres | 153 | 8 243 | 11 353 | 7 236 | **228 256** |
| Total des produits | **553 319** | **370 530** | **108 703** | **42 839** | **5 539 956** |

| CHARGES | Services sociaux et familiaux | Logements sociaux | Services récréatifs et culturels | Planification et dévelop-pement | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Salaires et avantages sociaux | 207 875 | 73 562 | 259 024 | 57 854 | **2 158 070** |
| Services généraux et à contrat | 14 554 | 8 038 | 47 347 | 7 081 | **484 969** |
| Matériaux, équipement et fournitures | 29 425 | 137 855 | 85 457 | 10 968 | **678 497** |
| Intérêts débiteurs | 218 | 16 572 | 11 533 | 3 099 | **159 207** |
| Loyers et charges financières | (25 183) | 9 181 | 2 428 | 15 660 | **79 556** |
| Virements à l'externe | 501 524 | 237 279 | 10 744 | 29 019 | **794 225** |
| Charges interfonctionnelles | (11 274) | 856 | (11 190) | (11 501) | **(46 714)** |
| Amortissement | 2 214 | 14 210 | 24 263 | 865 | **420 513** |
| Perte sur cession | 13 | 0 | 318 | 62 | **18 079** |
| Total des charges | **719 366** | **497 553** | **429 924** | **113 107** | **4 746 402** |
| **EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL** | **(166 047)$** | **(127,023)$** | **(321 221)$** | **(70 268)$** | **793 554$** |

## 22. Informations sectorielles (suite)

### Tableau des informations sectorielles consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

| PRODUITS | Affaires gouverne-mentales | Protection | Routes, circulation et station-nement | Transports en commun | Services environ-nementaux | Services de santé |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Taxes | 2 282 933$ | 0$ | 0$ | 0$ | 0$ | 0$ |
| Paiements de transfert – provinciaux | 12 273 | 18 284 | 83 | 201 588 | 3 303 | 161 177 |
| Paiements de transfert – fédéraux | 230 | 38 912 | 5 896 | 167 307 | 652 | 315 |
| Redevances et frais d'utilisation | 20 710 | 78 681 | 33 357 | 136 430 | 505 012 | 3 134 |
| Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports | 0 | 0 | 96 664 | 0 | 367 498 | 0 |
| Redevances d'aménagement | 2 442 | 8 338 | 30 428 | 86 361 | 28 435 | 0 |
| Amendes et pénalités | 23 179 | 29 801 | 0 | 2 001 | 0 | 0 |
| Autres | 113 855 | 2 838 | 513 | 1 992 | 15 591 | 173 |
| Total des produits | **2 455 622** | **176 854** | **166 941** | **595 679** | **920 491** | **164 799** |

| CHARGES | Affaires gouverne-mentales | Protection | Routes, circulation et station-nement | Transports en commun | Services environ-nementaux | Services de santé |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Salaires et avantages sociaux | 102 687 | 594 638 | 145 683 | 368 756 | 94 723 | 198 720 |
| Services généraux et à contrat | 7 949 | 72 007 | 113 501 | 90 575 | 127 268 | 15 981 |
| Matériaux, équipement et fournitures | 27 403 | 64 828 | 93 144 | 125 223 | 72 662 | 24 671 |
| Intérêts débiteurs | 268 | 1 509 | 19 244 | 69 271 | 29 821 | 824 |
| Loyers et charges financières | 18 989 | 14 712 | 8 304 | 29 117 | 9 362 | 4 812 |
| Virements à l'externe | (104) | 12 059 | (116) | (18 672) | 5 084 | (181) |
| Charges interfonctionnelles | (43 747) | (16 215) | (14 094) | 8 062 | 44 728 | 8 706 |
| Amortissement | 981 | 13 708 | 123 778 | 104 143 | 124 181 | 5 118 |
| Perte (gain) sur cession | 1 256 | 1 074 | 3 918 | 4 580 | 9 175 | 323 |
| Total des charges | **115 682** | **758 320** | **493 362** | **781 055** | **517 004** | **258 974** |
| **EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL** | **2 339 940$** | **(581 466)$** | **(326 421)$** | **(185 376)$** | **403 487$** | **(94 175)$** |

## 22. Informations sectorielles (suite)

### Tableau des informations sectorielles consolidé (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

| PRODUITS | Services sociaux et familiaux | Logements sociaux | Services récréatifs et culturels | Planification et dévelop-pement | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Taxes | 0$ | 0$ | 0$ | 0$ | **2 282 933$** |
| Paiements de transfert – provinciaux | 536 639 | 100 477 | 3 748 | 0 | **1 037 572** |
| Paiements de transfert – fédéraux | 633 | 52 374 | 4 053 | 164 | **270 536** |
| Redevances et frais d'utilisation | 18 730 | 84 417 | 60 568 | 18 824 | **959 863** |
| Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports | 0 | 0 | 22 635 | 1 290 | **488 087** |
| Redevances d'aménagement | 150 | 1 180 | 1 686 | 11 236 | **170 256** |
| Amendes et pénalités | 0 | 0 | 67 | 0 | **55 048** |
| Autres | 176 | 15 688 | 13 735 | 11 837 | **176 398** |
| Total des produits | **556 328** | **254 136** | **106 492** | **43 351** | **5 440 693** |

| CHARGES | Services sociaux et familiaux | Logements sociaux | Services récréatifs et culturels | Planification et dévelop-pement | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Salaires et avantages sociaux | 193 064 | 65 921 | 236 708 | 52 916 | **2 053 816** |
| Services généraux et à contrat | 17 323 | 5 374 | 44 470 | 5 826 | **500 274** |
| Matériaux, équipement et fournitures | 27 138 | 143 934 | 78 714 | 12 060 | **669 777** |
| Intérêts débiteurs | 406 | 10 905 | 11 428 | 3 180 | **146 856** |
| Loyers et charges financières | (3 617) | 3 638 | 3 417 | (41) | **88 693** |
| Virements à l'externe | 496 932 | 191 192 | 11 041 | 24 759 | **721 994** |
| Charges interfonctionnelles | (10 230) | 1 369 | (7 158) | (12 144) | **(40 723)** |
| Amortissement | 2 192 | 13 079 | 23 984 | 804 | **411 968** |
| Perte sur cession | 922 | 141 | 1 513 | 280 | **23 182** |
| Total des charges | **724 130** | **435 553** | **404 117** | **87 640** | **4 575 837** |
| **EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL** | **(167 802)$** | **(181 417)$** | **(297 625)$** | **(44 289)$** | **864 856$** |

## 22. Informations sectorielles (suite)

Il incombe à la Ville de fournir un large éventail de services à ses citoyens, y compris des services de police, d'incendie, d'ambulance, de transport en commun et d'approvisionnement en eau.

La Ville présente les informations sur ses secteurs fonctionnels et programmes dans ses états financiers consolidés d'une manière semblable à celle utilisée dans le Rapport d'information financière de l'Ontario.

Ces secteurs fonctionnels représentent des secteurs d'activité pour la Ville, et des informations détaillées selon l'objet ont été présentées dans les tableaux des informations sectorielles consolidés ci-dessus.

Voici une brève description de chaque secteur :

- Le secteur des affaires gouvernementales comprend le Conseil, l'administration et l'évaluation foncière de l'Ontario.

- Le secteur de la protection se compose des services de police, d'incendie et d'autres services de sécurité publique. Ces services veillent à la sécurité et à la protection de tous les citoyens en réduisant ou en éliminant les pertes de vie et de biens, en appliquant la loi, et en préservant la paix et le bon ordre.

- Le secteur des routes, de la circulation et des services de stationnement comprend les aires de stationnement, les panneaux indicateurs et les signaux, les lampadaires et l'entretien des routes de la Ville.

- Le secteur des transports en commun offre le transport public local aux citoyens. Il comprend également d'autres services, comme la planification et l'aménagement.

- Le secteur des services environnementaux inclut l'approvisionnement en eau et la distribution, le traitement des eaux usées, les réseaux d'égouts pluviaux et la collecte des déchets et le recyclage. Ces services assurent l'approvisionnement des résidents en eau potable, la rétention et le traitement des eaux usées ainsi que la collecte et le traitement adéquat des déchets et des articles recyclables.

- Le secteur des services de santé comprend les services paramédicaux et les services de santé publique. Les services de santé publique autorisés font la promotion et maintiennent des programmes de santé qui permettent d'améliorer la santé des résidents. Les services paramédicaux procurent des soins d'urgence préhospitaliers opportuns et efficaces, et assurent le transport médical interhospitalier nécessaire.

## 22. Informations sectorielles (suite)

- Le secteur des services sociaux et familiaux comprend l'aide sociale, les soins de longue durée et les services de garde d'enfants. Les services d'aide sociale déterminent et surveillent l'admissibilité des clients à l'aide financière et sociale et à l'aide à l'emploi. Les services de soins de longue durée fournissent des services de santé sécuritaires et supervisés aux aînés qui ne peuvent plus vivre à la maison. Les services de garde d'enfants offrent des places subventionnées en garderie et un financement à l'appui des subventions salariales, de l'équité salariale et des services adaptés.

- Le secteur des logements sociaux, en partenariat avec 120 organismes communautaires, fournit un éventail de services aux gens de la collectivité, notamment des services d'hébergement, de refuge, d'approche, de recherche et de stabilisation.

- Le secteur des services récréatifs et culturels inclut les services liés aux parcs, aux activités récréatives et à la culture ainsi que les services de bibliothèque. Les services liés aux parcs et aux activités récréatives élaborent et mettent sur pied des programmes récréatifs de grande qualité et aménagent et entretiennent des installations récréatives, des parcs et des terrains sportifs de façon à ce que tous les résidents aient la possibilité de mener un mode de vie sain. Les services culturels investissent dans des organismes sans but lucratif locaux qui offrent des services au nom de la Ville. Des services de bibliothèque sont offerts aux citoyens au moyen d'installations physiques, du bibliobus et de services virtuels et téléphoniques.

- Le secteur de la planification et du développement gère l'aménagement urbain dans le cadre des projets résidentiels et commerciaux ainsi que des projets d'infrastructures et de parcs.

Les frais de soutien aux programmes relatifs aux charges ont été affectés à d'autres fonctions selon les lignes directrices et les méthodes décrites dans le Rapport d'information financière de l'Ontario.

Les méthodes comptables utilisées dans ces secteurs sont conformes à celles suivies dans la préparation des états financiers consolidés, comme il est mentionné à la note 2.

Des renseignements segmentés condensés supplémentaires du Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa sont fournis à note 28 pour remplir une condition des accords de contribution de la Ville avec la province de l'Ontario.

## 23. Assurance responsabilité civile

La Ville s'autoassure pour ce qui est des réclamations en matière de responsabilité civile jusqu'à concurrence d'un montant donné et possède une assurance externe pour les réclamations dépassant ce montant maximal.

## 24. Montants prévus au budget

Les montants prévus au budget présentés dans les états financiers consolidés reposent sur le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisations de 2024. Ces budgets, approuvés par le Conseil le 6 décembre 2023, sont préparés selon la comptabilité d'exercice modifiée, de sorte que les montants diffèrent des montants prévus au budget présentés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé, lesquels sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le tableau suivant établit le rapprochement entre le budget approuvé et les montants prévus au budget présentés dans les présents états financiers consolidés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

| **Rapprochement du budget** | |
|---|---|
| **Produits** | |
| Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté | **5 840 971$** |
| Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports | **459 877** |
| Écarts temporaires entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations | **372 604** |
| Entités consolidées | **236 963** |
| Reclassement des revenus de placement | **26 500** |
| Quote-part des bénéfices de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa | **14 900** |
| Transferts à partir des réserves | **(854 368)** |
| Produits de titres d'emprunt émis | **(397 930)** |
| Reclassements et éliminations | **(34 478)** |
| **Total des produits prévus au budget pour l'établissement des états financiers** | 5 665 039$ |
| **Charges** | |
| Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté | 5 840 971$ |
| Écarts temporaires entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations | **103 867** |
| Amortissement | **444 241** |
| Entités consolidées | **236 963** |
| Variation des autres obligations devant être capitalisées dans les années à venir | **4 356** |
| Variation des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite | **21 989** |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | **(1 072 000)** |
| Transferts vers les réserves | **(798 032)** |
| Remboursements de capital de la dette | **(161 038)** |
| Reclassements et éliminations | **(34 539)** |
| **Total des charges prévues au budget pour l'établissement des états financiers** | **4 586 778$** |
| **Excédent annuel prévu au budget** | **1 078 261$** |

## 25. Opérations entre apparentés

La Ville conclut des opérations entre apparentés avec ses filiales dans le cours normal des activités à des conditions semblables à celles des opérations conclues avec des parties non apparentées. Les opérations entre apparentés avec Hydro Ottawa sont présentées à la note 5 et les opérations entre apparentés avec SLCO sont présentées à la note 14. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

## 26. Adoption de nouvelles normes comptables

### SP 3160, Partenariats public-privé

Le 1er janvier 2024, la Ville a adopté la norme comptable canadienne du secteur public SP 3160 – Partenariats public-privé, à compter du 1er janvier 2024. Cette nouvelle norme énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des partenariats public-privé. La mise en œuvre de cette norme n'a pas nécessité d'ajustements aux chiffres comparatifs présentés dans les présents états financiers.

#### Nature et portée du partenariat public-privé

La Ville a conclu une entente de partenariat public-privé (PPP) avec TransitNext General pour la conception, la construction, le financement et l'entretien du prolongement de l'Étape 2 de la Ligne Trillium (le « projet »). L'entente a été signée le 28 mars 2019 et est structurée selon un modèle de conception-construction-financement-entretien (CCFE). Le projet comprenait : (i) la conception, la construction, le financement, l'entretien et la réfection de l'infrastructure du réseau et des nouvelles infrastructures municipales ; (ii) l'acquisition, le financement, l'entretien et la réfection du nouveau parc de véhicules ; et (iii) l'entretien et la réfection du parc de véhicules existant. La mise en service du prolongement de la Ligne Trillium a eu lieu le 6 janvier 2025.

L'entente est d'une durée de 27 ans.

#### Comptabilisation et évaluation de l'actif d'infrastructure

L'actif d'infrastructure a été comptabilisé dans les états financiers et demeure inscrit dans les actifs en cours de construction au 31 décembre 2024. La Ligne Trillium a été mise en service le 6 janvier 2025, date à laquelle les actifs seront transférés aux immobilisations corporelles en service, et l'amortissement commencera en février 2025.

#### Passifs et engagements

Le passif financier lié à l'entente de PPP est comptabilisé à 135 759 $ au 31 décembre 2024. Les paiements de principal pour les années à venir sont décrits à la note 13.

## 26. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

### SP 3160 – Partenariats public-privé (suite)

Répartition du risque et garanties de rendement

L'entente de PPP attribue les risques comme suit :

- Risque de conception et de construction : Assumé par TransitNext General dans le cadre du partenariat.
- Risques de financement : Assumé par TransitNext General dans le cadre du partenariat jusqu'à l'achèvement substantiel des travaux.
- Risque lié à l'exploitation et à l'entretien : Assumé par TransitNext General dans le cadre du partenariat pour la durée de l'entente.
- Risque lié à la demande : Assumé par la Ville, étant donné que les paiements sont fondés sur la disponibilité plutôt que sur l'utilisation.

L'entente comprend des garanties de rendement, obligeant TransitNext General à respecter des obligations précises en matière de niveaux de service. Le non-respect de ces obligations peut entraîner des pénalités, des déductions de paiement ou la résiliation du contrat.

### SP 3400, Revenus

Le 1er janvier 2024, la Ville a adopté la norme comptable canadienne du secteur public SP 3400, Revenus sur une base prospective, avec prise d'effet le 1er janvier 2024.

La nouvelle norme fournit des indications sur la comptabilisation des produits découlant d'opérations comportant des obligations de prestation (opérations d'échange) et des opérations ne comportant pas d'obligations de prestation (opérations sans contrepartie. Pour la Ville, cette norme s'applique aux revenus provenant de sources telles que les frais de transport en commun, les redevances de services publics (eau, eaux usées et déchets solides), les droits de licence, les frais de permis de construire, les frais de demande d'aménagement, ainsi que les frais liés aux programmes municipaux et à la location des installations.

Les revenus fiscaux, les transferts gouvernementaux, les revenus provenant des investissements dans les entreprises publiques et les autres investissements sont exclus du champ d'application de cette norme.

La Ville n'a pas eu à apporter d'ajustements particuliers dans les présents états financiers découlant de l'adoption de cette norme.

## 26. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

### NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Le 1er janvier 2024, la Ville a adopté la ligne directrice canadienne NOSP-8, Éléments incorporels achetés, sur une base prospective, avec prise d'effet à compter du 1er janvier 2024.

La nouvelle ligne directrice exige la capitalisation des éléments incorporels achetés, tels que les brevets, les marques de commerce, les droits commerciaux et les servitudes, ce qui entraîne la comptabilisation d'actifs qui étaient auparavant interdits en vertu des normes comptables canadiennes du secteur public.

La Ville n'a pas eu à apporter d'ajustements particuliers dans les présents états financiers découlant de l'adoption de cette norme.

### Prises de position à venir en comptabilité

La Ville continue d'évaluer l'incidence des changements suivants apportés aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui entreront en vigueur pour son exercice commençant le 1er janvier 2027 :

- Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public – Le nouveau cadre conceptuel prescrit la nature, la fonction et les limites de la comptabilité et de l'information financières. Il constitue la base sur laquelle les normes comptables canadiennes du secteur public sont élaborées et sur laquelle repose l'application du jugement professionnel. Il remplacera les aspects conceptuels des chapitres SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et SP 1100, Objectifs des états financiers.

- Chapitre SP 1202, Présentation des états financiers – La nouvelle norme fournit des directives à jour sur les exigences générales et particulières relatives à la présentation de l'information dans des états financiers à usage général. La mise en œuvre de cette norme entraînera des changements importants dans la présentation des états financiers de la Ville. Le chapitre SP 1202 remplacera l'actuel chapitre SP 1201, Présentation des états financiers.

L'incidence de ces normes sur les états financiers consolidés de la Ville ne peut être raisonnablement déterminée pour le moment.

## 27. Renseignements comparatifs

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

## 28. Renseignements segmentés condensés supplémentaires

### Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa

Le tableau suivant fournit des renseignements segmentés condensés supplémentaires pour le Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa (le « Conseil »), afin de remplir une condition des accords de contribution de la Ville avec la province de l'Ontario. Les activités du Conseil sont incluses dans le segment consacré aux services récréatifs et culturels de la note 21.

### État de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

| Situation financière | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Actifs financiers | **62 096$** | 55 845$ |
| Passifs | **54 153** | 49 867 |
| **Actifs nets (dette nette)** | **7 943** | 5 978 |
| | | |
| **Actifs non financiers** | | |
| Immobilisations corporelles | **35 893** | 36 003 |
| **Total des actifs non financiers** | **35 893** | 36 003 |
| **Excédent accumulé** | **43 836$** | 41 981$ |

### État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour 2023

| Produits | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Ville d'Ottawa | **58 525** | 61 723$ |
| Province d'Ontario – ministère du Tourisme, du Sport et de la Culture | | |
| Subvention pour le fonctionnement (subvention de fonctionnement de la Bibliothèque publique) | **1 210** | 1 210 |
| Subvention pour l'équité salariale (subvention de fonctionnement de la Bibliothèque publique) | **170** | 170 |
| Redevances d'aménagement | **184** | (7) |
| Autres | **1 272** | 1 241 |
| **Total des produits** | **61 361** | 64 337 |
| | | |
| **Charges** | | |
| Dépenses de fonctionnement | **59 506** | 58 210 |
| **Total des charges** | **59 506** | 58 210 |
| Excédent annuel | **1 855** | 6 127 |
| **Excédent accumulé au début de l'exercice** | **41 981** | 35 854 |
| **Excédent accumulé à la fin de l'exercice** | **43 836$** | 41 981$ |

OTTAWA

# Information financière relative aux changements climatiques (non auditée)

# Introduction

Les villes sont de plus en plus confrontées aux conséquences financières des dérèglements du climat, qu'il s'agisse de réagir aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques progressifs ou de se consacrer à la transition avec une économie décarbonée. Ottawa n'est pas à l'abri des effets des changements climatiques et connaît déjà un réchauffement climatique, un climat plus humide et une météo plus imprévisible, qui se répercutent sur notre santé et sur notre sécurité, sur nos infrastructures, sur l'économie et sur l'environnement.

Ces dernières années, Ottawa a connu un certain nombre de phénomènes météorologiques extrêmes, qui ont eu des répercussions financières considérables sur les résidents et sur les entreprises. En 2024, un système de tempête a donné lieu à des précipitations records pour le 9 août en raison d'un régime de basse pression qui a interagi avec les suites de la tempête tropicale Debby. Les travaux de stabilisation des routes et de réparation des ponceaux réalisés dans le sillage de cette tempête ont donné lieu à des suppléments de coûts. Les suppléments de coûts engagés par la Ville pour réagir à ces épisodes météorologiques ont été supérieurs à 36 millions de dollars dans les huit dernières années. Il est important de noter qu'il ne s'agit que des coûts supplémentaires directs.

**Figure 9 :** Suppléments de coûts engagés par la Ville d'Ottawa pour réagir aux épisodes météorologiques sévères (en millions de dollars)

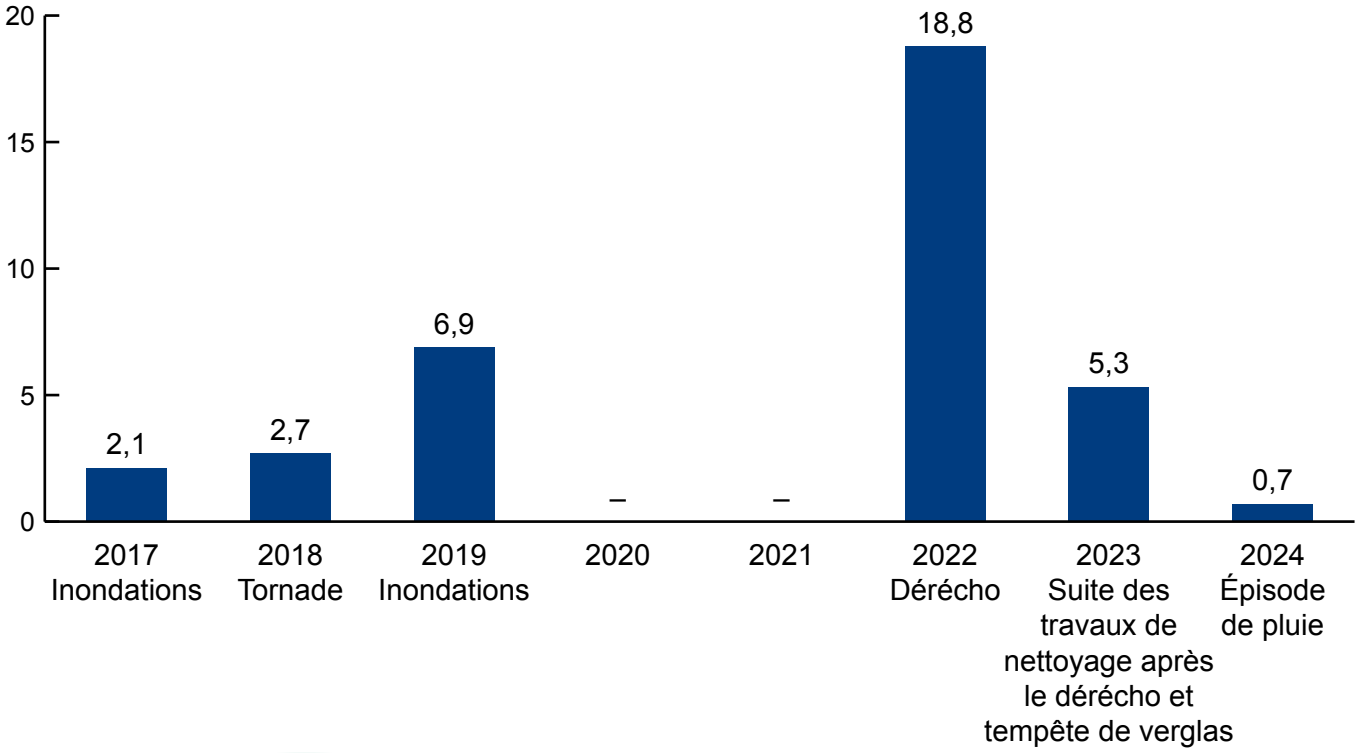


En 2019, le Conseil municipal a déclaré l'urgence climatique, et la Ville s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à promouvoir la climatorésilience à court et à long termes. Il est essentiel, pour assurer la viabilité financière de la municipalité, d'analyser les risques financiers et les perspectives liées aux dérèglements climatiques.

# À propos de l'information financière relative aux changements climatiques

Le Conseil de stabilité financière a mis sur pied le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) en 2015 afin d'améliorer et d'étoffer le compte rendu de l'information financière relative à ces changements. En 2017, après des années de consultations menées en collaboration avec les partenaires mondiaux, le GTIFCC a publié les règles de l'art recommandées pour assurer la cohésion du compte rendu des risques et des perspectives des organisations relativement aux changements climatiques. L'information volontaire rehausse la fiabilité et la transparence de l'information sur le climat et s'articule autour de quatre secteurs représentant les éléments essentiels du fonctionnement des organisations : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, ainsi que les indicateurs et les cibles.

En 2023, l'International Financial Reporting Foundation, qui publie les Normes internationales d'information financière (IFRS), a pris en charge la surveillance de la progression de l'information relative aux changements climatiques, et le GTIFCC a été dissout. Le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) a publié les normes IFRS S1 (General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information) et IFRS S2 (Climate-related Disclosures), qui s'inspirent de la structure-cadre et des recommandations du GTIFCC.

Mis sur pied en 2023, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) CSDS1 (Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité) ainsi que la norme CSDS2 (Informations à fournir en lien avec les changements climatiques), qui s'inspirent des normes IFRS 1 et IFRS 2.

Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) met au point les normes sur la comptabilité et sur la durabilité à appliquer par les entités du secteur public. L'IPSASB a publié en 2024 un exposé-sondage sur l'information relative aux changements climatiques. Son objectif consiste à promouvoir l'intervention mondiale pour lutter contre les dérèglements du climat en édictant les principes de l'information liée aux changements climatiques pour permettre d'améliorer les décisions à prendre et la redevabilité. Les participants à cet exposé-sondage étaient généralement favorables à l'idée qu'il fallait mettre au point des normes de durabilité pour le secteur public et ont confirmé le double rôle du secteur public dans l'intervention climatique, à la fois dans le cadre de ses propres opérations et de ses programmes d'intérêt public.

La Ville d'Ottawa continue de s'inspirer de la structure-cadre du GTIFCC et est en train d'analyser l'impact de l'adoption des normes CSDS1 et CSDS2, en plus de surveiller l'évolution des normes de durabilité du secteur public.

L'information suivante fait la synthèse des interventions et des stratégies liées aux dérèglements climatiques de la Ville ainsi que les répercussions financières pour permettre aux partenaires et aux décideurs de connaître les moyens qu'adopte la Ville pour réagir aux risques et aux perspectives des dérèglements climatiques. Cette information vient aussi expliquer les moyens que prend la Ville pour tenir compte de l'information liée aux changements climatiques dans ses processus stratégiques, infrastructurels et de planification financière.

**Tableau 7 :** Synthèse de l'information donnée par la Ville d'Ottawa au GTIFCC

| Information recommandée par le GTIFCC | Synthèse de l'information donnée par la Ville d'Ottawa | Liens menant au numéro de la page |
|---|---|---|
| **Gouvernance** | | |
| Décrire la surveillance exercée par le maire et par le Conseil municipal sur les risques et les perspectives liés aux dérèglements climatiques. | Le maire et le Conseil municipal sont chargés d'établir la politique et l'orientation adoptées dans les interventions climatiques et environnementales afin de gérer les risques et les perspectives des dérèglements climatiques. | Rôle du maire et du Conseil municipal |
| Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des perspectives liés aux dérèglements climatiques. | La direction est chargée de mettre en œuvre la politique et l'orientation du Conseil municipal, de mettre au point les analyses des risques climatiques et d'exécuter les initiatives visant à maîtriser les risques et à s'adapter aux changements climatiques. | Rôle de la direction |
| **Stratégie** | | |
| Décrire les risques et les perspectives liés aux dérèglements climatiques que la Ville a recensés à court, à moyen et à long termes. | Le Plan directeur sur les changements climatiques fait état des risques et des perspectives liés dans l'ensemble à la maîtrise et à l'adaptation dans la lutte contre les dérèglements climatiques au cours des prochaines décennies.<br>La stratégie de l'Évolution énergétique permet de recenser les risques et les perspectives afin d'accélérer les interventions et les investissements dans la réalisation des cibles de réduction des GES à court, à moyen et à long termes, alors que l'Évaluation de la vulnérabilité et les risques climatiques et la version provisoire de la Stratégie de résilience climatique font état des risques et des perspectives liés aux dérèglements climatiques pour les infrastructures de la Ville, l'environnement naturel et la collectivité. | Plan directeur sur les changements climatiques<br>La stratégie de l'Évolution énergétique : La Stratégie communautaire de transition énergétique de la Ville d'Ottawa<br>Stratégie de résilience climatique |

| Information recommandée par le GTIFCC | Synthèse de l'information donnée par la Ville d'Ottawa | Liens menant au numéro de la page |
|---|---|---|
| Décrire les répercussions des risques et des perspectives liées aux dérèglements du climat sur la stratégie et sur la planification financière des activités de la Ville. | Les considérations climatiques sont entrées en ligne de compte dans le Plan stratégique de la Ville 2023-2026, dans le nouveau Plan officiel, dans la version provisoire du Plan directeur des transports, dans le Plan directeur de la gestion des déchets, dans le Plan directeur des infrastructures dans la Politique de gestion intégrale des actifs et dans les Plans de gestion des actifs, ainsi que dans le budget annuel des infrastructures de la municipalité. | Intégrer la Stratégie climatique dans les principaux processus de planification |
| Décrire la résilience de la stratégie de la Ville, en tenant compte de différents scénarios liés aux dérèglements climatiques, dont un scénario de 2 °C ou un scénario plus pessimiste. | La Ville a modélisé un scénario d'émissions modérées et fortes afin de projeter les éventuels changements dans la température, les précipitations, les vents et les épisodes météorologiques extrêmes. On peut consulter des projections pour 178 indices climatiques et pour trois horizons temporels. En faisant appel à deux scénarios plausibles et à différents horizons temporels, on peut compter sur une marge de manœuvre dans l'évaluation des risques climatiques. | Stratégie de résilience climatique |
| **Gestion des risques** | | |
| Décrire les processus adoptés par la Ville pour recenser et évaluer les risques liés au climat. | On a recensé et évalué les risques liés au climat dans l'Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques, dans les évaluations consacrées exclusivement aux risques des centrales de traitement de l'eau potable et des eaux usées ainsi que dans la stratégie de l'Évolution énergétique. | Gestion des risques |

| Information recommandée par le GTIFCC | Synthèse de l'information donnée par la Ville d'Ottawa | Liens menant au numéro de la page |
|---|---|---|
| Décrire les processus adoptés par la Ville pour gérer les risques liés au climat. | Les risques climatiques liés à la réalisation des cibles de réduction des GES, aux interventions dans les épisodes météorologiques extrêmes et aux efforts d'adaptation aux dérèglements du climat sont intégrés dans le Programme de gestion des risques d'entreprise de la Ville, dans le cadre du Registre des risques organisationnels.<br><br>La version provisoire de la Stratégie de résilience climatique porte sur les grands risques et les principales perspectives des dérèglements du climat pour les infrastructures de la Ville, l'environnement naturel et la collectivité. Dans l'avenir, la version définitive de la stratégie Parés pour les changements climatiques Ottawa et le plan de mise en œuvre feront état des projets et des programmes d'infrastructures permettant d'adapter les infrastructures et les services pour mieux résister aux effets des changements climatiques.<br><br>La stratégie de l'évolution énergétique a permis de recenser les projets d'infrastructures à réaliser pour atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES. Dans les stratégies adoptées pour maîtriser les risques et pour s'y adapter, on explore aussi les possibilités d'intégrer, dans les plans, les politiques et les programmes de la Ville, les considérations relatives à la réduction des risques climatiques. | Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques d'entreprise<br><br>Version provisoire de la stratégie Parés pour les changements climatiques Ottawa |
| Décrire les moyens d'intégrer, dans l'ensemble de la gestion des risques de la Ville, les processus institués pour recenser, évaluer et gérer les risques liés au climat. | Le Programme de gestion des risques d'entreprise prévoit des processus permettant à la Ville de recenser, d'évaluer, de maîtriser, de surveiller les risques et d'en rendre compte dans les registres des risques de la municipalité et des directions générales. Les risques liés au climat font l'objet d'un suivi à mesure qu'ils se matérialisent. | Intégrer les risques climatiques dans la gestion des risques d'entreprise |

| Information recommandée par le GTIFCC | Synthèse de l'information donnée par la Ville d'Ottawa | Liens menant au numéro de la page |
|---|---|---|
| **Indicateurs et cibles** | | |
| Communiquer les indicateurs appliqués par la Ville pour évaluer les risques et les perspectives liés au climat en fonction de sa stratégie et de son processus de gestion des risques. | On a mis au point des cibles (dont les cibles de réduction des émissions de GES) et des indicateurs de rendement clés dans les cas où on pouvait consulter des données pour suivre les progrès accomplis. Le nombre d'indicateurs continuera d'augmenter dans les années à venir, à mesure que les projets, les programmes et les plans s'enchaîneront pour passer de la phase de la mise au point à la phase de la mise en œuvre, par exemple dans le cas de la Stratégie de résilience climatique et des plans de gestion des actifs. | Indicateurs et cibles<br>Cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre |
| Communiquer l'information sur les émissions de GES des portées 1 et 2 et, le cas échéant, de la portée 3, ainsi que les risques correspondants. | La Ville communique les émissions de GES des portées 1 et 2 et en rend compte dans ses inventaires annuels des émissions de GES de la collectivité et de la municipalité. | Inventaires des émissions de gaz à effet de serre |
| Décrire les indicateurs auxquels la Ville fait appel pour gérer les risques et les perspectives liés au climat, ainsi que le rendement par rapport aux cibles. | La Ville établit un rapport sur la situation du Plan directeur sur les changements climatiques, qui précise les progrès accomplis dans la réalisation de la vision et les priorités du Plan, les difficultés éprouvées et les stratégies adoptées pour maîtriser les risques. Ce rapport fait aussi état des inventaires de GES les plus récents, de l'évaluation des moyens que prennent la Ville et la collectivité pour atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES, ainsi que des progrès accomplis du point de vue des indicateurs de rendement clés. | Indicateurs et cibles |

# Gouvernance

## Vérification du Plan directeur sur les changements climatiques

En juin 2024, le Bureau de la vérificatrice générale (BVG) a mené une vérification du Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC). L'objectif de cette vérification consistait à donner l'assurance raisonnable que la Ville a mis en place les plans, les stratégies et les outils voulus pour permettre d'atteindre les cibles et de prendre les mesures prioritaires exposées dans le PDCC dans quatre grands secteurs thématiques : la gouvernance, l'orientation stratégique, l'affectation des ressources, ainsi que la gestion du rendement et les rapports sur le rendement.

À la Direction générale des initiatives stratégiques, c'est le secteur d'activité Changement climatique et résilience qui mène la réaction aux recommandations des vérificateurs, qui viendront éclairer l'orientation dans l'établissement des priorités du PDCC jusqu'à la fin du mandat actuel du Conseil municipal, de même que la réactualisation de ce plan.

## Rôle du maire et du Conseil municipal

Le maire et le Conseil municipal définissent la politique et les orientations dans la gestion des risques et des perspectives climatiques et prennent connaissance à intervalles réguliers des comptes rendus et des rapports déposés directement par la direction et par l'entremise de différents comités, dont le Comité de l'environnement et du changement climatique. En 2019, le maire et le Conseil municipal ont déclaré l'urgence climatique pour permettre de consacrer, d'encadrer et d'approfondir notre volonté de protéger notre économie, nos écosystèmes et notre collectivité contre les dérèglements du climat.

On avait déjà mis sur pied le Groupe de conseillers parrains sur les changements climatiques pour se saisir des comptes rendus de la direction de la Ville sur les initiatives liées aux changements climatiques, pour donner son avis sur les moyens à adopter pour veiller à ce que les risques et les perspectives climatiques concordent avec les priorités du Comité et du Conseil municipal et pour s'acquitter de la responsabilité de promouvoir les initiatives de lutte contre les dérèglements du climat auprès du Conseil.

Nous continuerons de consulter à intervalles réguliers ce groupe de conseillers parrains pour lui demander son avis sur les initiatives de lutte contre les changements climatiques à terme afin de veiller à ce que ces initiatives cadrent avec les priorités stratégiques du Conseil municipal et de la Ville.

## Rôle de la direction

La direction est chargée de mettre en œuvre la politique et l'orientation adoptées par le Conseil municipal, en réalisant des évaluations portant sur les risques climatiques et en exécutant des initiatives pour maîtriser les risques et pour s'y adapter.

On avait déjà mis sur pied une « Équipe-choc » constituée de représentants de la haute direction dans les efforts de lutte contre les dérèglements du climat afin de promouvoir les initiatives de lutte contre les changements climatiques dans les différentes directions générales et auprès du Conseil municipal, de même que pour donner son avis sur les moyens à prendre pour s'assurer que les risques et les perspectives climatiques concordent avec les priorités du Conseil et des directions générales et sur les moyens de tenir compte des considérations climatiques dans les principaux processus de planification de la Ville. Nous sommes en train de revoir le rôle de cette équipe-choc dans le cadre des mesures à adopter pour donner suite à la vérification du PDCC.

En avril 2024, la Ville a mis sur pied une nouvelle direction générale, appelée la « Direction générale des initiatives stratégiques », pour réaliser les grandes priorités du Conseil municipal et pour faire progresser les travaux dans les secteurs prioritaires du développement économique des solutions de logements et des investissements, ainsi que de la lutte contre les changements climatiques et de la résilience. Nous avons mis sur pied un nouveau secteur d'activité, consacré à la lutte contre les changements climatiques et à la résilience, pour réagir aux problèmes des dérèglements climatiques et pour produire des résultats environnementaux positifs à Ottawa en consacrant des efforts à la promotion des efforts à la promotion des stratégies essentielles, dont le Plan directeur sur les changements climatiques, la stratégie de l'Évolution énergétique, la Stratégie de résilience climatique, le Plan de gestion de la forêt urbaine, de même que les priorités, programmes, projets et politiques correspondants.

# Stratégie

Trois grands documents stratégiques orientent le portefeuille de la lutte contre les changements climatiques de la Ville. Il s'agit du Plan directeur sur les changements climatiques, de la stratégie de l'Évolution énergétique et de la Stratégie de résilience climatique.

## Plan directeur sur les changements climatiques

En janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé le Plan directeur sur les changements climatiques | Ville d'Ottawa, soit la structure-cadre prépondérante dans les efforts de réduction des émissions de GES et dans la réaction aux effets actuels et projetés des dérèglements du climat à Ottawa. La vision de ce plan consiste à mener une intervention collective sans précédent pour assurer la transition d'Ottawa afin d'en faire une ville propre, renouvelable et résiliente d'ici 2050. Dans le cadre de ce plan, le Conseil municipal a approuvé les cibles de réduction des émissions de GES à court, à moyen et à long termes, ainsi que huit priorités à respecter à court terme. Ces priorités consistent à mettre en œuvre la Stratégie de la transition énergétique de la collectivité pour l'Évolution énergétique d'Ottawa, à mettre au point la Stratégie de résilience climatique, à faire appel au point de vue climatique dans le nouveau Plan officiel et dans les plans de gestion des actifs, à établir un budget carbone et une structure-cadre de comptabilité, ainsi qu'à élaborer une structure-cadre pour la gouvernance.

**Figure 10 :** Climate Change Framework

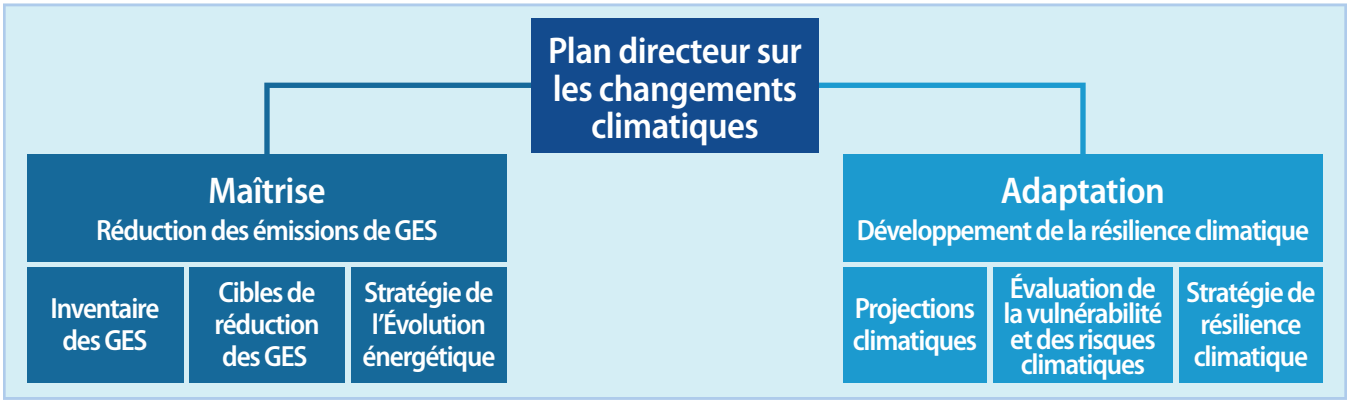


Le Conseil municipal a approuvé pour 2024 des investissements infrastructurels de six millions de dollars consacrés à des projets qui permettront de réaliser la vision du Plan directeur sur les changements climatiques et de mener à bien des projets qui débordent le cadre des activités planifiées afin de réduire les émissions et de conforter la résilience climatique.

## Stratégie de l'Évolution énergétique : La stratégie de la transition énergétique de la collectivité d'Ottawa

En octobre 2020, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport Évolution énergétique, qui définit la structure-cadre des mesures à adopter pour Ottawa afin d'atteindre les cibles à long terme approuvées par le Conseil pour réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions de GES sur l'ensemble du territoire de la Ville et de 100 % d'ici 2040 les émissions de GES de la collectivité.

Sa vision consiste à faire d'Ottawa une ville florissante, mue par des énergies renouvelables propres. On a fait appel à un modèle intégré pour l'énergie, les émissions et les finances afin de recenser les mesures à prendre pour atteindre ces cibles dans cinq secteurs clés : la gestion de l'aménagement du territoire et de la croissance, les immeubles, le transport, les déchets et le gaz naturel renouvelable, ainsi que l'électricité. La stratégie de l'Évolution énergétique a permis de recenser 20 projets prioritaires à réaliser d'ici 2025 pour accélérer les efforts d'intervention et les investissements à consacrer à la réalisation des cibles de réduction des émissions de GES.

**Figure 11 :** Total de la réduction des émissions de gaz à effet de serre à réaliser pour atteindre les cibles à long terme

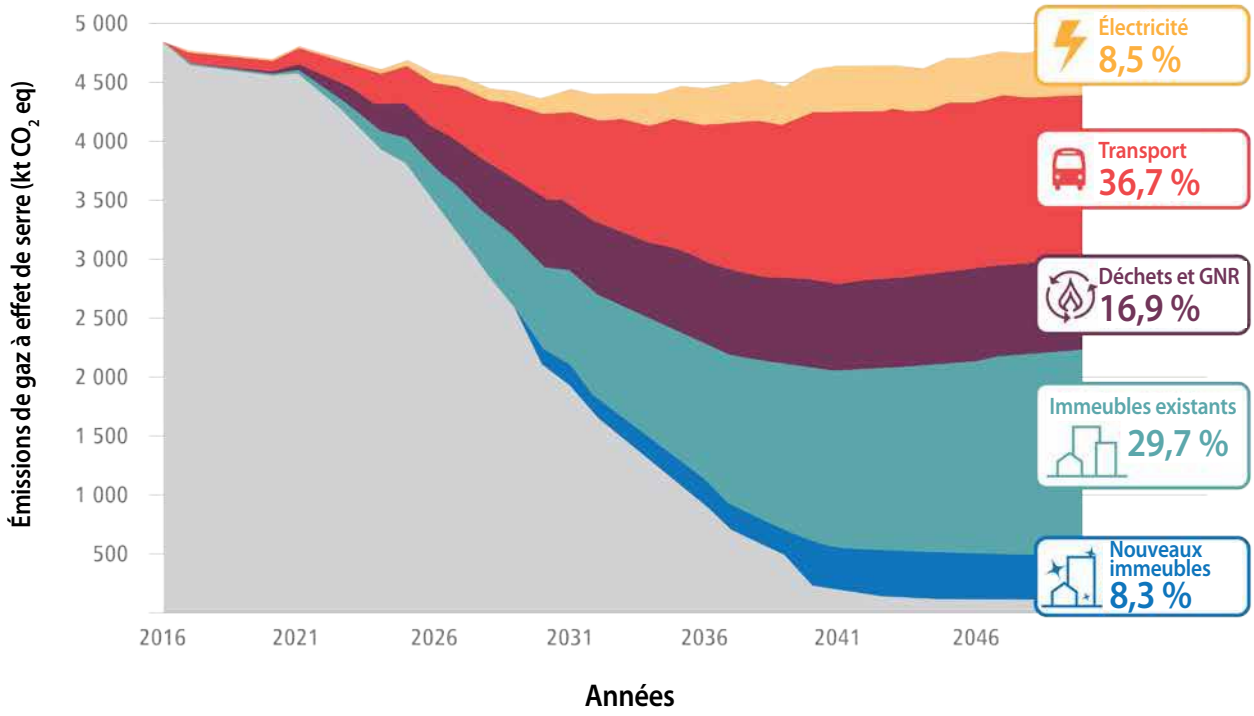


Font partie des grands projets qui permettront de réduire les émissions au-delà des activités planifiées et qui ont été approuvés par le Conseil municipal pour le financement des infrastructures en 2024 :

- le remplacement des autobus existants de 12 mètres (40 pieds) par de nouveaux autobus à émission zéro (179 683 000 $);
- la transition du parc automobile municipal pour le doter de véhicules moins polluants (si les prix et la disponibilité le permettent) (4 600 000 $);
- la mise en œuvre de mesures de conservation de l'énergie dans les établissements de la Ville (2 964 000 $);
- l'achat, la mise en œuvre et l'entretien de nouvelles installations pour le stationnement des vélos (400 000 $).

# Stratégie de résilience climatique

L'élaboration de la Stratégie de résilience climatique se déroule en trois phases. La première phase a consisté à établir les Projections climatiques pour la région de la capitale nationale, dont le Conseil municipal a pris connaissance en juin 2021. En faisant appel à la science du climat et à la modélisation des scénarios d'émissions modérées[1] et élevées[2] afin de prédire l'évolution éventuelle de la température, des précipitations, des vents et des épisodes météorologiques extrêmes, cette stratégie a permis de constater que la météo d'Ottawa se réchauffe, s'humidifie et devient plus imprévisible et que ces tendances se poursuivront dans les prochaines décennies. On a établi des projections pour 178 indices climatiques et pour trois horizons temporels (soit les années 2030, 2050 et 2080); en faisant appel à deux scénarios plausibles et à différents horizons temporels, on dispose d'une marge de manœuvre qui permet d'expertiser les risques climatiques pour répondre à différents besoins. Les projections climatiques localisées seront revues lorsqu'on aura accompli des progrès considérables dans les modèles climatiques mondiaux.

**Figure 12 :** Synthèse du climat projeté dans la région de la capitale du Canada (d'après le scénario des émissions de carbone élevées PCR 8.5)

| | À quoi s'attendre* | Années 2030 | Années 2050 | Années 2080 |
|---|---|---|---|---|
| Température | Température moyenne | ↑ 1,8°C | ↑ 3,2°C | ↑ 5,3°C |
| | Jours de grande canicule (plus de 30 °C) | 2,5 fois plus | 4 fois plus | 6,5 fois plus |
| | Jours très froids (moins de -10 °C) | 20 % de moins | 35 % de moins | 63 % de moins |
| Saisons | Hivers écourtés de | 4 semaines | 5 semaines | 8 semaines |
| | Printemps avancés de | 2 semaines | 2 semaines | 4 semaines |
| | Épisodes de gel-dégel en hiver | ↑ 13 % | ↑ 33 % | ↑ 54 % |
| Précipitations | Précipitations de l'automne, de l'hiver et du printemps | ↑ 5 % | ↑ 8 % | ↑ 12 % |
| | Précipitations intenses | ↑ 5 % | ↑ 14 % | ↑ 19 % |
| | Chutes de neige | ↓ 10 % | ↓ 20 % | ↓ 44 % |
| Événements extrêmes | Hausses possibles des pluies verglaçantes | | | |
| | Le réchauffement climatique favorise les conditions propices aux tempêtes et aux incendies de forêt. | | | |

Certitude plus grande → Certitude moindre

* Pour un scénario d'émissions de carbone élevées (PCR 8.5)

Certitude plus grande → Certitude moindre

1 Parcours de concentration représentatif (PCR) 4.5.

2 Parcours de concentration représentatif (PCR) 8.5.

En juin 2022, le Conseil municipal s'est saisi de l'Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques, qui constitue la deuxième phase de l'élaboration de la Stratégie de résilience climatique. L'Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques fait appel à la méthodologie Bâtir des collectivités adaptées et résilientes afin d'évaluer près de 150 répercussions climatiques potentielles, notamment sur la santé, le bien-être des collectivités, les infrastructures, l'environnement naturel et l'économie, afin de déterminer la vulnérabilité d'Ottawa à l'évolution des conditions climatiques et de prioriser les secteurs dans lesquels il faut absolument intervenir. Nous avons mené différentes évaluations des risques climatiques pour les deux usines de purification de l'eau potable, l'usine de traitement des eaux usées et les services d'aqueduc en faisant appel à la méthodologie du comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP). Parmi ces répercussions climatiques potentielles, nous avons dépisté 40 risques prioritaires, qui réclament une attention immédiate. Il s'agit notamment des risques liés à la hausse des températures et des précipitations, ainsi qu'à des conditions météorologiques plus violentes comme les inondations, les tornades et les vagues de chaleur.

**Figure 13 :** Synthèse des grands risques climatiques d'après l'Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques 2022

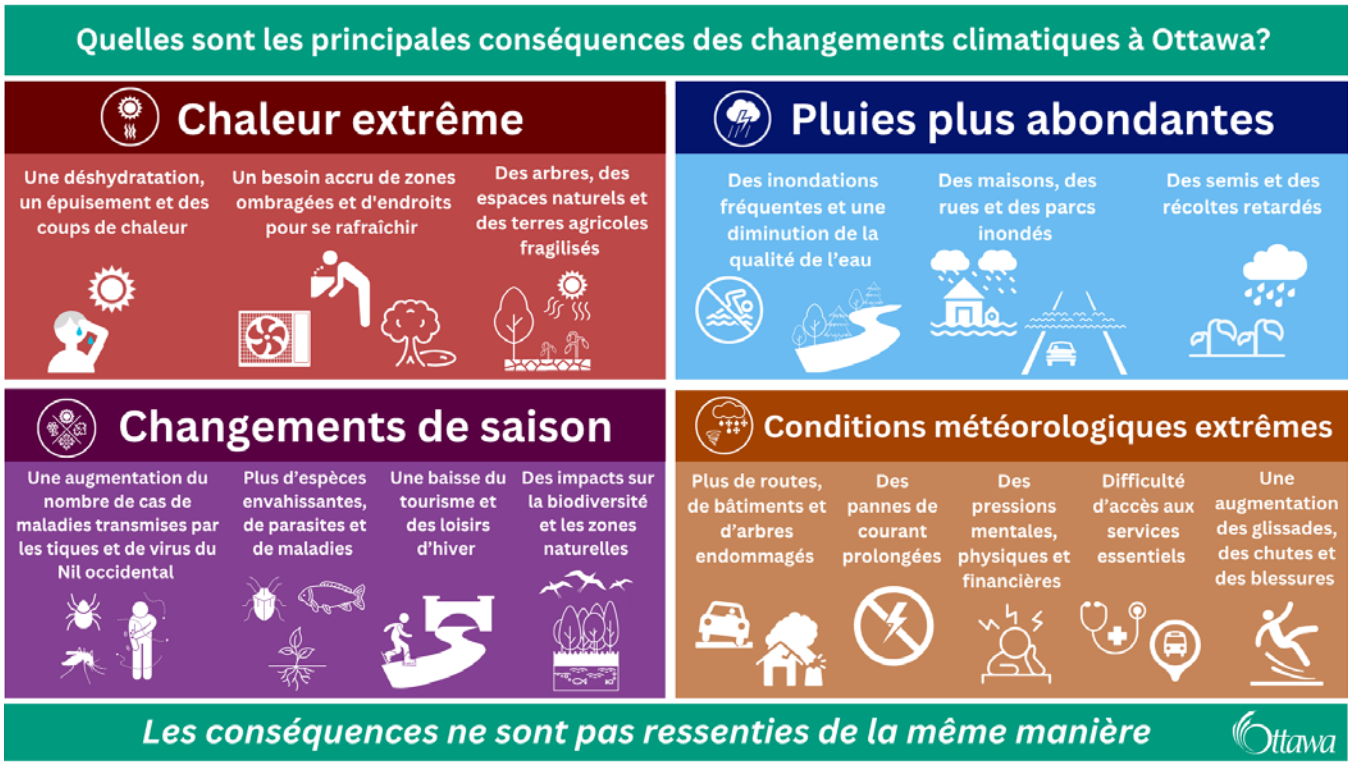

La Stratégie de résilience climatique se situe dans la dernière phase de son élaboration et fera état des objectifs et des interventions à long terme à réaliser pour maîtriser les risques prioritaires recensés dans l'Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques. Nous avons publié au début de 2024 la version provisoire de la stratégie à adopter pour la consultation publique; la version définitive de cette stratégie et le plan de mise en œuvre initial seront déposés au Conseil municipal en 2025. Les premières interventions à déployer pour profiter des occasions de maîtriser les principaux risques sont également intégrées dans les plans de travail des directions générales pendant qu'on finalise cette stratégie.

Font partie des grands projets qui permettent de conforter la résilience climatique au-delà des activités planifiées et qui ont été approuvés par le Conseil municipal pour le financement des infrastructures en 2024 :

- le Projet de fiabilité de l'alimentation électrique du CEROP (21 700 000 $); cette initiative essentielle permettra d'accroître la résilience aux pannes de courant auxquelles il faut s'attendre en raison de la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes;
- l'installation de génératrices permanentes dans 16 établissements d'accueil et d'hébergement d'urgence (1 060 000 $) afin d'aider les résidents en cas de panne de courant causée par une catastrophe naturelle ou d'autres urgences;
- les projets intégrés de réfection des infrastructures sur la rue Bank et sur l'avenue Carling (48 224 000 $), qui permettront de réduire les risques d'inondation des sous-sols, qui devraient augmenter en raison des dérèglements du climat;
- le Programme de gestion des infrastructures en période de précipitations (3 000 000 $), afin de continuer de mettre au point une approche concertée dans la gestion des précipitations dans la zone urbaine et de réduire les risques d'inondation;
- le Programme de gestion des actifs naturels émergents (2 500 000 $) afin de permettre d'évaluer et de réfectionner les ruisseaux, les rivières et les ravins qui risquent d'être inondés et érodés en raison de l'accroissement du volume et de l'intensité des précipitations;
- les efforts consacrés à continuer de mettre à jour la cartographie des zones inondables de la Ville en collaboration avec les offices de protection de la nature (335 000 $), dont la cartographie des zones plus sévèrement inondables en raison des changements climatiques;
- le projet qui consiste à continuer de stabiliser les pentes de la rivière des Outaouais le long de la route 174 d'Ottawa (4 500 000 $), afin d'assurer la protection contre l'érosion pendant les grandes crues printanières;
- l'acquisition d'espaces verts (250 000 $), pour conforter la résilience à la variation des températures et des niveaux de précipitations;
- le Programme d'installation de dispositifs de protection sanitaires des résidences (150 000 $), afin de protéger les propriétaires d'habitations contre les risques d'inondation des sous-sols;
- la rénovation des centres de garde d'enfants de la municipalité (100 000 $), notamment en aménageant des ombrières pour protéger les enfants et le personnel pendant les épisodes de chaleur extrême;
- la conservation de l'ancienne station de pompage d'Hintonburg (1 700 000 $), dont les mesures à prendre pour protéger les visiteurs contre la chaleur et la pluie dans cet établissement public, de même que pour restaurer la végétation naturelle et les berges.

# Coût de l'adaptation aux dérèglements climatiques et de la maîtrise des risques climatiques

La pratique de la gestion des actifs oblige la Ville à adapter son portefeuille d'actifs pour maîtriser leur apport aux changements climatiques, de même que pour réagir aux besoins en services et à l'accélération de la détérioration des actifs en raison des dérèglements du climat et des épisodes météorologiques extrêmes plus fréquents.

Le règlement provincial (*Règlement de l'Ontario 588/17 : Planification de la gestion des biens pour l'infrastructure municipale de l'Ontario*) oblige à faire état, dans les plans de gestion des actifs (PGA) municipaux portant sur tous les actifs qui appartiennent à la Ville, des mesures qui pourraient être adoptées pour se prémunir contre les vulnérabilités infrastructurelles causées par les changements climatiques et contre l'impact de différents aspects comme l'augmentation des coûts opérationnels, les programmes prévoyant des travaux plus fréquents d'entretien et de réfection ou les changements dans les niveaux de service attendus, par exemple dans la planification des catastrophes et le financement des imprévus.

Le Conseil municipal a approuvé, en juin 2024, les PGA des biens qui appartiennent à la Ville et qui sont consacrés aux services sociaux et communautaires, aux services d'urgence et de protection, aux services gouvernementaux et à la technologie de l'information, aux services de gestion des espaces verts et des forêts, aux services des bibliothèques, aux services récréatifs et culturels, aux services de gestion des déchets solides et aux transports en commun. Dans ces PGA, la Ville n'a pas demandé au Conseil municipal d'approuver la modification des stratégies de financement ou des niveaux de service; toutefois, en entérinant et en approuvant ces plans, le Conseil confirme l'état actuel des actifs et les besoins en financement projetés, conformément aux exigences des lois provinciales.

Outre les besoins en investissements prévus dans la réfection, l'amélioration et la croissance, ces PGA font état des prévisions des dépenses en immobilisations et des coûts opérationnels sur 10 ans relativement à la lutte contre les dérèglements climatiques, dont l'accroissement des frais d'exploitation et d'entretien et les dépenses en réfection des bâtiments en raison des répercussions progressives à long terme des dérèglements du climat[3], l'augmentation des frais d'exploitation et d'entretien attribuables aux épisodes météorologiques extrêmes[4], et enfin, l'accroissement des frais d'amélioration des infrastructures pour certains secteurs d'activité afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures de maîtrise des dérèglements du climat[5].

3 D'après le document « Projet Chiffrer les impacts du changement climatique sur l'infrastructure publique (ICIP) » du Bureau de la responsabilité financière (BRF) de l'Ontario, qui reprend les données propres à Ottawa, ainsi que les données des municipalités de tout l'Ontario, pour estimer les coûts à long terme que les répercussions des changements climatiques auraient pour effet d'imposer aux infrastructures provinciales et municipales dans cette province

4 D'après les coûts rétrospectifs des interventions dans les urgences climatiques durant les cinq dernières années selon les rapports déjà déposés par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC).

5 D'après l'étude de la stratégie de l'Évolution énergétique de la Ville.

Ces estimations ne font pas état des coûts liés : à l'eau potable, aux eaux usées, aux eaux pluviales, aux services de transports en commun et de transport en général; aux frais d'exploitation ou aux économies relatives à la maîtrise des risques climatiques; aux projets et aux mesures à recenser dans la Stratégie de résilience climatique de la Ville afin d'adapter les infrastructures et les services municipaux pour mieux résister aux effets des dérèglements du climat et pour mieux réduire les risques; aux dommages causés aux infrastructures en raison des épisodes météorologiques extrêmes; à la multiplication des besoins en réfection des immobilisations du fait de leur détérioration accélérée; à l'accroissement des coûts de la croissance pour répondre aux impératifs de la lutte contre les changements climatiques; à l'augmentation des frais de réfection des immobilisations distinctes des immeubles; ainsi qu'aux répercussions progressives à long terme attribuables aux dangers climatiques distincts de la chaleur extrême, des précipitations extrêmes et des cycles de gel-dégel.

**Tableau 8 :** Synthèse des coûts des changements climatiques des PGA non essentiels

| En millions de $ | Frais d'exploitation | Dépenses en immobilisations | Total |
|---|---|---|---|
| Maîtrise des changements climatiques | Non compris | 329,1 $ | 329,1 $ |
| Adaptation aux dérèglements du climat | 70,4 $ | 72,7 $ | 143,1 $ |
| **Total** | **70,4 $** | **401,9 $** | **472,3 $** |

Dans l'ensemble, sur les 10 prochaines années, nous prévoyons qu'en raison des dérèglements du climat, il faudra consacrer plus de dépenses aux actifs existants de la Ville pour ces secteurs d'activité, soit un supplément de 472,3 millions de dollars pour les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation. Cette somme comprend 143,1 millions de dollars pour les frais d'adaptation aux dérèglements du climat et 329,1 millions de dollars pour les frais de maîtrise des changements climatiques. Parmi les coûts projetés, on prévoit de consacrer 70,4 millions de dollars aux frais d'exploitation et 401,9 millions de dollars aux dépenses en immobilisations prévues.

## Intégrer la Stratégie climatique dans les principaux processus de planification

On ne peut promouvoir les objectifs de la Ville dans la lutte contre les dérèglements climatiques qu'en intégrant la Stratégie climatique dans les principaux processus de planification. Ces efforts de lutte contre les changements climatiques sont intégrés dans le Plan stratégique, le Plan officiel, le Plan directeur des infrastructures, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de la gestion des déchets solides, les plans de gestion des actifs, les plans financiers à long terme et le processus de budgétisation annuel des infrastructures de la Ville.

En 2024, le Conseil municipal a approuvé le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) : ce plan est destiné à orienter les moyens qu'adopte la Ville pour gérer les déchets solides résidentiels dans les 30 prochaines années. Le PDGDS décrit dans leurs grandes lignes 50 mesures destinées à réacheminer la plus grande quantité de déchets possible au lieu de les enfouir dans la décharge, à récupérer les ressources et l'énergie à même le reliquat des déchets et à éliminer les déchets résiduels dans le souci de la pérennité environnementale, tout en veillant à ce que les services restent abordables.

Le Conseil municipal a aussi approuvé le Plan directeur de l'infrastructure (PDI), qui permet de s'assurer que la Ville dispose d'une capacité suffisante, dans la gestion de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, pour assurer la croissance planifiée jusqu'en 2046 et au-delà de cet horizon. Le PDI fait état de grands facteurs comme la croissance projetée, les tendances dans l'évolution de la demande, le rendement des systèmes dans leur état existant et projeté, les tests de résistance dans les scénarios de pannes majeures et de dérèglements climatiques, ainsi que

le niveau de service attendu à offrir aux résidents de la Ville. Nous avons modélisé les réseaux de gestion des eaux potables, des eaux usées et des eaux pluviales selon différents scénarios de l'évolution du climat afin d'examiner le rendement de ces systèmes, notamment lorsque les niveaux de l'eau sont faibles, que les précipitations sont fortes et qu'il se produit des pannes de courant.

Le Conseil approuvera les niveaux de service cibles d'après les règlements d'application existants et les politiques approuvées par le Conseil municipal, et selon la stratégie de financement actuelle, qui s'inspire des prévisions du budget des infrastructures 2024 sur 10 ans pour tous les actifs qui appartiennent à la Ville dans le cadre des PGA de 2025, dont les coûts de la maîtrise des changements climatiques et de l'adaptation à l'évolution du climat. Nous coordonnons étroitement les PGA de la Ville avec les plans financiers à long terme (PFLT), qui seront eux aussi mis à jour lorsque les PGA auront été approuvés en 2025. Les PFLT permettent de prévoir les besoins opérationnels et infrastructurels de la Ville pour la prochaine décennie, ainsi que les stratégies qui permettront de les financer. Cette approche intégrée permet de s'assurer que les actifs sont gérés et financés stratégiquement, pour étayer la croissance et la pérennité de la Ville et pour respecter les priorités du Conseil municipal.

Le Budget 2025 a été établi au cours du troisième cycle consécutif de budgétisation dans lequel on a fait appel au point de vue du climat dans les nouvelles demandes de budgétisation des immobilisations, en s'inspirant du référentiel établi dans le budget de 2023. Cette approche systématique a permis de déterminer l'apport des nouveaux investissements aux objectifs climatiques, ainsi que les perspectives qui s'offrent à nous. Dans l'ensemble, nous avons attribué, à 217 demandes de budgétisation des immobilisations, une note qui confirme qu'il apporte un concours dans la lutte contre les dérèglements climatiques dans le budget de 2025. Parmi ces demandes, nous avons constaté que 22 font état de mesures qui débordent le cadre des activités planifiées ou des activités habituelles et nous leur avons attribué une note confirmant que leur apport est modéré ou majeur; ces demandes représentent de nouveaux investissements totalisant plus de 375 millions de dollars. De ce total, de nouveaux investissements de 306 millions de dollars sont consacrés au remplacement des autobus de 12 mètres (40 pieds) existants par un nouveau parc d'autobus à émission zéro, près de 8 millions de dollars sont affectés à des projets destinés à assurer la protection contre les inondations et l'érosion, et plus de 10 millions de dollars sont prévus pour des projets du domaine public qui intègrent des ombrières et d'autres infrastructures de promotion de la résilience.

**Tableau 9 :** Comparaison du budget annuel des immobilisations selon le point de vue des dérèglements du climat

| Apports climatiques (en millions de dollars) | Budget de 2023 | Budget de 2024 | Budget de 2025 |
|---|---|---|---|
| **Total** | **52** | **278** | **375** |
| Réduire les émissions de GES | 26 | 188 | 347 |
| Bâtir la résilience climatique | 21 | 86 | 22 |
| Réduire les émissions de GES et bâtir la résilience climatique | 5 | 5 | 6 |

# Gestion des risques

Nous avons recensé, évalué et priorisé les risques liés au climat dans les rapports portant sur l'Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques et sur la stratégie de l'Évolution énergétique. La Ville tâche de maîtriser et de surveiller ces risques en faisant appel à sa structure-cadre de gouvernance et à ses stratégies (dont la Stratégie de résilience climatique et la mise en œuvre des projets de la stratégie de l'Évolution énergétique).

## Intégrer les risques climatiques dans la gestion des risques d'entreprise

La Ville a un Programme de gestion des risques d'entreprise (GRE), qui s'inspire d'une politique et d'une structure-cadre approuvées par le Conseil municipal. Le programme de GRE prévoit d'instituer des processus annuels dans le cadre desquels les directions générales recensent, évaluent, maîtrisent, surveillent les risques et en rendent compte. On saisit aussi la haute direction des risques s'ils réclament son attention ou son intervention. Les registres des risques des directions générales constituent les principaux moyens permettant de suivre ces risques. Ces registres de la Ville prévoient la catégorie des « Changements climatiques », ce qui permet aux responsables des risques de recenser ceux qui ont des répercussions sur le climat.

En 2023, le Conseil municipal a approuvé le document Acceptation du risque et tolérance au risque de l'organisation, afin de codifier la culture de gestion des risques de la Ville et de prévoir des lignes de conduite pour les décisions portant sur les risques. Le document approuvé sur l'acceptation du risque et sur la tolérance au risque comprend les grandes déclarations suivantes : « La Ville est prête à accepter et à prendre certains risques afin d'être un chef de file dans le domaine de la gestion de l'environnement et du climat » et « La Ville a une faible appétence pour les risques qui pourraient causer à l'environnement des dommages importants et irréparables ».

Nous avons recensé les risques stratégiques organisationnels dans le Plan stratégique de la Ville. Les risques stratégiques organisationnels s'entendent de ceux qui sont associés à la réalisation des objectifs stratégiques de la Ville et qui sont souvent liés aux objectifs stratégiques du Conseil municipal. Il y a actuellement deux risques stratégiques organisationnels qui se rapportent aux dérèglements du climat et qui sont surveillés et suivis dans les rapports sur le Plan stratégique de la Ville.

**Tableau 10 :** Risques stratégiques organisationnels à caractère environnemental

| Catégories | Risques organisationnels | Description des risques |
|---|---|---|
| Risques environnementaux | RVO4 : Conditions météorologiques extrêmes et répercussions climatiques | Risque d'accroissement des épisodes météorologiques extrêmes et des répercussions climatiques sur les infrastructures, sur la santé et le bien-être du public, sur l'environnement naturel et sur l'économie. On maîtrise ces risques en mettant de l'avant la priorité stratégique d'« [u]ne ville verte et résiliente ». |
| | RVO7 : Changements climatiques, cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et stratégie de l'Évolution énergétique | Risque de ne pas pouvoir atteindre les cibles à court, à moyen et à long termes pour la réduction des GES de la Ville et de la collectivité en raison de la mise en œuvre décalée ou inadéquate de la stratégie de l'Évolution énergétique. Pour maîtriser ces risques, on met de l'avant la priorité stratégique d'« [u]ne ville verte et résiliente ». |

## Recensement des dangers et évaluation des risques

Les municipalités de l'Ontario doivent, en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* (LPCGSU), mener des évaluations de recensement des dangers et d'évaluation des risques (RDER). Les RDER permettent aux municipalités de recenser et d'évaluer les dangers qui pourraient éventuellement donner lieu à des urgences, ce qui les aide à prioriser et à affecter les ressources pour la prévention, la maîtrise des risques, la protection civile, l'intervention et les activités de reprise. Cette approche proactive assure la sécurité publique, promeut l'efficacité de la gestion des mesures d'urgence et cadre avec les lois provinciales.

# Indicateurs et cibles

Font partie des indicateurs et des cibles, les principaux indicateurs qui permettent de surveiller les risques liés au climat et de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la lutte contre les dérèglements du climat. Dans le cadre du Plan directeur sur les changements climatiques approuvé, la Ville s'est engagée à déposer un compte rendu annuel sur la structure-cadre de gestion des changements climatiques, dont les inventaires les plus récents des émissions de GES, l'évaluation des moyens que prend Ottawa pour suivre les progrès dans la réalisation des cibles de la collectivité et de la Ville et le compte rendu des progrès accomplis dans le respect des huit priorités du Plan directeur sur les changements climatiques. Le rapport de situation le plus récent a été déposé auprès du Conseil municipal en avril 2023 et prévoit les indicateurs de rendement clés dans les cas où nous avons pu consulter des données pour suivre les progrès accomplis. Le nombre d'indicateurs continuera de progresser dans les prochaines années lorsque les projets, les programmes et les plans passeront de la phase de l'élaboration à la phase de la mise en œuvre. Le prochain rapport sera déposé en 2025.

## Cibles dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre du Plan directeur sur les changements climatiques, le Conseil municipal a approuvé les objectifs à court, à moyen et à long termes qui consistent à réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions sur tout le territoire de la Ville et de 100 % d'ici 2040 les émissions de la collectivité (d'après un référentiel de 2012). Ces cibles cadrent avec la cible du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui consiste à limiter à 1,5 °C la hausse du réchauffement planétaire.

**Figure 14 :** Réduction des GES sur tout le territoire de la Ville à court, à moyen et à long termes pour atteindre la cible de 100 % d'ici 2050

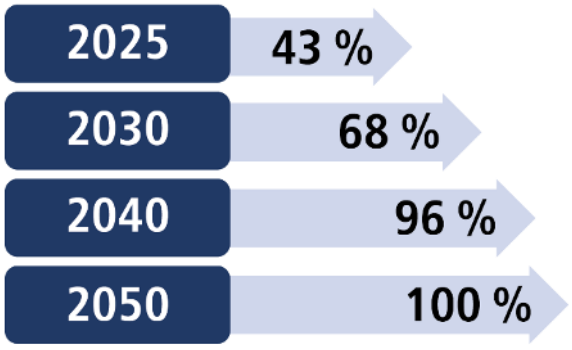


**Figure 15 :** Réduction des GES de la collectivité à court, à moyen et à long termes pour atteindre la cible de 100 % d'ici 2040

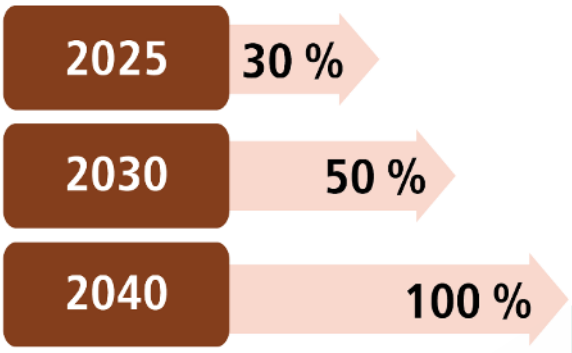

## Inventaires des émissions de gaz à effet de serre

Les inventaires des émissions de GES donnent un instantané de la consommation de l'énergie et des émissions correspondantes sur une période donnée dans les immeubles, le transport, les déchets et l'agriculture. La Ville tient deux types d'inventaires de GES : les inventaires de la collectivité, qui permettent de suivre les émissions produites par les activités exercées dans le périmètre géographique d'Ottawa, et les inventaires de la Ville, qui permettent de suivre le sous-ensemble des émissions qui sont du ressort opérationnel de la municipalité. Les résultats des inventaires les plus récents portent sur l'année civile 2020.

Dans tout le Canada, les émissions ont augmenté après la pandémie, lorsque l'économie a rebondi après avoir été freinée mondialement. Ottawa ne fait pas exception à la règle. Par exemple, entre 2020 et 2024, les ventes d'essence des voitures personnelles ont augmenté de 26 % lorsque les activités de navettage ont regagné les niveaux atteints avant la pandémie. Les émissions de la collectivité ont représenté environ 95 % du total des émissions de GES d'Ottawa, produites essentiellement par le transport, les immeubles et les déchets. Bien que la Ville n'en contrôle directement qu'une modeste part, elle continue d'exercer son influence dans la planification de l'aménagement du territoire, dans les réseaux de transport, dans la consultation du public et dans les partenariats stratégiques.

La Ville est en train de compiler les données afin d'établir pour 2025 un rapport annuel qui fera état des statistiques sur les émissions de GES. Lorsqu'elle sera prête à diffuser publiquement cette information, elle la communiquera dans ses réseaux de communication formels.

# Indicateurs de rendement clés

Comme de nombreuses autres municipalités d'un océan à l'autre, la Ville se situe aux premières étapes de la mise au point d'indicateurs consolidés pour établir ses rapports sur son intervention climatique. Elle met actuellement au point des indicateurs et des baromètres de rendement clés sur les changements climatiques dans le cadre de ses stratégies et de ses plans directeurs, dont le Plan directeur sur les changements climatiques, la stratégie de l'Évolution énergétique, la Stratégie de résilience climatique, le Plan stratégique 2022-2026, le Plan officiel et les plans de gestion des actifs. Ces indicateurs et baromètres serviront à mesurer et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la vision du Plan directeur sur les changements climatiques et seront établis et définis plus précisément dans le cadre de la réaction au rapport des vérificateurs sur le Plan directeur sur les changements climatiques en 2025.

## Convention mondiale des maires pour le climat

Depuis 2016 la Ville est de son plein gré membre signataire de la Convention mondiale des maires pour le climat (CMMC); il s'agit de la plus grande alliance mondiale internationale pour le leadership dans la lutte contre les changements climatiques. En 2024, la Ville a participé à la Cohorte de mise en œuvre de la CMMC au Canada; ce programme de collaboration d'un an est destiné à aider le personnel des municipalités dans la phase de la mise en œuvre de ses efforts dans la lutte contre les dérèglements du climat. Dans le cadre de cette cohorte, la Ville a reçu de l'aide pour promouvoir l'élaboration des indicateurs de rendement clés de la résilience climatique.

# Annexes financières et statistiques (non auditées)

**Produits par source – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audité]** ***[en milliers de dollars]***

| Produits par sources | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Impôts et taxes disponibles pour les besoins de la municipalité** | 1 944 683$ | 2 022 302$ | 2 137 217$ | 2 282 933$ | **2 362 466 $** |

| Redevances et frais d'utilisation | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Administration générale | 13 696 | 18 122 | 18 597 | 19 134 | **19 683** |
| Service paramédic | 1 278 | 2 043 | 2 270 | 3 134 | **4 790** |
| Autres services de sécurité | 60 024 | 69 589 | 74 202 | 78 681 | **83 707** |
| Routes, circulation et stationnement | 21,457 | 23 850 | 30 900 | 33 357 | **34 670** |
| Transport en commun | 88 068 | 64 241 | 108 413 | 136 430 | **147 642** |
| Eau et égouts | 372 913 | 392 357 | 404 133 | 433 710 | **457 698** |
| Collecte des déchets et du recyclage | 52 781 | 66 623 | 66 274 | 71 301 | **82 554** |
| Logement social | 73 326 | 71 594 | 84 109 | 84 417 | **97 609** |
| Parcs et services récréatifs | 21 195 | 25 567 | 46 489 | 60 568 | **71 779** |
| Urbanisme et aménagement | 17 742 | 20 597 | 18 489 | 18 824 | **21 618** |
| Soins de longue durée | 17 526 | 15 920 | 17 315 | 17 711 | **17 765** |
| Autre | 3 385 | 2 354 | 2 001 | 2 596 | **5 487** |
| **Total des redevances et frais d'utilisation** | 743 391 | 772 857 | 873 192 | 959 863 | **1 045 002** |

| Produits par sources | 2020 | 2021 | 2022[1] | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Paiements de transfert | 1 493 210 | 1 622 478 | 1 546 685 | 1 308 108 | **1 191 609** |
| Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports | 363 556 | 532 071 | 469 303 | 488 087 | **464 565** |
| Redevances d'aménagement | 169 683 | 208 393 | 168 419 | 170 256 | **171 373** |
| Revenus de placement | 50 716 | 61 257 | 73 143 | 95 691 | **143 824** |
| Amendes et pénalités | 35 617 | 41 073 | 46 791 | 55 048 | **76 685** |
| Autres recettes | 44 215 | 23 067 | 84 875 | 56 603 | **42 310** |
| Quote-part du bénéfice d'entreprises publiques | 34 120 | 47 356 | 39 674 | 24 104 | **42 122** |
| **Revenus** | 2 191 117 | 2 535 695 | 2 428 890 | 2 197 897 | **2 132 470** |
| **Total des revenus** | 4 879 191$ | 5 330 854$ | 5 439 299$ | 5 440 693$ | **5 539 956$** |

[1] Les produits pour paiements de transfert et les produits pour les revenus de placement ont été retraité pour l'année fiscale 2022. Voir note 25 des états financiers consolidés pour l'année 2023 qui font partie de ce Rapport annuel. Les informations historiques antérieures à 2022 n'ont pas été retraitées car leur montant est peu significatif et les soldes des réserves de taxe sur l'essence ont été transférés aux produits reportés.

**Charges par fonction – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audité]** ***[en milliers de dollars]***

| Charges par fonction[1] | 2020 | 2021 | 2022[2] | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Administration générale | 103 481$ | 108 433$ | 122 496$ | 115 682$ | **119 873** |
| Protection de la personne et de la propriété | 628 673 | 663 964 | 709 384 | 758 321 | **764 178** |
| Routes, circulation et stationnement | 415 144 | 421 652 | 445 868 | 493 362 | **514 491** |
| Transports en commun | 737 369 | 719 757 | 765 405 | 781 055 | **802 882** |
| Services environnementaux | 424 270 | 451 934 | 485 899 | 517 004 | **544 812** |
| Services de santé | 216 679 | 294 234 | 283 289 | 258 974 | **240 216** |
| Services sociaux et à la famille | 535 892 | 502 889 | 608 750 | 724 130 | **719 366** |
| Logement social | 302 952 | 354 510 | 457 784 | 435 553 | **497 553** |
| Programmes communautaires des loisirs et de la culture | 346 493 | 346 481 | 373 097 | 404 117 | **429 924** |
| Urbanisme et aménagement | 74 541 | 79 561 | 95 240 | 87 639 | **113 107** |
| **Total des dépenses** | 3 785 494$ | 3 943 415$ | 4 347 212$ | **4 575 837$** | **4 746 402$** |

[1] Les frais de soutien aux programmes relatifs aux charges d'exploitation ont été affectés à d'autres fonctions selon les lignes directrices et les méthodes décrites dans le Rapport d'information financière du gouvernement de l'Ontario.

[2] Les informations comparatives pour l'année fiscale 2022 ont été retraité en raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable. Voir note 25 des états financiers consolidés pour l'année 2023 qui font partie de ce Rapport annuel.

**Réserves consolidées – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audités]** ***[en milliers de dollars]***

| Fonds de réserve[1] | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Fonds de réserve discrétionnaires | | | | | |
| Transports en commun | 23 668$ | 51 979$ | 39 586$ | 6 303$ | **$15 352** |
| Logements trouvés | 76 077 | 72 081 | 103 619 | 84 708 | **98 558** |
| Avantages sociaux | 71 237 | 81 379 | 85 511 | 89 719 | **94 618** |
| Stabilisation des taxes | 51 455 | 76 488 | 72 518 | 98 942 | **138 818** |
| Stationnement | 22 427 | 23 845 | 19 838 | 20 073 | **21 352** |
| À l'échelle de la Ville | 71 151 | 98 692 | 99 400 | 47 481 | **48 962** |
| Parc automobile de la Ville | 4 348 | 5 813 | 3 | (724) | **(317)** |
| Services environnementaux / autres | 174 553 | 173 150 | 200 996 | 155 865 | **129 631** |
| **Total des réserves discrétionnaires** | 494 916$ | 583 427$ | 621 471$ | 502 367$ | **546 974$** |

[1] Les Réserves pour les années antérieures pour la taxe sur l'essence ont été reclassé aux Produits reportés. Voir note 25 des états financiers consolidés pour l'année 2023 qui font partie de ce Rapport annuel.

**Impositions et cotisations – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audité]**

| Résidentiel (en milieu urbain) | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Ensemble de la municipalité | 0,515820% | 0,529126% | 0,545494% | 0,561824% | **0,576312%** |
| Service d'incendie municipal | 0,082390% | 0,083982% | 0,085193% | 0,085488% | **0,087198%** |
| Service de police municipal | 0,151781% | 0,156362% | 0,159197% | 0,162712% | **0,166360%** |
| Transport en commun municipal | 0,175651% | 0,186419% | 0,194605% | 0,199139% | **0,205539%** |
| Aire de conservation municipale | 0,006766% | 0,007324% | 0,007076% | 0,007113% | **0,007234%** |
| Études | 0,153000% | 0,153000% | 0,153000% | 0,153000% | **0,153000%** |
| **Total des taux d'imposition résidentiels** | 1,085408% | 1,116213% | 1,144565% | 1,169276% | **1,195643%** |

| Non résidentiel (commercial en milieu urbain) | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Ensemble de la municipalité | 0,931752% | 0,971096% | 1,023682% | 1,080430% | **1,117095%** |
| Service d'incendie municipal | 0,148826% | 0,154131% | 0,159873% | 0,164399% | **0,169021%** |
| Service de police municipal | 0,274171% | 0,286968% | 0,298752% | 0,312906% | **0,322464%** |
| Transport en commun municipal | 0,317287% | 0,342132% | 0,365198% | 0,382960% | **0,398407%** |
| Aire de conservation municipale | 0,012221% | 0,013441% | 0,013280% | 0,013680% | **0,014021%** |
| Études | 0,980000% | 0,880000% | 0,880000% | 0,880000% | **0,880000%** |
| **Total des taux d'imposition non résidentiels** | 2,664257% | 2,647768% | 2,740785% | 2,834375% | **2,901008%** |

| Valeur cotisée [en millions de dollars] | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Résidentiel | 133 047$ | 135 671$ | 138 893$ | 143 097$ | **146 330$** |
| Pourcentage du total | 79,0% | 79,4% | 79,8% | 80,3% | **80,6%** |
| Non résidentiel | 35 452 | 35 146 | 35 071 | 35 176 | **35 158** |
| Pourcentage du total | 21,0% | 20,6% | 20,2% | 19,7% | **19,4%** |
| **Total des cotisations** | 168 499$ | 170 817$ | 173 964$ | 178 273$ | **181 488$** |

**Impositions et cotisations – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audité]**
***[en milliers de dollars]***

| Impôts et taxes à recevoir | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Impôts et taxes à recevoir au début de l'exercice | 113 542$ | 114 173$ | 102 765$ | 114 380$ | **134 178$** |
| Impôts fonciers prélevés | 2 337 422 | 2 338 305 | 2 446 365 | 2 549 729 | **2 638 772** |
| Éléments non imposables ajoutés aux fins de recouvrement | 5 469 | 43 088 | 56 143 | 73 835 | **82 976** |
| Pénalités et intérêts | 16 171 | 17 965 | 18 707 | 19 678 | **24 367** |
| Ajustements fiscaux de l'exercice | (54 224) | (46 866) | (51 525) | (45 028) | **(23 476)** |
| **Total partiel** | 2 418 380$ | 2 466 665$ | 2 572 455$ | 2 712 594$ | **2 856 818$** |

| Recouvrements | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| À jour | (2 223 564)$ | (2 337 954)$ | (2 433 007)$ | (2 567 565)$ | **(2 624 098)$** |
| Arriérés | (80 642) | (25 946) | (25 068) | (10 850) | **(72 272)** |
| **Total des recouvrements** | (2 304 206)$ | (2 363 900)$ | (2 458 075)$ | (2 578 415)$ | **(2 696 370)** |

| Impôts et taxes à recevoir | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Impôts et taxes à recevoir à la fin de l'exercice | 114 173$ | 102 765$ | 114 380$ | 134 179$ | **160 447$** |
| Provisions pour créances douteuses | (5 204) | (5 633) | (6 308) | (6 352) | **(4 962)** |
| **Impôts et taxes à recevoir à la fin de l'exercice** | 108 969$ | 97 132$ | 108 072$ | 127 827$ | **155 485$** |
| Pourcentage des impôts et taxes exigibles perçus | 95,1 % | 100 % | 99,5 % | 100 % | **99,4%** |
| Impôts et taxes à payer en proportion de l'imposition de l'exercice | 4,7 % | 4,2 % | 4,4 % | 5,0 % | **5,9%** |

**Placements – au coût après amortissement – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audité]** ***[en milliers de dollars]***

| Investissements | 2020 | 2021 | 2022 | 2023[1] | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Obligations du gouvernement fédéral | 359 143$ | 553 712$ | 770 110$ | 738 454$ | **566 241$** |
| Obligations du gouvernement provincial | 218 912 | 517 955 | 448 879 | 383 539 | **249 094** |
| Obligations du gouvernement municipal | 239 371 | 278 383 | 333 822 | 302 620 | **219 963** |
| Obligations de sociétés | 152 178 | 142 365 | 18 533 | 4 494 | **0** |
| Fonds de dotation | 163 305 | 154 229 | 159 690 | 204 986 | **195 138** |
| Autre | 41 770 | 64 552 | 65 543 | 89 983 | **66 422** |
| **Totaux** | 1 174 679$ | 1 711 196$ | 1 796 577$ | 1 724 076$ | **1 296 858$** |

**Dette à long terme – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audité]** ***[en milliers de dollars]***

| Dette à long terme nette | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Débentures à versements échelonnés et à fonds d'amortissement émises | 2 533 515$ | 2 693 640$ | 2 943 734$ | 3 128 630$ | **3 298 348$** |
| Dette au titre de l'Étape 1 du train léger | 519 798 | 510 577 | 499 210 | 487 199 | **474 552** |
| Conventions de prêt bancaire et swaps de taux d'intérêt | 33 473 | 22 408 | 17 233 | 14 332 | **11 335** |
| Valeur totale des dépôts dans un fonds d'amortissement qui se sont accumulés jusqu'à la fin de l'exercice aux fins du remboursement des débentures à fonds d'amortissement | (132 734) | (186 922) | (248 595) | (324 612) | **(412 993)** |
| **Total de la dette à long terme nette** | 2 954 052$ | 3 039 703$ | 3 211 582$ | 3 305 549$ | **3 371 242$** |

[1] Pour l'année fiscale 2023, la Ville a adopté chapitre SP 3450 des normes canadiennes pour le secteur public, ce qui fait en sorte que la Ville utilise la juste valeur pour évaluer ses actions détenues dans les fonds de dotation.

**Dette à long terme nette par fonction – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audité] *[en milliers de dollars]***

| Dette à long terme nette par fonction | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Administration générale | 494$ | 243$ | 200$ | 154$ | **105$** |
| Incendie | 9 755 | 9 292 | 8 873 | 10 180 | **9 649** |
| Service de police | 25 513 | 23 013 | 21 165 | 23 563 | **32 010** |
| Inspection liée à la sécurité publique | 2 378 | 2 173 | 1 959 | 1 732 | **1 508** |
| Routes | 537 882 | 497 538 | 484 032 | 597 438 | **555 872** |
| Transport en commun | 1 363 706 | 1 542 452 | 1 711 819 | 1 645 694 | **1 745 239** |
| Traitement des eaux usées | 474 640 | 454 865 | 478 662 | 541 258 | **522 029** |
| Approvisionnement en eau et distribution | 247 241 | 232 845 | 220 390 | 213 706 | **199 653** |
| Collecte des déchets et du recyclage | 4 155 | 3 795 | 3 428 | 3 053 | **2 671** |
| Assainissement de l'environnement | 13 345 | 12 712 | 14 694 | 14 935 | **14 534** |
| Parcs et services récréatifs | 214 884 | 206 717 | 198 503 | 190 019 | **180 584** |
| Bibliothèques | 2 712 | 2 320 | 1 908 | 1 491 | **50 697** |
| Urbanisme et aménagement | 46 900 | 43 128 | 59 778 | 58 075 | **54 447** |
| Services sociaux et à la famille | 10 331 | 8 574 | 6 171 | 4 251 | **2 244** |
| Services de Santé | 116 | 36 | 0 | 0 | **0** |
| **Total de la dette à long terme nette** | 2 954 052$ | 3 039 703$ | 3 211 582$ | 3 305 549$ | **3 371 242$** |

**Données démographiques et autres informations – Rétrospective des cinq derniers exercices [non audité]**

| Données démographique | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Populations | 1 018 001 | 1 046 440 | 1 067 310 | 1 083 550 | **1 097 760** |
| Ménages | 434 013 | 447 210 | 457 070 | 465 300 | **473 580** |

| Équivalents temps plein municipaux prévus au budget | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Équivalents temps plein prévus au budget | 15 603 | 15 798 | 15 921 | 16 291 | **16 597** |
| Équivalents temps plein par population de 1 000 personnes prévus au budget | 15,3 | 15,1 | 14,7 | 15,0 | **15,1** |

| Inflation - Augmentation annuelle de l'IPC[1] (%) | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Ottawa** | **1,4** | **4,0** | **6,9** | **3,6** | **2,2** |
| **Ontario** | **0,7** | **3,4** | **6,3** | **3,7** | **2,3** |
| **Canada** | **0,7** | **3,2** | **6,3** | **3,8** | **2,4** |

| Taux de chômage (%)[1] | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Ottawa | 7,4 | 6,2 | 4,2 | 4,5 | **5,8** |
| Ontario | 9,6 | 8,0 | 5,7 | 5,7 | **7,1** |
| Canada | 9,5 | 7,5 | 5,3 | 5,4 | **6,5** |

| Informations sur le logement | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Mises en chantier résidentielles[2] | 9 950 | 10 221 | 11 032 | 9 245 | **7 894** |
| Variation par rapport à l'exercice précédent (%) | 27,9 | 2,7 | 7,9 | (16,2) | **(14,6)** |
| Maisons unifamiliales | 2 867 | 3 276 | 2 559 | 1 535 | **1 515** |
| Variation par rapport à l'exercice précédent (%) | 9,97 | 14,27 | (21,89) | (40,02) | **(1,30)** |
| Prix des logements (en milliers de dollars)[3] | 530 | 720 | 692 | 655 | **676** |
| Variation par rapport à l'exercice précédent (%) | 14,0 | 35,8 | (3,9) | (5,3) | **3.2** |
| Inflation des prix des nouveaux logements (%)[1] | 14,9 | 21,2 | 6,6 | (4,8) | **(1,4)** |
| Valeur des permis de construire délivrés (en millions) | 3 740$ | 3 857$ | 3 350$ | 3 723$ | **3 176$** |
| Variation par rapport à l'exercice précédent (%) | 14,7 | 3,1 | (13,1) | 11,1 | **(14,7)** |

[1] Statistique Canada
[2] Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
[3] Chambre d'immeuble d'Ottawa-Carleton

© Ville d’Ottawa, 2025
Tous droits réservés.

110, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)  K1P 1J1

Téléphone : 613-580-2400
ou 1-866-261-9799

ATS : 613-580-2401

311@ottawa.ca

ottawa.ca